



CODE-Africa

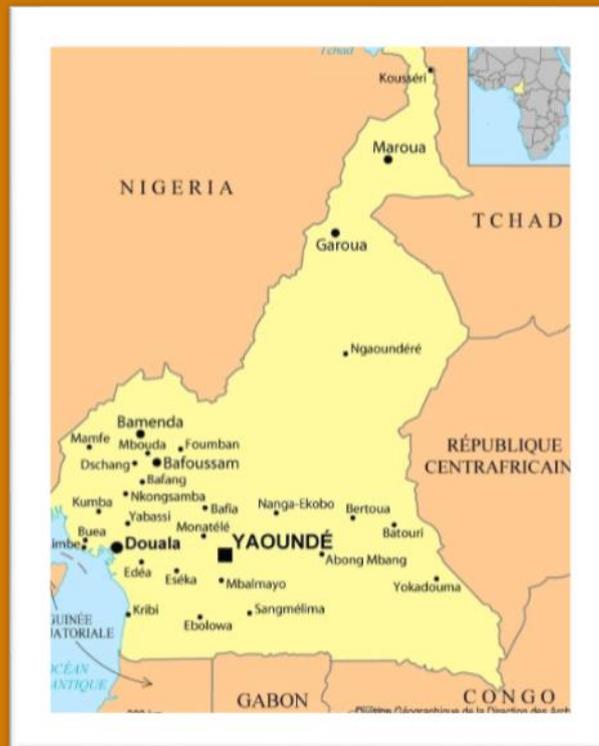
Conseil pour le
développement de
l'Afrique

CONSEIL SCIENTIFIQUE AUX GOUVERNEMENTS

SERIE 1

*Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique
de l'Ouest et du Centre : focus sur l'employabilité des jeunes et
l'entrepreneuriat féminin*

CAS DU CAMEROUN



BÉNIN



BURKINA FASO



CAMEROUN



MALI



SÉNÉGAL



TOGO



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international



Québec

Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture



Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique de l'Ouest et du Centre : focus sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin

CAS DU CAMEROUN

Pays participants

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal et Togo

Chercheur Principal

Prof. Madiagne DIALLO

CESE Sénégal, Expert en Aide à la Décision, Optimisation et Conseil Scientifique

Experts du Cameroun

Dr. Justine Germe NZWEUNDJI

Présidente de l'Académie des Jeunes Scientifiques du Cameroun (Coordinatrice)

Dr. Thierry Césaire KENMOGNE SIMO

Enseignant à l'Université de Douala

Mme Marienne MAKOUEM TENE

Chercheuse au Centre National d'Education

Dr. David A. MBAH

Secrétaire Exécutif de l'Académie des Sciences du Cameroun

Dr. Stéphanie MVODO

Enseignante à l'Université de Buea

Mme Victorine Ghislaine NZINO MUNONGO

Chercheuse au Centre National d'Education

M. Junior SAGNE

Chercheur au Centre National d'Education

Dr. Magellan GUEWO-FOKENG

Chargé des Programmes à l'Académie des Sciences du Cameroun

Enseignant à l'Université de Yaoundé 1

Administration

Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS)

Comité Scientifique : **Prof. Oumar SOCK**, ANSTS (Sénégal)

Portage

Cameroon Academy of Sciences (CAS)

Conseil Economique et Social du Cameroun

STRUCTURES COLLABORATRICES

- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINFOP)
- Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)
- Ministère des Affaires Sociales (MINAS)
- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINFOFF)
- Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)
- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)
- Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUR)
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)
- Académie des Sciences du Cameroun (CAS)
- Lamidat de 1^{er} Degré de Mokolo, Région de l'Extrême-Nord, Cameroun
- Etablissements HAFA Concept

TABLE DES MATIERES

STRUCTURES COLLABORATRICES	2
TABLE DES MATIERES	3
REMERCIEMENTS	6
RESUME EXECUTIF	7
LISTE DES ABREVIATIONS	13
LISTE DES TABLEAUX	16
LISTE DES FIGURES	17
LISTE DES ILLUSTRATIONS	18
I. INTRODUCTION	19
I-1 Contexte de l'étude	20
I-1-1 La situation macroéconomique de l'Afrique centrale	20
I-1-2 La situation sociodémographique des jeunes et des femmes en Afrique centrale	23
I-1-3 Présentation du contexte camerounais : géographique, social, économique	24
I-2 Présentation des différentes politiques publiques de développement du Cameroun	30
I-2-1 La période postindépendance (1960-1985)	31
I-2-2 La période de la crise économique et l'ajustement structurel (1986-2008)	31
I-2-3 La période post-crise économique (2008 à nos jours)	32
I-2-4 Programme de développement de moyen terme : le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)	34
I-2-5 Stratégie Nationale de Développement (SND) 2020-2030	34
I-3 Problématique	36
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE	40
II-1 Objectif principal	40
II-2 Objectifs spécifiques	40
III. METHODOLOGIE	41
III-1 Cadrage de la mission	41
III-2 Revue documentaire	41
III-3 Collectes des informations	41
III-3-1 Entretiens directs et semi-directs	41
III-3-2 Focus groups	42
III-3-3 Observation directe	42

RAPPORT CAMEROUN



III-3-4 Sondages	42
III-3-5 Etudes de cas	42
III-3-6 Atelier de restitution et de validation	43
III-4 Echantillonnage	43
III-5 Méthode d'analyse des données.....	43
IV-RESULTATS.....	44
IV-1 Employabilité des jeunes au Cameroun	44
IV-1-1 Cadre conceptuel des politiques d'employabilité des jeunes	44
IV-1-2 Cadre institutionnel des politiques d'employabilité des jeunes	45
IV-1-3 Cadre instrumental des politiques d'employabilité des jeunes	46
IV-1-4 Analyse SWOT des politiques en matière d'employabilité des jeunes au Cameroun	55
IV-2 Entrepreneuriat féminin au Cameroun	57
IV-2-1 Cadre conceptuel des politiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin	57
IV-2-2 Cadre institutionnel des politiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin	58
IV-2-3 Cadre instrumental des politiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin	59
IV-2-4 Analyse SWOT des politiques en matière d'entrepreneuriat féminin	61
IV-2-5 Cadre juridique de formalisation des activités économiques au Cameroun	63
IV-3 Niches concrètes de création d'emplois pour les jeunes et d'entrepreneuriat féminin	65
IV-3-1 Le secteur agricole	65
IV-3-2 Le secteur industriel	67
IV-3-3 Le secteur du bâtiment	68
IV-3-4 La restauration	69
IV-3-5 Le secteur de l'éducation	69
IV-3-6 L'économie numérique	69
IV-3-7 Le secteur de la santé	70
IV-3-8 L'industrie d'habillement	70
IV-3-9 Le secteur de la beauté et de l'esthétique	70
IV-3-10 Le commerce	70
IV-3-11 Les services à la personne	70
IV-4. Conseil scientifique au gouvernement : Cas du Cameroun. Etat des lieux et propositions	70
IV-4-1 Présentation des Institutions de conseil scientifique	71

RAPPORT CAMEROUN



a) Domaine environnemental, des sciences biologiques et des sciences physiques/mathématiques	71
b) Domaine économique et social	72
IV-4-2 Mécanismes d'intégration des dimensions technicoscientifiques dans leurs avis à leurs Gouvernements respectifs	74
IV-5 État des lieux des structures de recherche pour le développement au Cameroun	77
IV-5-1 Présentation du Système National de la Recherche et de l'Innovation (SNRI)	77
IV-5-2 Analyse SWOT du Système National de la Recherche et de l'Innovation	81
IV-5-3 Structures de recherche pour le développement : mécanismes de transmission des connaissances scientifiques aux institutions de conseil et aux gouvernements	83
V- RECOMMANDATIONS	89
VI- CONCLUSION	90
VII-PROCHAINES ETAPES	91
REFERENCES	92
ANNEXES	95



CODE-Africa

Conseil pour le
développement de
l'Afrique

REMERCIEMENTS

Le présent rapport pays du projet intitulé “ Nouvelles modalités et nouveaux thèmes pour les avis scientifiques en Afrique de l’Ouest et en Afrique Centrale : focus sur l’employabilité des jeunes et l’entrepreneuriat féminin” est le résultat des précieuses contributions des structures, experts nationaux et internationaux en matière d’employabilité jeune et d’entrepreneuriat féminin. Il s’agit notamment de personnes et/ou des représentants des Ministères, des organisations internationales, des Académies des Sciences, des Conseils Economiques et Sociaux, des membres de la société civile.

Nous remercions de ce fait :

- L’Académie des Sciences du Cameroun (CAS) qui appui le projet sur le plan national en facilitant toutes les procédures administratives.
- Le Conseil Economique et Social du Cameroun (CES), qui appui et accompagne les experts pour la collecte des informations.
- Le Chercheur Principal du Projet, Prof Madiagne Diallo, Directeur Scientifique au Conseil Economique Social et Environnemental du Sénégal (CESE), pour la coordination et l’opportunité qu’il donne au travers de ce projet de se pencher sur les évidences scientifiques pour les questions d’Employabilité des jeunes et de l’entrepreneuriat féminin, qui aideront la prise de décision en matière de politiques publiques.
- L’Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS) pour l’Administration du projet
- Le Conseil Economique Social et Environnemental du Sénégal (CESE) pour leur appui et leur soutien technique.
- Le CRDI et les Fonds de Recherche du Québec (FRQ) pour l’appui financier
- Les Ministères pour leur accompagnement et facilitation de la collecte d’information et des données ; il s’agit du :
 - Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle (MINFOP)
 - Ministère de la Recherche Scientifique et de l’Innovation (MINRESI)
 - Ministère des Affaires Sociales (MINAS)
 - Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINFOFF)
 - Ministère de la Jeunesse et de l’Education Civique (MINJEC)
 - Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l’Economie Sociale et de l’Artisanat (MINPMEESA)
 - Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural (MINADER)
 - Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUR)
 - Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire (MINEPAT)
- ❖ Le comité restreint travaillant avec l’équipe du projet, pour se rassurer de la coordination effective ; dont les avis ont permis d’améliorer l’avant-projet du rapport pays :
 - Prof NDIFON Peter, Conseiller Technique N°1 au MINRESI ;
 - M. OND Stéphane, Directeur des PME au MINMEESA ;
 - Dr EHODE ELAH Raoul, Chef de Département des Etudes Economiques et Environnementales au Centre national d’Education au MINRESI.
- ❖ Le corps diplomatique, pour sa présence lors de l’atelier de restitution à savoir :
 - A Son Excellence l’Ambassadeur du Sénégal au Cameroun
 - A Son Excellence Monsieur le Haut-Commissaire du Canada au Cameroun
 - Au Directeur General du Centre Africain de Formation et de Recherches Administratives pour le Développement (CAFRAD)
- ❖ Les ONGs et les institutions dont le travail a été bénéfique avec la contribution significative :
 - Du Fond National de l’Emploi (FNE)
 - De CUSO International
 - De REA Suisse
 - D’Alternatives pour le Développement Durable

RESUME EXECUTIF

Généralités sur le Cameroun

La stratégie de développement du Cameroun repose sur sa Vision 2035 qui ambitionne de bâtir un « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Sur le plan économique, le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (Banque Mondiale, 2020). Le cap en 2035 étant de porter le pays au rang des Nouveaux Pays Industrialisés (NPI). Le PIB du Cameroun était de 38.675 milliards de dollars américains pour un taux de croissance de 4,06% en 2018.

Au Cameroun, les jeunes de moins de 35 ans, précisément ceux âgés de 15 à 34 ans représentaient 35,3% de la population, en 2015. Un peu plus de 52% de la population est dans la tranche active de 15 à 59 ans (INS, 2017). Cette force de travail ne semble pas suffisamment mise en valeur au service du développement du pays. En fait, le taux de chômage au sens du BIT, des jeunes de 15 à 24 ans est supérieur au taux de chômage total, mais est en tendance baissière. Il est passé de 6,30%, en 2010, à 5,82 % en 2018 comme l'illustre le tableau 1 ci-dessous. Le chômage touche plus la population féminine aussi bien au niveau de la population active totale que parmi les 15-24 ans. La situation de l'emploi est surtout caractérisée par un taux de sous-emploi élevé, qui est passé de 75,8% en 2005 à 77% en 2014. De plus, la part des emplois créés par le secteur privé formel a baissé, car elle est passée de 4,8% en 2005 à 3,8% en 2010. (SND30, p. 86)

Ainsi, la nouvelle stratégie nationale de développement 2020-2030 entend promouvoir l'emploi et l'insertion économique à travers notamment (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) la promotion de la migration de l'informel vers le formel ; (iv) l'incitation à la création et à la préservation des emplois dans les grandes entreprises du secteur privé formel ; (v) la mise en adéquation formation-emploi et l'amélioration du système d'insertion professionnelle ; et (vi) la régulation du marché du travail. (SND30, p. 12).

TABLEAU 0 : EVOLUTION DES INDICATEURS DU CHOMAGE AU CAMEROUN ENTRE 2010 ET 2018.

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chômage, total (% de la population)	4.11	3.97	3.84	3.71	3.53	3.51	3.47	3.41	3.36
Chômage, hommes (% de la population active masculine)	3.41	3.34	3.27	3.20	3.08	3.06	3.04	3.00	2.93
Chômage, femmes (% de la population active féminine)	4.90	4.68	4.48	4.29	4.05	4.01	3.96	3.88	3.84
Chômage, total des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans)	6.30	6.25	6.21	6.17	6.04	6.01	5.98	5.91	5.82
Chômage, jeunes hommes (% de la population active masculine de 15 à 24 ans)	5.23	5.34	5.46	5.56	5.57	5.57	5.55	5.49	5.39
Chômage, jeunes femmes (% de la population active féminine de 15 à 24 ans)	7.54	7.31	7.09	6.88	6.57	6.52	6.48	6.39	6.31

RAPPORT CAMEROUN



Considérant au titre du Conseil scientifique au Gouvernement, au Cameroun :

- ✚ que le concept de Conseil scientifique, bien qu'il soit à ce jour encore peu exploré en Afrique, dans la sous-région Afrique Centrale et plus particulièrement au Cameroun, on note toutefois que des initiatives y sont menées depuis quelques années ;
- ✚ que dans le domaine environnemental, des sciences biologiques, physiques/mathématiques, économique et social, qu'on note l'existence des académies (Académie des Sciences du Cameroun (CAS)) et la Cameroon Academy of Young Scientists (CAYS) ;
- ✚ qu'on note l'existence du Conseil économique et social, des assemblées de corps professionnels (Chambre du Commerce, Chambre d'agriculture), les groupements professionnels dont le plus important est le Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM), les mouvements des entrepreneurs dont le plus important est Entreprises du Cameroun (ECAM), les ordres nationaux, les associations syndicales, les organisations internationales et nationales Non Gouvernementales (GIZ, IRD, PNUD, AFD, BM, SNV, etc.).
- ✚ qu'au Cameroun, le secteur privé et la société civile se félicitent des efforts déjà faits par l'État pour prendre en compte leurs avis dans l'élaboration des politiques entre autres, lors du vote du budget annuel de l'État. Et parmi ces efforts, on note la mise en place de plusieurs plateformes d'échange, notamment la plate-forme nationale des organisations de la société civile camerounaise (PLANOSCAM) qui permet au gouvernement de discuter avec la société civile ; le *Cameroon Business Forum* (CBF) qui permet de discuter avec les entreprises ;
- ✚ qu'au niveau scientifique, pour atteindre ses objectifs et apporter un appui au gouvernement, l'Académie des Sciences du Cameroun mène plusieurs activités : les conférences, les séminaires, les publications de revue, l'élaboration des rapports à l'attention des décideurs, même si nous notons l'inexistence d'une plateforme de coordination ; le gouvernement fonctionne dans la majorité des situations avec les avis des ministères et de certains groupements de professionnels ;

Considérant au titre de l'employabilité des jeunes :

- ✚ **que sur le plan politique, et en matière de création d'emploi pour les jeunes au niveau national :**
 - le Plan d'Action national pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016 - 2020 constitue le principal cadre d'action publique sectorielle auquel il faut associer le Plan Jeunesse qui ambitionne aussi de favoriser l'accès des jeunes à un emploi décent (MINJEC, 2015) ;
 - des acteurs pluriels interviennent autour de cette vision politique pour l'employabilité des jeunes. Au rang des acteurs publics, on peut citer : le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC) ; le Ministère de l'Emploi et Formation Professionnelle (MINEFOP) ; le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) ; le Fonds National de l'Emploi (FNE) ; l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP) ; le Centre d'Orientation scolaire, universitaire et professionnelle (COSUP) ; le Comité Interministériel de Suivi de l'Emploi (CISE) ainsi que la Coopération au développement en matière de l'emploi des jeunes ;

que relativement à l'architecture organisationnelle et fonctionnelle des politiques publiques en matière d'employabilité des jeunes :

- des programmes et des projets spécifiques d'insertion socio-économique, développés en faveur de la jeunesse, en collaboration avec les partenaires au développement et la société civile existent ;
- le présent rapport a inventorié près de 50 dispositifs mis en œuvre par les acteurs publics en faveur de l'employabilité des jeunes. Sur cette question, la société civile camerounaise s'implique aussi activement à l'instar de « Réhabilitation, Éducation, Aide sociale » (REA) avec son Centre social, son programme d'alphabétisation fonctionnelle des adultes analphabètes ou semi-lettrés (Juillet 2017 – Juin 2020) ainsi que son programme de formation professionnelle de jeunes (Juin 2015 – Août 2020). Il en est de même de « Alternatives Durables pour le Développement (ADD) » qui mène des activités visant l'employabilité des jeunes dans les régions du Centre du Sud et de l'Est du Cameroun.

qu'au sujet des forces et faiblesses des Politiques publiques sur l'employabilité des jeunes :

- l'Afrique est un continent jeune par sa constitution démographique où plus de 50% de sa population est jeune. Les jeunes issus de groupes sociaux défavorisés sont particulièrement touchés perpétuant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale ;
- dans les pays en développement où rares sont ceux qui peuvent se permettre d'être ouvertement au chômage, le problème se pose davantage en termes de sous-emploi et de travail mal rémunéré ou médiocre dans le secteur informel ;
- le Cameroun fait face à une forte croissance démographique depuis les indépendances et la population camerounaise est essentiellement jeune : environ deux tiers de la population est âgé de moins de 25 ans. La moitié de ces jeunes participent au marché du travail, tandis que les autres sont soit inactifs soit encore scolarisés. La population active jeune représente près de 20 % de la population active totale ;
- il est noté une forte volonté politique via l'existence d'institutions spécialisées et fonctionnelles dont les actions sont toutefois affaiblies par le caractère faible de la coordination des parties prenantes, la consommation budgétaire et la visibilité tant des inputs que des outputs.

que sur les succès et difficultés des politiques publiques d'employabilité des jeunes au Cameroun :

- les succès sont faibles et très mitigés. Le pays connaît certes, depuis l'an 2000, une réduction progressive du taux d'emplois vulnérables allant de 78.86%, en 2000, à 73.56%, en 2019. Il vient ainsi en deuxième position (selon le rapport 2020 de la Banque mondiale en ce qui concerne le classement des pays de la zone CEMAC) après le Gabon avec un taux d'emplois vulnérables, en 2019, à 31.46%, ainsi qu'une réduction du taux de chômage global de 4.11% en 2010, à 3.36% en 2018 et particulièrement le taux de chômage des jeunes (population active âgée de 15 à 24 ans) de 6.30% en 2010 à 5.82%, en 2018. Toutefois, il est observé non seulement qu'en 8 ans, le taux de chômage global n'a diminué que de 0.75% et qu'en 19 ans, le taux d'emplois vulnérables n'a diminué que de 5.3%. Par ailleurs, le taux d'emplois informel est en progression de 79.21% en 2007 à 82.39% en 2014.
- parmi les difficultés, nous pouvons citer :

- une faible considération de l'emploi des jeunes comme un levier important dans la lutte contre la pauvreté dans le document stratégique pour la croissance et l'emploi ;
- un financement marginal de la part du secteur privé ;
- un cadre macroéconomique institutionnel peu incitatif à la création d'emplois ;
- un système productif fortement dominé par l'économie informelle ;
- un cloisonnement dans la circulation de l'information et des décisions ;
- une faible production des données statistiques dans le secteur jeunesse ;
- une faible coordination des actions ;
- une sortie précoce de nombreux jeunes du système éducatif ;
- une insuffisance de la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
- un chevauchement de certains programmes ;
- une faible rentabilité des fonds investis ;
- une lenteur administrative.

Considérant au titre de l'entrepreneuriat féminin

que sur l'architecture organisationnelle et fonctionnelle des politiques publiques en la matière :

- les femmes représentent 50,5% de la population Camerounaise, elles sont impliquées dans des activités génératrices de revenus et les multiples projets qu'elles ont réalisés contribuent à l'augmentation de la richesse nationale, créant emplois et richesses ;
- ces dernières années, il y'a une nette amélioration de l'architecture organisationnelle et même fonctionnelle des politiques en ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin. Il existe déjà, depuis 2004, un ministère en charge de la promotion de la femme, qui travaille pour la promotion et le respect de ses droits ;
- d'autres départements contiennent des programmes d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin comme le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) ; le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique (MINIMIDT) ; le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) ; le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) ; le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (MINEPIA) et bien d'autres ;
- l'État Camerounais continue d'ailleurs à mettre en place des dispositifs d'accompagnement d'entrepreneuriat et d'autonomisation des femmes. On y trouve des dispositions pour l'obtention des services financiers et bancaires à faible cout ; la mise en place des programmes tels que : le Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (PAPEF) ; le Plan d'Action national pour le Développement de l'Entrepreneuriat féminin (PANDEF), la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et de la Société nationale d'Investissement (SNI).

que sur les forces, faiblesses, atouts et opportunités de l'entrepreneuriat des femmes :

- au Cameroun, les femmes représentent plus de la moitié de la population (50,5%). Les activités génératrices de revenus et les multiples projets réalisés par les femmes participent à l'accroissement de la richesse nationale du pays, tout en créant des emplois qui contribuent à l'épanouissement de la femme et de la famille ;
- une attention croissante est désormais portée sur la question de l'entrepreneuriat des femmes comme moyen d'autonomisation et comme moyen d'élargir leurs opportunités, notamment par la mise en place d'institutions de renforcement de capacité via une approche inclusive. Toutefois, ce dynamisme n'empêche pas que la situation économique de la femme soit encore aujourd'hui assez précaire ;
- il est noté la persistance des pesanteurs sociales donnant lieu à une faible représentativité des femmes dans les sphères formelles et de prise de décision. Il s'agit là de faiblesses qui risquent d'être accentuées sous l'influence des crises sécuritaire, économique, sanitaire et sociale.

que sur les succès et les difficultés des politiques publiques sur l'entrepreneuriat féminin au Cameroun :

- le succès et l'expansion des activités en relation avec la promotion de la femme et de l'entrepreneuriat féminin découlent de la volonté du gouvernement aboutissant d'une part, en décembre 2004, à la création d'un Ministère chargé de la Promotion de la Femme et de la Famille et dont la mission consiste en l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures relatives au respect des droits de la femme. À ce titre, ce ministère veille à :
 - la disparition de toutes discriminations à l'égard de la femme ;
 - l'accroissement de garanties d'égalité à l'égard de la femme dans les domaines politique, économique, social et culturel ;
 - la réduction de la pauvreté en milieu féminin ;
 - la capacitation de la femme, l'amélioration de ses conditions de vie, la promotion de ses droits et de ses devoirs ;
 - la garantie de l'équité entre l'homme et la femme par la vulgarisation de l'approche dans tous les domaines de la vie.
- ces activités pratiques sont coordonnées par les centres de promotion de la femme et de la famille et dont chaque région ou département en dispose plus d'un. D'autre part, la mise en place du Programme d'Appui à la Promotion Économique de la Femme (PAPEF) et l'élaboration du Plan d'Action National de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin (PANDEF) publié en décembre 2009 ;
- toutes ces actions en faveur de la femme en général et de la promotion de l'entrepreneuriat féminin en particulier ont pour postulat l'opérationnalisation du Document de Politique nationale Genre. Tout ceci a contribué, d'après les statistiques de la Banque mondiale, en 2020, à réduire le taux de chômage des femmes au Cameroun de 4.90%, en 2010, à 3.84%, en 2018. Malgré cet

accompagnement visible du gouvernement, le même rapport montre que le taux d'emploi informel des femmes est passé de 86,62%, en 2007 à 88,02%, en 2014.

- les principales difficultés notées sont : les pesanteurs sociales, la faible représentativité de la femme dans les sphères de prise de décision ; la faiblesse du capital humain en matière de planification sensible au genre et à la question entrepreneuriale; la faible impulsion sur le financement de l'entrepreneuriat féminin ; l'accroissement des importations des produits alimentaires (la grande majorité de celle-ci s'oriente vers l'agro-alimentaire : production, transformation et distribution); la faible capacité des acteurs clés : Administration et organisations féminines.

Recommandations

De tout ce qui précède, nous formulons les recommandations suivantes :

Pour une prise en charge efficace et efficiente de la question de l'employabilité des jeunes :

1. canaliser le dynamisme de la jeunesse en multipliant des filières de formation professionnelles à insertion socio-économique à court terme ;
2. encourager les investissements pour les créations d'entreprises génératrices de nouveaux emplois dans les secteurs porteurs et satisfaisants aux préférences de la jeunesse ;
3. promouvoir une mise en œuvre effective de la décentralisation ;
4. promouvoir une participation effective des jeunes au processus de prise de décision ;
5. mettre en place une stratégie de communication adaptée à la jeunesse ;
6. accompagner les acteurs du secteur informel à migrer vers le secteur formel ;
7. créer une plateforme de coordination des activités et des programmes.

Pour une meilleure promotion de l'entrepreneuriat féminin

Tout en félicitant l'effort déjà fourni, en souhaitant une amélioration des performances du Cameroun sur la question, nous estimons que la prise en charge des difficultés ainsi clairement définies requiert la mise en œuvre des mesures ci-après :

1. lever les pesanteurs sociales qui limitent la participation massive des femmes à toutes les actions de développement, par une sensibilisation soutenue ayant comme cibles privilégiées aussi bien l'école que les organisations féminines ;
2. lever les obstacles (analphabétisme, déficit de formation, résistances culturelles) à l'accès des femmes dans les sphères de prise de décision ;
3. promouvoir le financement de l'entrepreneuriat féminin par le renforcement des moyens des structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation des femmes ainsi que des dispositifs pour l'obtention des services financiers et bancaires à faible coût impulsés par l'État camerounais ;
4. accompagner les femmes transformatrices de produits agricoles, au sens large du terme, par la mise en place de petites et moyennes unités de transformation et les aider à mieux faire face aux défis de la collecte de matière première, de la conservation et de la commercialisation.

LISTE DES ABREVIATIONS

AAS	:	Académie Africaine des Sciences
AIEA	:	Agence Internationale de l'Énergie Atomique
ANOR	:	Agence des Normes et de la Qualité
ANRP	:	Agence Nationale de Radioprotection
AOF	:	Afrique de l'Ouest Francophone
API	:	Agence de Promotion des Investissements
AP-PME	:	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ASC	:	Académie des Sciences du Cameroun
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCD	:	Banque Camerounaise de Développement
BCPME	:	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
BIT	:	Bureau International du Travail
BSTP	:	Bourses de Sous-traitance et de Partenariat
CAPAM	:	Centre d'Appui et de Promotion des Activités Minières
CAS	:	Cameroon Academy of Science
CAYS	:	Cameroon Academy of Young Scientists
CCIMA	:	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CDC	:	Cameroon Développement Corporation
CE	:	Région du centre
CEMAC	:	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFM	:	Centres de Formation aux Métiers
CFPE	:	Centres de Formation Professionnelle d'Excellence
CFPR	:	Centres de Formation Professionnelle Rapide
CGA	:	Centre de Gestion Agréés
CIRAD	:	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement Afrique Centrale
CMPJ	:	Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes
CNE	:	Centre National d'Éducation
CNJC	:	Conseil National de La Jeunesse du Cameroun
CODEPA	:	Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain
COMESA	:	Common Market for Eastern and Southern Africa
CORAF	:	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
CRAN	:	Centre de Recherche en Alimentations et Nutrition
CRM	:	Centre de Recherche Médicales
CRPM	:	Centre de Recherche en Plantes Médicinales et Médecine Traditionnelle
CTOM	:	Code de Travail d'Outre -Mer
DES	:	Direction de l'Économie Sociale
DSCE	:	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

RAPPORT CAMEROUN



DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EN	:	Région de l'Extrême Nord
ERF	:	Entreprenariat rural et féminin
FEMCOM	:	Federation of National Associations of Women in Business in Eastern and Southern Africa
FNE	:	Fonds National de l'Emploi
GIE	:	Groupement d'Intérêt Économique
GTS	:	Groupes Techniques Stratégiques
IEMVT	:	Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux
IFAC	:	Institut Français des Fruits et Agrumes Coloniaux
IFAN	:	Institut Français d'Afrique Noire
IFORD	:	Institut de Formation et de Recherches Démographiques
IMF/FMI	:	International Monetary Fund/Fonds Monétaire International
IMPM	:	Institut de Recherches Médicales et d'Études des Plantes Médicinales
INC	:	Institut National de Cartographie
INE	:	Institut National de l'éducation
INFFDP	:	Institut de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes
INGSA	:	International Network for Government Science Advice
INGSA	:	Réseau International de Conseil Scientifique Gouvernemental
IRAD	:	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IRCAM	:	Institut de Recherche du Cameroun
IRHO	:	Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux
JCAS	:	Journal de l'Académie des sciences du Cameroun
JERSIC	:	Journées de l'Excellence Scientifique et de l'Innovation
MAGZI	:	Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles
MINEFOP	:	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINJEC	:	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINMIDT	:	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	:	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Économie Sociale et Artisanale
MINPROFF	:	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINTSS	:	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MINTSS	:	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MIPROMALO	:	Mission de Promotion des Matériaux Locaux
MOST	:	Management of Social Transformations
NPI	:	Nouveau Pays Industrialisé
OIF	:	Organisation Internationale de la Francophonie
OIT	:	Organisation International du Travail
ONJ	:	Observatoire National de la Jeunesse

RAPPORT CAMEROUN



ONU	:	Organisation des Nations Unies
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONZFI	:	Office National des Zones Franches Industrielles
ORSTOM	:	Office de la Recherche Scientifique d'Outre-Mer
PAJER-U	:	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAPEA	:	Programme d'Appui aux Petites Entreprises et à l'Artisanat
Pari-Jedi	:	Programme pour la réinsertion des jeunes Camerounais de la Diaspora
PDI	:	Plan Directeur d'Industrialisation
PIASSI	:	Programme Intégré d'Appui au Secteur Informel
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIFMAS	:	Projet d'Insertion Socioéconomique des Jeunes par la Création des Micro-entreprises de Fabrication de Matériel Sportif
PJSCE	:	Plan de Jeunesse et Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
PK	:	Processus de Kimberley
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	:	Petites et Moyennes Industries
PRASAC	:	Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique Centrale
PRECACEM	:	Projet de Renforcement des Capacités dans le Secteur Minier
PTS-Jeune	:	Plan Triennal Spécial Jeunes
REFEF	:	Réseau Francophone pour l'Entreprenariat Féminin
REJE	:	Réseau des Parlementaires Espérance Jeunesse
RSE	:	Responsabilité Sociale de l'Entreprise
SAGO	:	Salon de l'action gouvernementale
SAR	:	Sections Artisanales et Rurales
SCB	:	Société Commerciale de Banque
SECAM	:	Société d'Études du Cameroun
SIME	:	Salon International des Métiers et de l'Emploi
SM	:	Section Ménagères
SNI	:	Société Nationale d'Investissement
SPE	:	Service Public d'Emploi
TIC	:	Technique d'Information et de Communication
TPE	:	Très Petites Entreprises
UB	:	Université de Buea
UE	:	Union Européenne
UEAC	:	Union économique de l'Afrique Centrale
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UPA	:	Unités de Production Artisanales

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : EVOLUTION DE QUELQUES AGREGATS MACROECONOMIQUES DU CAMEROUN DE 2010 A 2018 ..	26
Tableau 2 : EVOLUTION DES SEUILS (EN FRANCS CFA) ET DES TAUX DE PAUVRETE MONETAIRE AU CAMEROUN	28
Tableau 3 : EVOLUTION DES INDICATEURS DU CHOMAGE AU CAMEROUN ENTRE 2010 ET 2018	29
Tableau 4 : TAUX DE CHOMAGE PAR SEXE DANS LES PAYS DE LA ZONE CEMAC EN 2000 ET 2018.....	38
Tableau 5 : ÉVOLUTION DU TAUX D’EMPLOIS VULNERABLES DANS LES PAYS DE LA CEMAC DANS LA PERIODE 2000-2019.	39
Tableau 6 : TABLEAU DES PROGRAMMES ET PROJETS D’ACCOMPAGNEMENT A L’INSERTION DES JEUNES.....	46
Tableau 7 : TABLEAU DES PROGRAMMES ET PROJETS D’ACCOMPAGNEMENT A L’INSERTION DES JEUNES.....	54
Tableau 8 : ANALYSE SWOT DES POLITIQUES EN MATIERE D’EMPLOYABILITE DES JEUNES AU CAMEROUN .	55
Tableau 9 : ANALYSE SWOT DES POLITIQUES EN MATIERE D’ENTREPRENEURIAT FEMININ AU CAMEROUN ...	61
Tableau 10 : LISTE DES ORGANISMES DE RECHERCHE PUBLICS PLACES SOUS LA TUTELLE DU MINRESI.....	78
Tableau 11 : ANALYSE SWOT DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR DE LA RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT.....	81



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : REPARTITION DE LA POPULATION ET DU PIB EN AFRIQUE CENTRALE EN 2018 (PAR PAYS)	21
Figure 2 : CHOMAGE, TOTAL DES JEUNES (% DE LA POPULATION ACTIVE AGEE DE 15 A 24 ANS)	24
Figure 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ENTRE 2015 ET 2017 PAR SEXE AU CAMEROUN	28
Figure 4 : CARTE DU CAMEROUN.....	30
Figure 5 : SCHEMATISATION DU CADRE LOGIQUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN APRES LA CRISE ECONOMIQUE.....	33
Figure 6 : POPULATION AFRICAINE, 2015 ET 2030 (MILLIONS)	36
Figure 7 : PYRAMIDE DES AGES DE 5 PAYS DE LA ZONE CEMAC POUR L'ANNEE 2020.	37
Figure 8 : VUE D'ENSEMBLE DU SYSTEME NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DU CAMEROUN	81
Figure 9 : SCHEMA DE COMMANDE D'UNE ETUDE/RECHERCHE ET DES MECANISMES DE TRANSMISSION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES AUX INSTITUTIONS DE CONSEIL ET/OU AUX GOUVERNEMENTS	88
Figure 10 : LIENS ENTRE LES DECIDEURS DU SECTEUR DE L'EMPLOYABILITE DES JEUNES	95



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : DES JEUNES INGENIEURS PISCICULTEURS DANS LA BANLIEUE DE YAOUNDE.....	66
Illustration 2 : QUELQUES PRODUITS TRANSFORMES	68
Illustration 3 : QUELQUES JEUNES EN ACTION DANS LE SECTEUR DU BATIMENT	69



CODE-Africa

Conseil pour le
developement de
l'Afrique

I. INTRODUCTION

Les problèmes liés à l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat féminin continuent de s'étendre tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, avec un nombre élevé de jeunes femmes et de jeunes hommes exposés au chômage ou cantonnés dans des emplois précaires, temporaires ou de mauvaise qualité. Les jeunes issus de groupes sociaux défavorisés sont particulièrement touchés perpétuant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Dans les pays en développement, où rares sont ceux qui peuvent se permettre d'être ouvertement au chômage, le problème se pose davantage en termes de sous-emploi et de travail mal rémunéré ou médiocre dans le secteur informel. C'est la raison pour laquelle la promotion d'un emploi productif pour les jeunes hommes et les jeunes femmes occupe une place de choix dans les activités de l'organisation internationale du travail (OIT). Les efforts de cette organisation dans ce domaine se fondent sur la nécessité reconnue d'adopter des politiques et des programmes propres à améliorer leur niveau de vie et à faciliter leur intégration dans la société.

Le Cameroun fait face à une forte croissance démographique depuis les indépendances et la population camerounaise est essentiellement jeune : environ deux tiers de cette population est âgé de moins de 25 ans. La moitié de ces jeunes participe au marché du travail, tandis que l'autre moitié est soit inactifs, soit encore scolarisée. La population active jeune représente près de 20 % de la population active totale.

L'analyse du marché du travail des jeunes au Cameroun révèle des situations préoccupantes aussi bien pour ceux en activité que pour ceux en situation de chômage. L'environnement économique qui est redevenu favorable (en termes de croissance économique) ne produit pas encore les effets attendus sur le marché du travail. Les mécanismes de répercussion des fruits de la croissance sont bloqués par le système administratif et politique. La volonté politique de placer la problématique de l'emploi en général ; de l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat féminin en particulier au cœur de la problématique de développement est encore faible. Les procédures administratives, l'environnement juridique, le cadre réglementaire sont peu favorables au développement de certains secteurs économiques potentiellement sources de création d'emploi nouveaux avec un taux d'inclusion financière faible des femmes qui est un des facteurs empêchant la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Selon Belcourt, Burke et Lee-Goselin (Belcourt, 1991), l'entrepreneure est « cette femme qui recherche l'épanouissement personnel, l'autonomie financière et la maîtrise de son existence grâce au lancement et à la gestion de sa propre entreprise ». Par ailleurs de nombreuses études montrent que l'implication des femmes dans l'entrepreneuriat est un élément essentiel à la croissance de leurs pays. Il y a donc manifestement une dynamique, certes plus ou moins importante selon les pays mais constante. En moyenne, le taux de création des entreprises par les femmes est égal à un peu moins de 30%, les femmes entrepreneures constituent une force

économique essentielle. Elles sont capables de générer à la fois un chiffre d'affaires élevé et des emplois pour elles-mêmes et pour d'autres. Ce qui justifierait la multiplication des projets en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

Toutefois le chômage, le sous-emploi des jeunes, l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que celui des femmes sont parmi les principaux problèmes que rencontrent la majorité des pays à travers le monde et les pays en développement en particulier. Pour mieux comprendre et surtout à résoudre ces problèmes, le projet promotion du conseil scientifique aux gouvernements à travers les institutions nationales et sous régionales de conseil en Afrique de l'Ouest et du Centre a bien voulu réaliser une double étude dont les thèmes sont :

- Employabilité des jeunes : Succès et Échecs des politiques en cours au Cameroun et quelques niches à fort potentiel de création d'emplois ;
- Entrepreneuriat féminin : Succès et Échecs des politiques en cours au Cameroun, mécanismes de formalisation et quelques niches de création d'entreprises.

Ce travail de recherche a été rendu possible grâce à l'appui financier du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) et du fond de recherche du Québec qui investissent et financent la recherche et l'innovation pour une recherche de haute qualité dans les pays en développement et encourage le partage des connaissances au niveau Mondial en vue de la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres pour le progrès économique et social.

Les résultats de cette recherche vont particulièrement permettre, d'outiller davantage les décideurs publics en matière de prise en compte des dimensions technico scientifiques dans le processus décisionnel de définition, d'exécution et/ou d'évaluation des politiques publiques, principalement des politiques relatives à l'employabilité des jeunes et à l'entrepreneuriat féminin.

Notre rapport est une compilation des informations des plans stratégiques en relation avec l'épanouissement de la jeunesse camerounaise et la promotion de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun.

I-1 Contexte de l'étude

Cette section situe le contexte de cette étude sur les plans macroéconomique et sociodémographique de l'Afrique centrale et plus spécifiquement du Cameroun.

I-1-1 La situation macroéconomique de l'Afrique centrale

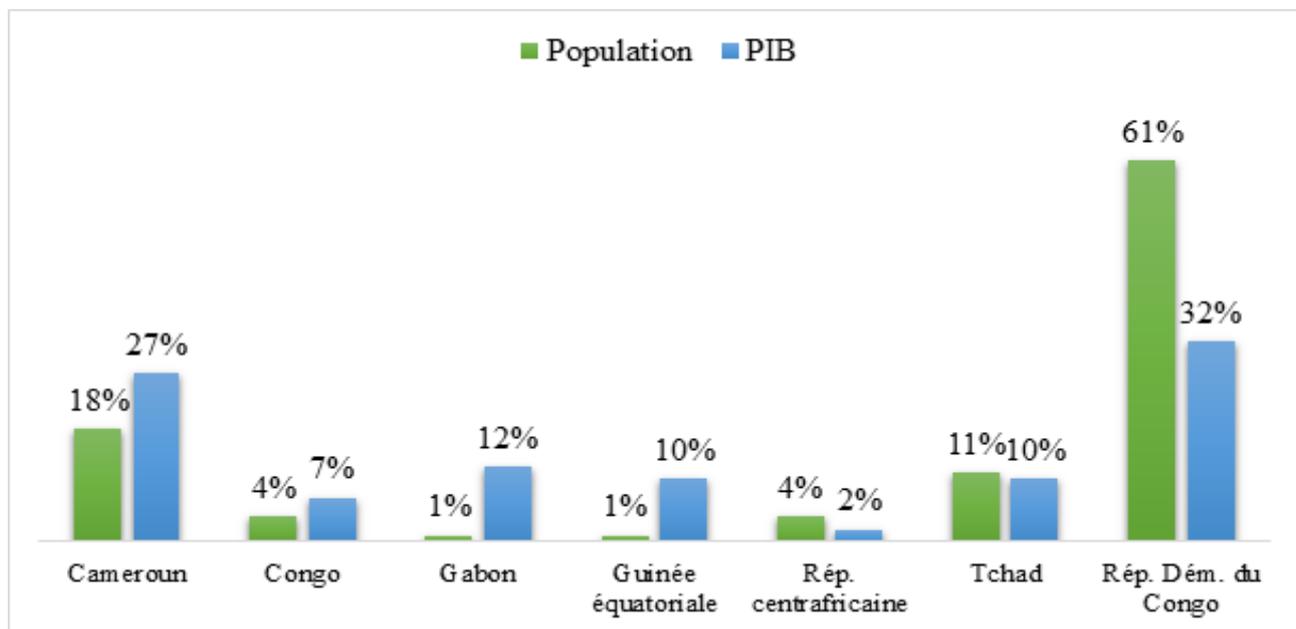
L'Afrique centrale fait généralement allusion à deux communautés : la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui a été créée en 1983 dans le cadre de la vision de l'Union Africaine qui souhaite instaurer un continent intégré. Elle regroupe l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tome-et-Principe et le Tchad. La CEEAC s'étend sur une superficie de 6,7 millions km² et comptait près de 185 millions d'habitants en 2017 (BAfD, 2019).

RAPPORT CAMEROUN



La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) quant à elle comprend le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Créée en 1994, La CEMAC a succédé à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Ses États membres recouvrent une superficie de 3 millions km² pour une population de près de 50 millions d'habitants. Les pays de la CEMAC ont en partage aussi une monnaie commune, le franc CFA d'Afrique centrale. Dans cette partie introductive, l'Afrique centrale s'entend l'ensemble des pays de la CEMAC plus la République Démocratique du Congo (CEEAC). Dans la suite de ce rapport, le principal pays étudié sera le Cameroun, avec par moment des exemples tirés d'autres pays comme le Congo ou encore la République Démocratique du Congo.

Figure 1 : REPARTITION DE LA POPULATION ET DU PIB EN AFRIQUE CENTRALE EN 2018 (PAR PAYS)



Source : BAfD, perspectives économiques en Afrique centrale, 2019.

L'Afrique centrale telle que circonscrite plus haut, représente environ 138 millions d'habitants, avec un PIB nominal de 130 milliards de dollars en 2018. Cette partie de l'Afrique, riche en ressources naturelles, possède le deuxième plus grand bassin forestier du monde, avec environ 44% des ressources en eau de l'Afrique.

Sur le plan économique, en 2018, le taux de croissance du PIB en Afrique centrale s'est établi à 2,2% contre 1,1% en 2017, inférieur à la moyenne africaine qui lui était de 3,5%. La République Démocratique du Congo était la première économie de la région, avec une contribution de 32% au PIB régional, suivi du Cameroun 27%, du Gabon 12%, de la Guinée équatoriale et du Tchad 10%. Les économies les plus faibles étaient le Congo 7% et la République Centrafricaine 2%. La croissance était principalement tirée par les matières premières comme le pétrole.

L'Afrique centrale, c'est également ces dernières années, un contexte sécuritaire préoccupant avec des instabilités politiques régulières. Aux crises électorales et postélectorales, il faut relever

RAPPORT CAMEROUN



les activités des groupes terroristes dans le bassin du Lac Tchad (Nord du Cameroun, Ouest du Tchad, Sud-Est du Niger, Nord-Est du Nigeria). Les défis humanitaires sont donc nombreux avec l'afflux de réfugiés fuyant Boko Haram au Nigéria pour le Cameroun, la Séléka et les Antibalakas en Centrafrique pour le Cameroun ou encore des réfugiés camerounais au Nigéria fuyant les violences nées de la crise sécessionniste dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, sans compter les déplacés internes qu'engendre cette crise sécessionniste. Même si la situation reste préoccupante, depuis 2019 on assiste à un retour progressif de certains réfugiés dans leur pays.

L'Afrique centrale en 2020, c'est aussi une situation sanitaire préoccupante avec la pandémie mondiale du Covid-19. Au 12 avril 2020, la situation des cas de Coronavirus faisait état, selon les données du John Hopkins University (2020) de 5.752 cas pour les pays de la CEMAC plus la RDC. Le 06 mars 2020 le Cameroun a annoncé son premier cas de Coronavirus. Au 12 mai 2020, le pays comptait 2685 cas confirmés avec 125 décès (Tih, 2020). Ces données sont à relativiser selon un article publié en ligne par les professeurs Mbopi-Keou, Pondi et Sosso (2020). Selon eux, des projections réalistes situeraient plutôt le Cameroun autour de 14.000 cas de personnes infectées au coronavirus. Ainsi, les données officielles seraient bien loin de la réalité de cette pandémie qui forcément va durablement affecter les économies de ces pays. Le Ministre camerounais des finances à la suite d'un rapport sur l'impact du Covid-19 sur l'économie camerounaise situé au mois de mai 2020 des pertes de l'ordre de 800 milliards de FCFA (Calderon et al., 2020). Conséquences immédiates, le budget des ministères et des collectivités territoriales décentralisées ont été réajustés à la baisse.

La situation socioéconomique des pays d'Afrique Subsaharienne en général et des pays d'Afrique centrale ne s'est pas améliorée en 2020. Selon la Banque Mondiale, à cause de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), ces pays ont connu leur première récession depuis 25 ans. La croissance a été en recul de -5,1% en 2020, contre 2,4 en 2019. En Afrique subsaharienne, la Banque mondiale prévoit des pertes de production dans la région entre 37 et 79 milliards de dollars. En effet, « La révision à la baisse de la croissance en 2020 reflète les risques macroéconomiques découlant de la chute brutale de la croissance du PIB des principaux partenaires commerciaux de la région, particulièrement la Chine et la zone euro, de la baisse des prix des matières premières, de la réduction de l'activité touristique dans de nombreux pays ainsi que des effets des mesures destinées à maîtriser la pandémie mondiale du COVID-19. » (Calderon et al., 2020, p. 1). En situation de Covid-19, les pays qui dépendent des exportations de matières premières vont être les plus touchés par la chute de la croissance. Par exemple, Le Cameroun dans ses prévisions budgétaires 2020 prévoyait le baril de pétrole à 57 dollars, or, rendu au 12 mai 2020, le baril de pétrole ne dépasse pas les 30,50 dollars. Dans ces conditions, la récession économique est incontournable. Selon le magazine Investir au Cameroun, les pertes de croissance en Afrique centrale vont osciller entre 3% et 8,9% : le Cameroun malgré sa première place en termes de cas de contamination au Coronavirus est le pays qui va subir le moins la récession économique (sans doute en raison de sa diversité économique) dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 avec une perte de croissance de 3% contre 4,8% pour le Gabon ; 4,9% pour le Tchad ; 7,3% pour le Congo ; 7,9% pour la Centrafrique et jusqu'à 8,9% pour la Guinée

Équatoriale. Il va donc falloir des mesures fortes pour atténuer l'impact négatif de la pandémie du Covid-19 sur le bien-être des populations de l'Afrique centrale, en particulier les plus fragiles que sont les jeunes et les femmes.

I-1-2 La situation sociodémographique des jeunes et des femmes en Afrique centrale

L'Afrique connaît une croissance démographique soutenue, avec environ 1,5 milliard d'habitants, dont 60% de jeunes femmes et de jeunes hommes âgés de moins de 35 ans. Selon les estimations des Nations Unies, trois africains sur quatre auront 20 ans en moyenne cette année (ONU, 2020). Les projections estiment que d'ici 2050, la population africaine devrait plus que doubler pour représenter ¼ de la population mondiale. D'ici 2050, il est prévu que le continent abrite 38 des 40 pays les plus jeunes au monde avec un âge moyen s'établissant à moins de 25 ans pays les plus jeunes au monde en 2050, l'âge moyen sur le continent (CEA, 2017). Au cours des deux prochaines décennies, l'Afrique subsaharienne comptera chaque année 500.000 jeunes âgés de 15 ans supplémentaires (Banque Mondiale, 2014).

Alors que, dans le reste du monde, la population vieillit, la jeunesse de la population africaine entraîne aussi une augmentation de sa main-d'œuvre. Selon l'OIT, les jeunes peuvent représenter jusqu'à 36 % de la population totale en âge de travailler et 3 personnes au chômage sur 5 en Afrique sont des jeunes. La croissance de la population africaine, environ 2,5% par an, la plus élevée dans le monde est à l'image de la croissance de sa population en âge de travailler, qui elle a été multiplié par quatre entre 1960 et 2010. Les jeunes sont donc majoritaires en Afrique, avec environ 65% de la population qui a moins de 35 ans, et près de 50% avec moins de 19 ans. En effet, les jeunes de moins de 35 ans, précisément ceux âgés de 15 à 34 ans représentaient en 2015 35,3% de la population camerounaise ; 36,3% de la population centrafricaine ; 32,7% de la population Congolaise ; idem pour la République Démocratique du Congo ; 35,2% de la population gabonaise ; 33,1% pour la Guinée Équatoriale et 33,4% pour le Tchad.

Si le nombre de jeunes dans la population africaine représente une opportunité de dividende démographique, elle s'accompagne aussi d'un risque d'aggravation du chômage notamment chez les jeunes et les femmes. En 2018, l'Organisation Internationale de la Francophonie dans son rapport sur la jeunesse estimait que le taux de chômage touchant les jeunes dans l'espace francophone est très élevé dans la plupart des pays membres (Bouarbat et Ndjaba. 2018).

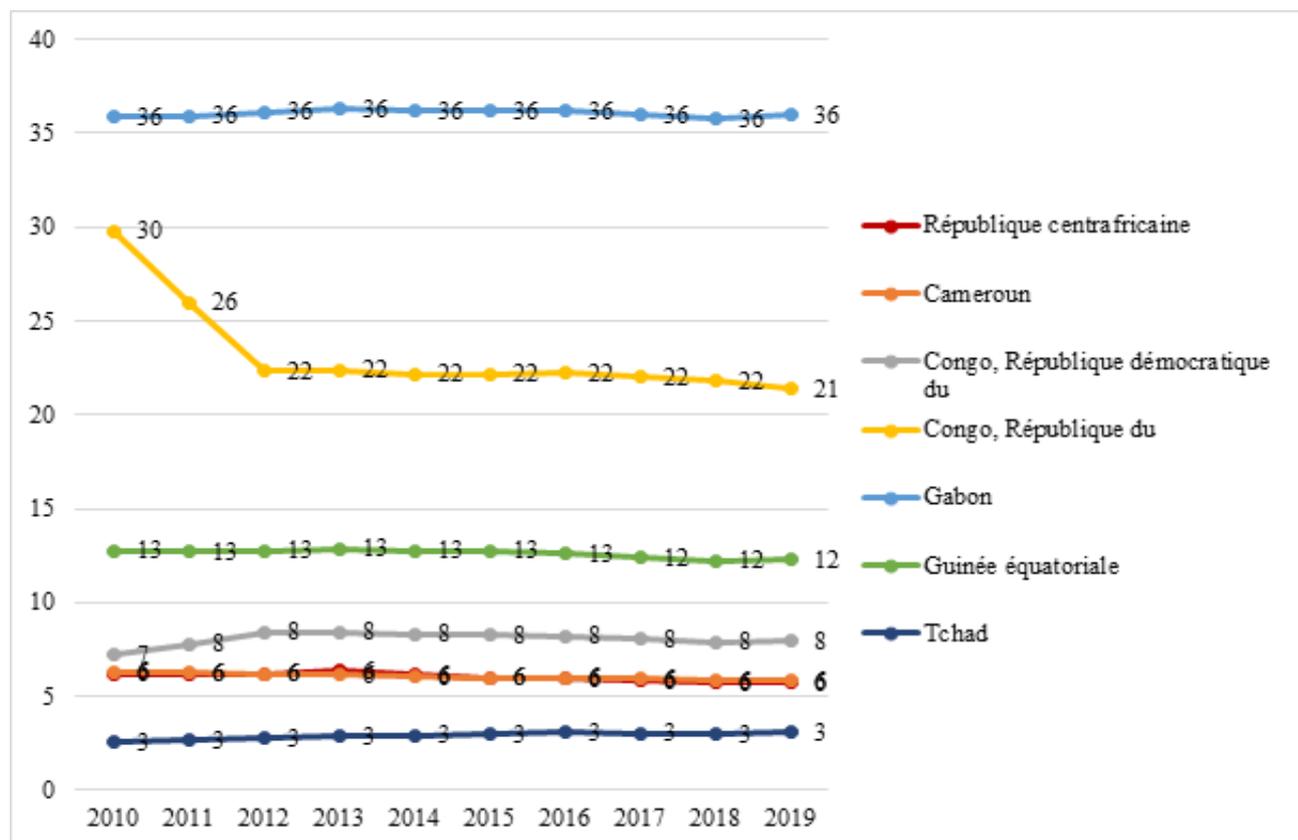
En Afrique centrale, la figure ci-contre fait le point sur la situation du chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans sur une période de 10 ans.

L'explosion démographique en Afrique et dans les pays d'Afrique centrale pourrait constituer une chance pour la transformation du continent. Mais, pour que ce potentiel ne soit pas source d'instabilité, ces pays doivent mettre en œuvre des politiques publiques appropriés susceptibles de créer de nouvelles opportunités économiques. Qu'en est-il dans le cas spécifique du Cameroun ?

RAPPORT CAMEROUN



Figure 2 : CHOMAGE, TOTAL DES JEUNES (% DE LA POPULATION ACTIVE AGE DE 15 A 24 ANS)



Source : Calculs de l'auteur à partir des données modélisées de l'OIT, ILOSTAT

I-1-3 Présentation du contexte camerounais : géographique, social, économique

Le Cameroun est l'un des 54 pays membres de l'Union Africaine avec pour spécificité son bilinguisme -Français et Anglais- Ses autres traits caractéristiques sont présentés ci-dessous notamment sur les plans géographique, social et économique.

a) Présentation du Cameroun sur le plan géographique

Encore appelé « Afrique en miniature », le Cameroun est un pays en forme de triangle, situé en Afrique centrale et qui a une superficie de 475.422 km² dont 9.600 km² de surface maritime (Republic of Cameroon, 2017). Il a les limites suivantes : à l'Ouest, la République Fédérale du Nigéria et l'Océan Atlantique ; au Sud, la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo ; à l'Est, la République Centrafricaine et le Tchad ; au Nord, le Lac Tchad. Grâce à ses coordonnées géographiques -du 2ème degré au 13ème degré Nord en latitude et du 8ème degré au 16ème degré Est en longitude-, le Cameroun a un environnement varié en termes de végétation, de reliefs et de climat.

Grâce à sa position géographique, la végétation du Cameroun est riche et variée. Elle est constituée de forêts dans la zone équatoriale, de savanes dans la zone soudanienne et de

steppes dans la zone sahélo-soudanienne. A chacune de ces végétations correspond un type de climat bien caractérisé. De ce fait, le Cameroun est divisé en 5 grandes zones agro écologiques qui sont : les forêts humides -zone forestière monomodale et bimodale, les hautes terres de l'ouest, la zone des hautes savanes et la zone soudano-sahélienne (www.pidma.cm, 2020).

Le relief du Cameroun est constitué de montagnes, de hauts plateaux et de plaines. Les monts les plus hauts ont une altitude variante entre 3000 et 4070 mètres, le plus haut étant le Mont Cameroun encore en activité volcanique. Ils sont suivis des hautes terres dont l'altitude moyenne varie entre 650 et 900 mètres. Deux grandes catégories de plaines sont identifiables au Cameroun. La première se trouve dans la zone côtière et la deuxième dans la partie septentrionale du pays. Par ailleurs, les cours d'eau du Cameroun se versent dans quatre grands bassins se situant de part et d'autre du territoire. Dans le Sud, il y a le bassin de l'Atlantique et le bassin du Congo et dans le Nord les bassins du Niger et du Lac Tchad.

La diversité climatique du Cameroun est visible à travers ses trois grandes zones climatiques qui sont :

- la zone équatoriale qui se trouve dans le Sud du pays et est caractérisée par des précipitations abondantes et une température moyenne se situant autour de 25° Celsius ;
- la zone soudanienne qui se trouve au milieu du pays et avec une saison sèche d'environ 6 mois pour une température moyenne de 22° Celsius ;
- la soudano-sahélienne qui se trouve tout au Nord du pays a des précipitations plus faibles et une saison sèche qui va au-delà de sept mois à l'année (INS, 2017).

b) Présentation du Cameroun sur le plan social

Sur le plan démographique, la population camerounaise, constituée de plus de 230 groupes ethniques était estimée à 23 millions d'habitants en 2018 (Republic of Cameroon, 2019). Le taux de croissance moyen annuel de la population camerounaise entre 2005 et 2010 était estimé à 2,6% et 2,4% en 2018. A ce rythme, la population atteindra 38 millions en 2037 (Republic of Cameroon, 2017). Le taux de fertilité est estimé à 5,1 enfants par enfant (Republic of Cameroon, 2019). La population camerounaise, comme celle africaine, est majoritairement jeune et féminine. En effet, les moins de 15 ans représentent 42,5% de la population et les moins de 25 ans 64,2% tandis que 50,6% sont des femmes, pour un rapport de masculinité de 97,6 (Republic of Cameroon, 2019 ; Republic of Cameroon, 2017 ; INS, 2017). L'indice de Capital Humain (ICH) du Cameroun est de 0,39 pour une échelle variante entre 0 et 1 (Banque Mondiale, 2020).

Sur le plan sécuritaire, le Cameroun fait face à plusieurs conflits qui affectent son développement. On peut relever la crise avec les réfugiés centrafricains dans la région de l'Est qui créent des tensions avec les populations locales. Dans la région de l'Extrême-Nord, le conflit avec le groupe Boko Haram qui s'attaque aux populations locales, du Nigéria et du Tchad et crée ainsi des déplacements de populations d'une part du Nigéria vers Cameroun et d'autre part des déplacements internes. Enfin, la crise fratricide dans les régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest

qui opposent les rebelles à l'armée du Cameroun. La conséquence de cette triple crise est l'accroissement des besoins en aide humanitaire pour près de 4,3 millions de personnes (Republic of Cameroon, 2019). On note aussi une pression sur le budget du Cameroun pour faire face à la situation, ce qui augmente la vulnérabilité des secteurs sociaux.

c) Présentation du Cameroun sur le plan économique

Le Cameroun est considéré comme leader en Afrique Centrale notamment au sein de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC).

➤ Cadre macro-économique et du marché du travail au Cameroun

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (Banque Mondiale, 2020). Son PIB était de 38.675 milliards de dollars américains pour un taux de croissance de 4,06% en 2018 comme l'illustre le tableau 1 ci-dessous. Le taux de croissance de 2020 est projeté à 4,2% (Banque Mondiale, 2020). Ce taux de croissance reste très bas comparé aux prévisions faites dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui prévoyait un taux de croissance annuelle du PIB de 5,5% entre 2010 et 2020 (République du Cameroun, 2009). Cette contrariété pourrait trouver son origine dans les différentes crises sécuritaires que traverse le pays depuis 2013 auxquelles il faut ajouter la crise sanitaire actuelle occasionnée par le virus COVID-19. Ce qui est visible dans l'évolution en dents de scie observée sur la période 2010-2018. Le PIB par habitant suit logiquement la même tendance.

Tableau 1 : ÉVOLUTION DE QUELQUES AGREGATS MACROECONOMIQUES DU CAMEROUN DE 2010 A 2018

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Croissance du PIB (% annuel)	3,42	4,13	4,54	5,4	5,88	5,65	4,65	3,55	4,06
PIB par habitant (\$US courants)	1,29	1,4	1,35	1,47	1,54	1,33	1,36	1,42	1,53
Inflation de biens et de services (% du PIB)	1,91	2,67	2,67	2,04	2,1	0,18	1,09	1,48	1,6
Importations de biens et de services (% du PIB)	26,95	31	30,27	30,04	30,13	27,61	23,97	22,61	23,7
Exportations de biens et de services (% du PIB)	22,17	25,93	26,16	25,57	24,94	22,26	19,24	18,58	19,31
Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB)	2,05	2,22	1,81	1,69	2,07	2,24	2,03	2,33	1,98

Source : Banque Mondiale : World Development Indicators (2020).

La balance commerciale du Cameroun reste déficitaire sur la période car la part des importations dans le PIB reste supérieure à celles des exportations. Ce qui exerce une pression sur le budget de l'Etat car il y a une grande dépendance à l'extérieur et par conséquent une plus grande sortie des devises qui n'est pas compensée par des entrées en devises (voir tableau 1 ci-dessus).

A l'image de l'Afrique Subsaharienne, le Cameroun reste très peu attractif en ce qui concerne les Investissements Directs Etrangers. En effet, l'Afrique Subsaharienne a capté seulement 1,87%

d'IDE nets mondiaux entre 2010 et 2016 contre 13,25 % pour la région Amérique latine et Caraïbes ou encore 30,34 % pour l'Europe (Odusola, nd.). Les Investissements Directs Etrangers au Cameroun tournent autour d'une moyenne de 2% de son PIB telle que le présente le tableau 1 ci-dessus. Ce qui constitue une faible contribution au niveau d'investissement en termes de Formation Brute de capital Fixe dont a besoin le Cameroun pour réaliser son émergence d'ici à 2035, soit au moins 25% du PIB par année (République du Cameroun, 2009).

➤ Conditions de vie des populations

Le Cameroun appartient à la catégorie « développement humain moyen » et arrive au 150e rang parmi 189 pays et territoires en 2018 dans le classement effectué par le PNUD en 2019. Il faut noter que sur les trois composantes de l'Indice de Développement Humain (IDH), le Cameroun a enregistré des progrès notables entre 1990 et 2018, avec un IDH qui est passé de 0,445 à 0,563. Ce qui correspond à une hausse de son indice de 26,4% sur la période. Cette amélioration de l'IDH au Cameroun cache pourtant une situation de pauvreté assez préoccupante.

Le taux de pauvreté a connu une baisse continue entre 1996 et 2014 passant de 53,3% à 37,5% comme l'indique le tableau 2 ci-dessous. Cependant, cette légère progression masque la réalité en ce qui concerne la pauvreté au Cameroun car, le nombre de personnes pauvres s'est plutôt accru. En fait, le nombre de personnes pauvres est passé d'environ 6,2 millions en 2001 à 7,1 millions en 2007, puis à 8,1 millions en 2014 (INS, 2015 ; Makoudem, 2019). La crise actuelle - sécuritaire et sanitaire - n'est pas de nature à améliorer la situation et éloigne encore le Cameroun de l'objectif de 28,7% de taux de pauvreté 2020 tel que prévu dans le DSCE. Par ailleurs en comparant le SMIG et seuil de pauvreté mensuelle, on observe que toute personne gagnant le SMIG peut basculer directement dans la pauvreté dès lors qu'une personne s'ajoute à son ménage. Le montant nécessaire pour faire sortir une personne pauvre de son état de pauvreté ne fait que s'accroître au fil des années comme le montre la profondeur de la pauvreté répertoriée dans le tableau 2 ci-dessous. L'INS (2015) indiquait que pour éradiquer la pauvreté, l'Etat du Cameroun avait besoin de faire un transfert de 775,3 milliards de francs aux personnes identifiées comme pauvres en 2014.

L'indice de GINI donne des indications sur l'état des inégalités au Cameroun. Du tableau 2 ci-dessous, il ressort qu'il a connu une baisse entre 2001 et 2007 puis est remonté à 46,6 en 2014 correspondant à une hausse de 3,8 points entre 2007 et 2014. C'est une indication que la croissance enregistrée entre 1996 et 2014 a deux tendances. Une première tendance pour la période 1996-2007 qui peut être caractérisée de pro-pauvres car il y a une réduction de l'indice de GINI qui indique une meilleure redistribution des fruits de la croissance. Une deuxième tendance pour la période 2007-2014 qui est moins pro-pauvre car l'indice de GINI s'est accru et constitue une indication de ce que la croissance profite plus aux non pauvres qu'aux pauvres. L'INS (2015) note que l'écart entre les 20% de ménages les plus riches et les 20% les plus pauvres est passé de 7,5 en 2007 à 10,1 en 2014. Cette situation peut être attribuable à la politique de lutte contre la pauvreté qui n'arrive pas à faire un ciblage fin des ménages pauvres.

RAPPORT CAMEROUN



Tableau 2 : EVOLUTION DES SEUILS (EN FRANCS CFA) ET DES TAUX DE PAUVRETE MONETAIRE AU CAMEROUN.

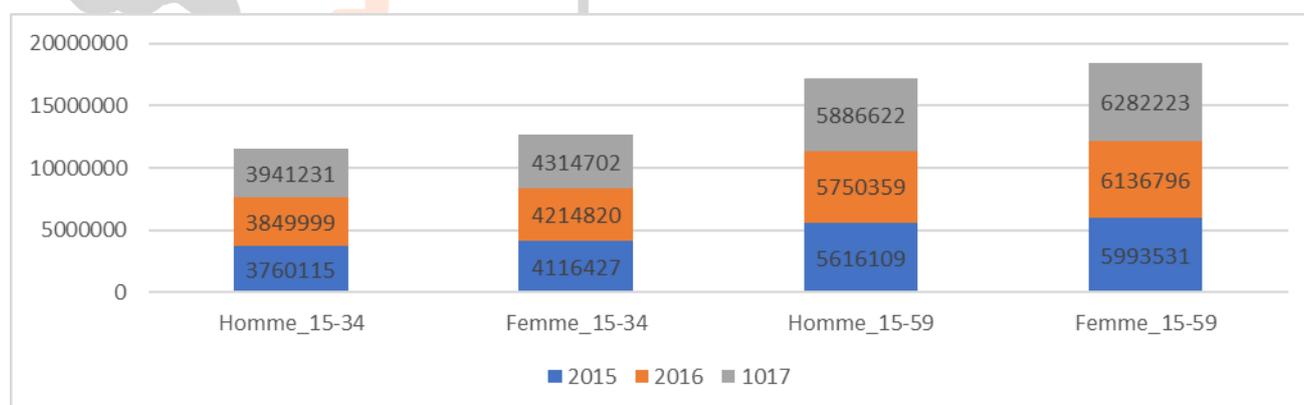
Années	Seuils de pauvreté monétaire ¹		SMIG	Taux de pauvreté (%)	Profondeur ² de la pauvreté	Taux de travailleurs pauvres	Indice de GINI ³
	Annuel	Mensuel					
1996	185 490	15 457		53,3	-	-	44,4
2001	232 547	19 379	23 514	40,2	74 002	37,9	42,1
2007	269 443	22 454	23 514	39,9	83 161	38,3	42,8
2014	339 715	28 310	36 270	37,5	130 275		46,6

Source : Makoudem (2019).

➤ Emplois

Au Cameroun, un peu plus de 52% de la population est dans la tranche active de 15 à 59 ans (INS, 2017). La majorité de cette population est féminine, à l'image de la population globale qui est majoritairement féminine (voir figure 3 ci-dessous).

Figure 3 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE ENTRE 2015 ET 2017 PAR SEXE AU CAMEROUN



Source : Auteur à partir des données d'INS, 2017.

Cette force de travail n'est cependant pas mise en valeur au service du développement du Cameroun. En fait, le taux de chômage au sens du BIT, des jeunes de 15 à 24 ans est supérieur au taux de chômage total mais est en tendance baissière. Il est passé de 6,30% en 2010 à 5,82% en 2018 comme l'illustre le tableau 3 ci-dessous. Le chômage touche plus la population féminine aussi bien au niveau de la population active totale que parmi les 15-24 ans.

¹ L'INS (2015b) ont défini ces seuils en prenant en compte le niveau d'inflation entre chacune des périodes et les changements dans les habitudes de consommation.

² C'est le montant annuel moyen qu'il faut transférer à un pauvre pour le faire sortir de la pauvreté monétaire

³ Les statistiques sur l'Indice de GINI proviennent de World Development Indicators (2020).

RAPPORT CAMEROUN



Tableau 3 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU CHOMAGE AU CAMEROUN ENTRE 2010 ET 2018.

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chômage, total (% de la population)	4.11	3.97	3.84	3.71	3.53	3.51	3.47	3.41	3.36
Chômage, hommes (% de la population active masculine)	3.41	3.34	3.27	3.20	3.08	3.06	3.04	3.00	2.93
Chômage, femmes (% de la population active féminine)	4.90	4.68	4.48	4.29	4.05	4.01	3.96	3.88	3.84
Chômage, total des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans)	6.30	6.25	6.21	6.17	6.04	6.01	5.98	5.91	5.82
Chômage, jeunes hommes (% de la population active masculine de 15 à 24 ans)	5.23	5.34	5.46	5.56	5.57	5.57	5.55	5.49	5.39
Chômage, jeunes femmes (% de la population active féminine de 15 à 24 ans)	7.54	7.31	7.09	6.88	6.57	6.52	6.48	6.39	6.31

Source : Auteur à partir des données de Banque Mondiale (2020), World Development Indicators (2020).

Ce faible taux de chômage masque en fait un phénomène plus sérieux et caractéristique des économies de l'Afrique Subsaharienne : le sous-emploi. Le phénomène du sous-emploi a également tendance à s'aggraver, avec un taux qui est passé de 70,6% en 2010 à 77% en 2014. Or, le DSCE projetait sa réduction à moins de 50% en 2020 (MINEPAT, 2019). Le fort développement du secteur informel est la source de cette domination du sous-emploi.

L'économie camerounaise repose essentiellement sur le secteur informel qui occupe près de 90% des actifs (OIT, 2017). Le tableau 4 ci-dessous présente la répartition de l'emploi informel non agricole en 2007 et en 2014. Au niveau national, il est passé de 79,21% à 82,39%. Cette tendance haussière va être exacerbée avec la crise sanitaire actuelle qui frappe de plein fouet l'économie camerounaise. Les femmes sont majoritairement présentes dans ce secteur comparé aux hommes. En 2014 par exemple, 88% des femmes étaient occupées dans le secteur informel non agricole contre 78% chez les hommes.

Cette disparité de l'emploi en défaveur des femmes est aussi présente dans le secteur formel, et ce de façon importante. En fait, 2005, 14,1% d'hommes contre 4,6 % de femmes avaient un emploi dans le secteur formel, soit un écart de près de 10%. Cet écart s'est réduit en 2010 et est passé à 6,2% car l'effectif dans le secteur formel était constitué de 12,5% d'hommes contre 6,2% de femmes (OIT, 2017).

RAPPORT CAMEROUN



Figure 4 : CARTE DU CAMEROUN



Source : INS (2017), Page 4.

I-2 Présentation des différentes politiques publiques de développement du Cameroun

Les grands points de référence du développement économique du Cameroun peuvent être organisés autour des trois grandes phases : la période post-indépendance (1960-1985), la

période de la crise économique et l'ajustement structurel (1986- 2008) et enfin la période post-crise (2008 à nos jours).

I-2-1 La période postindépendance (1960-1985)

Le Cameroun a obtenu son indépendance le 1er janvier 1960. Il a donc été marqué pendant cette période par la formulation des politiques économiques sur la base de plans quinquennaux. Entre 1960 et 1985, le Cameroun a mis en œuvre 5 plans quinquennaux de développement.

Entre 1960 et 1965, le tout premier plan quinquennal a été mis en œuvre et a permis d'atteindre un taux de croissance moyen du PIB réel de 3,1% (Fambon et al., 2016). Le second a couvert la période 1966-1970 et avait pour objectif l'amélioration du niveau de vie de la population rurale. Le troisième plan quant à lui, est allé de 1971 à 1976 et s'est appesanti sur la production industrielle et le développement des infrastructures de transport. S'en est suivi le quatrième qui s'étendu sur la période 1976-1981, et a correspondu à la découverte du pétrole en 1978. Ce qui a conduit à un taux de croissance du PIB réel moyen de 8,8 % (Fambon et al., 2016). La période 1981-1986 correspond au cinquième plan quinquennal caractérisé par une politique budgétaire expansionniste du fait de l'exploitation du pétrole découvert lors du plan précédent. Elle s'est concrétisée à travers la création de certaines entreprises publiques et un investissement important dans le secteur social incluant la santé, l'éducation, le logement et d'autres secteurs de l'économie (Fambon et al., 2016).

En moyenne sur ces deux plans quinquennaux, le PIB par tête moyen était de 6,3 %. La production du pétrole s'est accrue passant de cinq millions de barils en 1978 à plus de 66 millions de barils en 1986. La contribution du pétrole au PIB est passée de 1,4 % à 9 % entre 1980 et 1985 avec un grand bon dans les recettes passant de près de 20 milliards à 330 milliards. Une bonne partie des recettes du pétrole étaient épargnés à l'extérieur. Dans le même temps, une politique budgétaire expansionniste a été mise en œuvre. C'est en ce moment qu'un grand nombre d'entreprises publiques a été créé dans tous les secteurs de l'économie comme la santé, l'éducation, les transports, la communication, le logement. Le taux d'endettement extérieur était très bas et était de l'ordre de 6 % des dépenses totales.

I-2-2 La période de la crise économique et l'ajustement structurel (1986-2008)

Du fait de son entrée dans la crise économique en 1986, le Cameroun n'a pas pu mettre en œuvre son 6ème plan quinquennal qui devait couvrir la période 1986-1991. L'objectif de la consolidation de l'autosuffisance alimentaire à lui assigné a été abandonné pour trouver des réponses à la crise économique qui frappait à la porte (Kingue, 2012). Dès la déclaration officielle de la crise économique, le Cameroun a défini un plan de sortie de crise appelé Déclaration de stratégies de relance économique (DSRE) couvrant la période 1986-1988 (Mouafo, 2007). L'objectif visé était l'ouverture à l'économie de marché et la réduction du train de vie de l'Etat. Ainsi, il y a eu une réduction drastique de 60% des investissements publics sur les deux années. Mais le Cameroun a enregistré un double déficit : le déficit budgétaire de l'ordre de 6 % du PIB et le déficit de la balance des paiements courants de près de 7 % du PIB (Herrera, n.d.). Le

financement de ce déficit jumeau a fait accroître de façon exponentielle le taux d'endettement qui est passé de 6% à 27% du PIB sur la même période, soit 4,5 fois plus que la valeur initiale (Fambon et al., 2016). Les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont été les prochains programmes de développement appliqués au Cameroun, au même titre que les autres pays en développement faisant face à la crise de la dette. Ils visent le rétablissement de l'équilibre économique à court et à long terme. Les mesures de court terme consistaient à rétablir l'équilibre des finances publiques à travers plusieurs mesures telles que :

- la dévaluation du franc CFA,
- la réduction du personnel de l'Etat,
- la baisse des salaires du personnel de l'Etat,
- la réduction des dépenses publiques notamment les dépenses sociales (dédiées aux secteurs de la santé et de l'éducation),
- la privatisation et la liquidation des entreprises publiques et parapubliques.

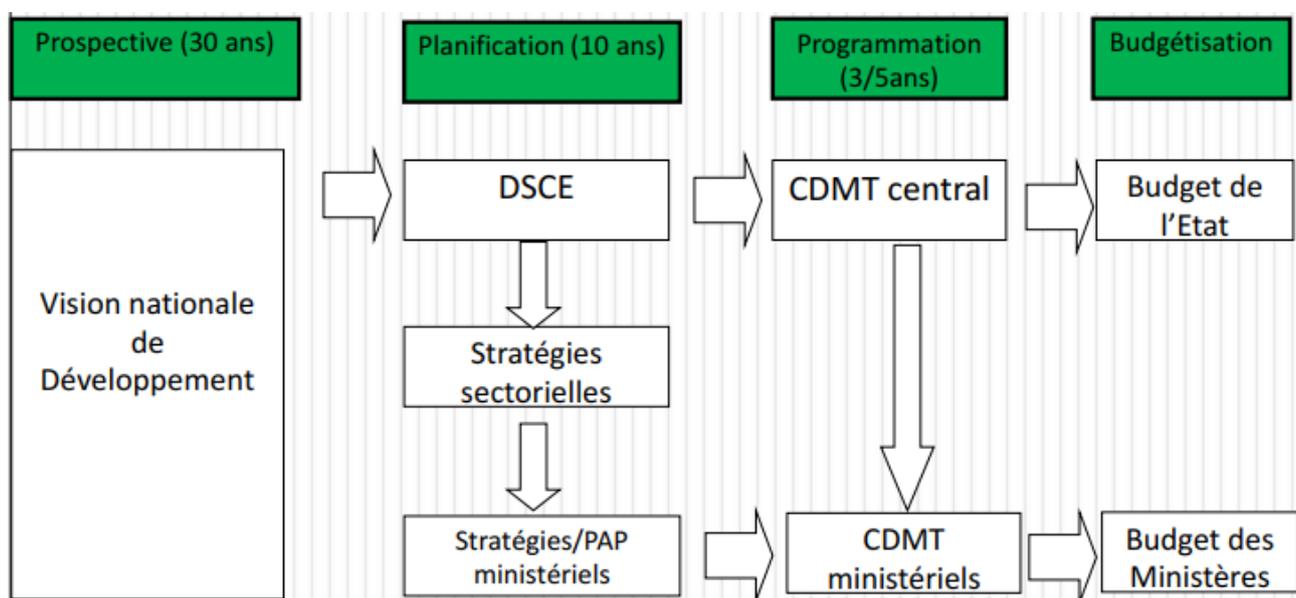
Toutes ces mesures ont eu des impacts négatifs particulièrement sur le plan social. En fait, l'action combinée de la réduction de l'effectif du personnel de l'Etat (perte d'emplois), de la baisse de salaires et de la dévaluation (baisse de pouvoir d'achat), l'annulation d'investissements à caractère social ont conduit à la paupérisation de la population. En fait, le taux de pauvreté monétaire est passé de 40 % en 1983 à 53 % en 1996 (Nembot et al., 2009, p.8).

Cette expérience a été prise en compte dans la définition des mesures de long terme notamment l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) à laquelle le Cameroun a été éligible en 2000 et la rédaction du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2003 avec la participation de tous les acteurs de la société. Ce programme doit permettre au Cameroun d'assurer le remboursement de sa dette en dégagant une marge pour réduire la pauvreté. La mise en œuvre de ce programme a permis une remise de la dette pour le Cameroun et une sortie de la crise économique. Le Cameroun a pu maintenir la stabilité de son cadre macroéconomique et atteindre des taux de croissance positifs jusqu'en 2008 (République du Cameroun, 2009).

I-2-3 La période post-crise économique (2008 à nos jours)

Cette période correspond à un retour à la planification du développement sur le long terme. De ce fait, deux documents principaux en constituent le socle : la vision Cameroun Emergent 2035 et le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Globalement, les politiques de développement suivent le schéma présenté dans la figure 5 suivante :

Figure 5 : SCHEMATISATION DU CADRE LOGIQUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DU CAMEROUN APRES LA CRISE ECONOMIQUE



Source : MINEPAT [1] (nd).

L'objectif de long terme du Cameroun est donc contenu dans le document de « Vision 2035 » et il constitue depuis 2009 la base de toute politique publique définie et mise en œuvre au Cameroun telle que l'illustre la figure 5 ci-dessus. La vision 2035 du Cameroun est donc « une deuxième génération de réformes avec pour ambition affichée de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 » (MINFI, nd, p 4).

L'atteinte de cette émergence s'articule autour de quatre objectifs :

- réduire substantiellement la pauvreté ;
- devenir un pays à revenu intermédiaire ;
- atteindre le stade de nouveau pays industrialisé ;
- renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

Pour l'opérationnalisation de cette vision, le gouvernement camerounais a retenu les politiques économiques suivantes à savoir :

- la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)
- la consolidation du processus de décentralisation pour accroître le dynamisme socio-économique de toutes les régions du Cameroun ;
- la modernisation de l'administration par la promotion de la gestion axée sur les résultats et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- le renforcement de la déconcentration de la gestion du personnel de l'État ;
- la rénovation du système de gestion des finances publiques par la mise en œuvre du nouveau régime financier de l'État (Vision 2035, 2009).

I-2-4 Programme de développement de moyen terme : le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)

Le DSCE est le cadre de référence gouvernemental constituant la première phase de matérialisation de la vision. Il couvre la période 2010-2020. Les objectifs du DSCE sont :

- porter la croissance à 5,5 % en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ;
- ramener le sous-emploi de 75,8 % à moins de 50 % en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ;
- ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9 % en 2007 à 28,7 % en 2020.

Pour accélérer la mise en œuvre du DSCE et porter le taux de croissance annuelle du PIB à 5,5 % tel que prévu, un Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance couvrant la période 2015-2017 a été défini en 2014. Son but est « de remettre l'économie sur le sentier de la croissance compatible avec les objectifs d'émergence » (République du Cameroun, 2015). L'instrument de mise en œuvre du DSCE est le budget-programme qui couvre une période de trois ans. Il est important de noter que le DSCE, ayant été conçu en 2009, a prévu l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2019.

En guise d'évaluation, la mise en œuvre du DSCE a eu lieu dans un contexte de crise sécuritaire avec notamment les attaques de Boko Haram dans la région de l'Extrême Nord, la région de l'Est a connu un afflux de réfugiés à cause de la crise socio-politique en République Centrafricaine voisine tandis que les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest connaissaient une crise sécessionniste. Sur le plan économique, la période de mise en œuvre du DSCE a été marquée par la chute des cours des principales matières premières, avec pour effet l'érosion des réserves en devises et poussant les pays de la sous-région à conclure un nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International au titre de la Facilité Élargie de Crédit.

Dans ce contexte, le taux de croissance économique du Cameroun a été porté autour de 4,6% par an en moyenne, soit 2,6 points de plus qu'au cours de la décennie précédente. Mais, en deçà de l'objectif de 5,5% du scénario de référence du DSCE, soit un retrait d'environ 1 point de croissance en moyenne par an. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie des populations, cette croissance ne s'y est que faiblement traduite. Par exemple, la pauvreté n'a que faiblement diminué, passant de 39,9% à 37,5% entre 2007 et 2014 alors que le DSCE avait projeté un recul du taux de pauvreté à moins de 29%. Le sous-emploi pour sa part s'est plutôt aggravé avec un taux qui est passé de 70,6% en 2010 à 77% en 2014 alors que le DSCE projetait sa réduction à moins de 50% en 2020.

I-2-5 Stratégie Nationale de Développement (SND) 2020-2030

L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 en remplacement du DSCE, s'est faite dans une démarche participative avec des consultations des différentes composantes de la société. Ainsi, la SND-30 se présente comme un document pour la croissance qualitative et

inclusive du Cameroun. C'est-à-dire une croissance dans une dynamique de transformation structurelle, créatrice d'emplois et réduisant significativement la pauvreté (Service du Premier Ministre, 2019). Ce nouveau programme intègre les objectifs de la vision, les Objectifs de Développement Durable, l'agenda 2063 de l'Union Africaine et la Vision d'une CEMAC émergente.

Les orientations de la stratégie nationale de développement 2020-2030 de la Vision 2035 s'articulent autour des objectifs formulés dans ce cadre de référence. La Vision du Cameroun faut-il le rappeler ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Le cap de la SND-30 est de faire du Cameroun un Nouveau Pays Industrialisé. Ainsi, les objectifs principaux pour y arriver sont (Stratégie nationale de développement 2020-2030, p.38).

- **Objectif 1.** Mettre en place les conditions favorables à l'accumulation de la richesse nationale et veiller à l'obtention des modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays. L'État entend sur ce point : (i) porter le taux de croissance du PIB autour de 7 à 8% en moyenne sur la période 2020-2030 ; (ii) porter le taux de croissance du secteur secondaire hors pétrole autour de 8% en moyenne sur la période ; (iii) ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% en 2018 à environ 3% du PIB en 2030 ;
- **Objectif 2.** Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi. Il s'agira pour cet objectif de : (i) ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ; (ii) ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ; (iii) porter l'Indice du Capital Humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de Développement Humain de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030 ;
- **Objectif 3.** Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ;
- **Objectif 4.** Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

Spécifiquement, pour ce qui est de la problématique de l'emploi, la SND-30 entend comme le prévoit l'ODD 8 (des Nations Unies) au sujet du travail décent et la croissance économique, atteindre les objectifs suivants :

(i) parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, en mettant notamment l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;

(ii) promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et

RAPPORT CAMEROUN



stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ; et

(iii) parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale (Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, p. 87).

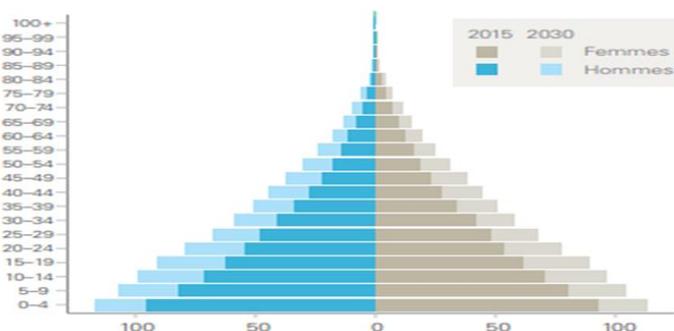
Pour atteindre ces trois objectifs, l'État prévoit d'intervenir sur six axes :

- (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ;
- (ii) l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ;
- (iii) la promotion de la migration de l'informel vers le formel ;
- (iv) l'incitation à la création et à la préservation des emplois dans les grandes entreprises du secteur privé formel ;
- (v) la mise en adéquation formation-emploi et l'amélioration du système d'insertion professionnelle ; et
- (vi) la régulation du marché du travail.

I-3 Problématique

L'Afrique est un continent jeune de par sa constitution démographique où plus de 50% de sa population est jeune. Cette tendance sera observée même jusqu'en 2030 comme l'illustre la figure 5 ci-dessous. En effet, en 2015, 41% de la population africaine était âgée entre 0 et 14 ans et ces derniers seront adolescents ou jeunes adultes d'ici 2030 (UNICEF, 2017). On peut observer que, la base de la pyramide des âges, qui représente les enfants et les jeunes, est très étalée tandis que le sommet, représentant les personnes âgées de 60 ans et plus, est plutôt effilé. Les pyramides des âges des pays de l'Afrique centrale, notamment ceux de la zone CEMAC suivent la même tendance (voir la série de graphiques contenues dans le tableau 6 ci-dessous).

Figure 6 : POPULATION AFRICAINE, 2015 ET 2030 (MILLIONS)



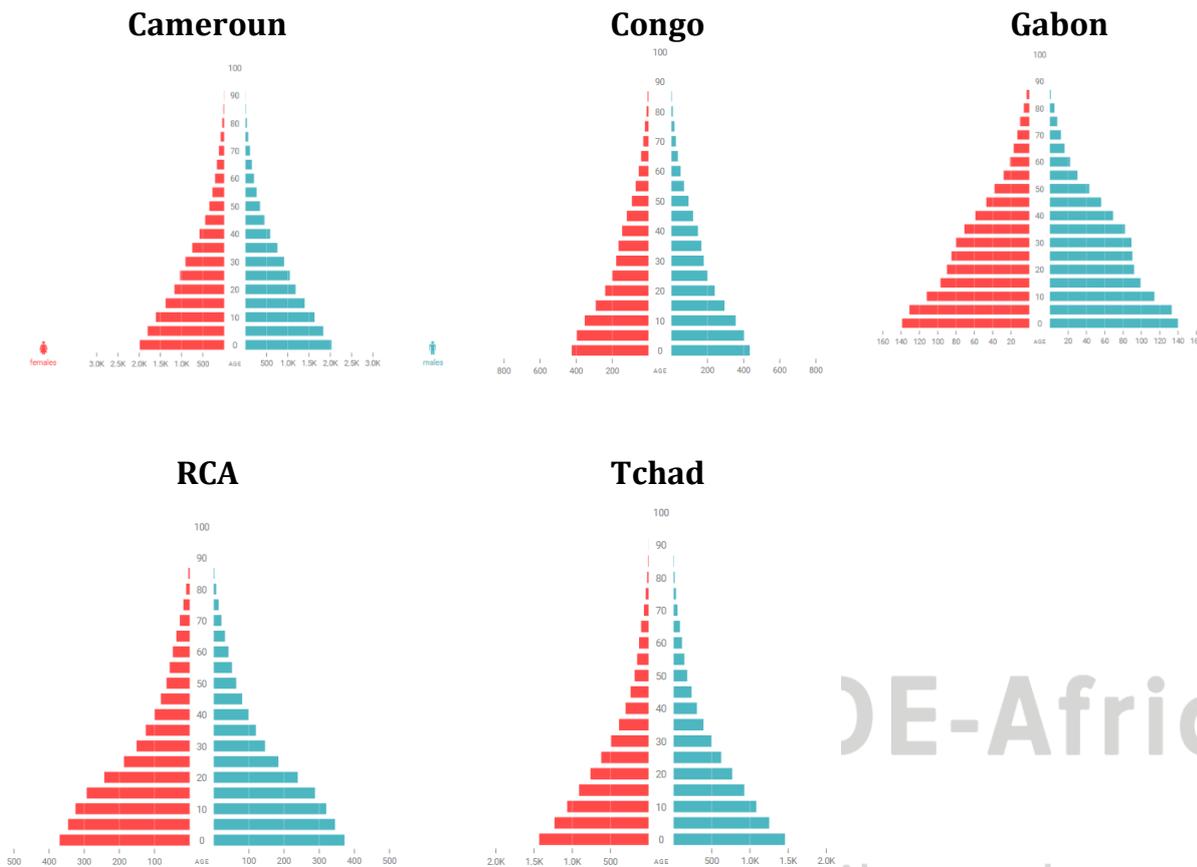
Source : UNICEF (2017, page 4).

Les femmes constituent aussi la majorité de la population dans ces pays (elles sont représentées dans les pyramides par la couleur rouge).

RAPPORT CAMEROUN



Figure 7 : PYRAMIDE DES AGES DE 5 PAYS DE LA ZONE CEMAC POUR L'ANNEE 2020.



Source : UNFPA (2020). <https://www.unfpa.org/fr/data>

Mais ces deux groupes de la population sont les plus vulnérables sur le plan économique. La situation d'emploi des jeunes est plus faible en général. Le tableau 6 ci-dessous montre des taux de chômage des jeunes plus élevés aussi bien dans les pays de la CEMAC qu'en Afrique et dans le monde. Les jeunes sont les plus touchés au Congo et au Gabon. Le taux de chômage a certes baissé dans ces deux pays entre 2000 et 2018 mais il reste très élevé. En 2018, le taux de chômage chez les jeunes hommes était de 22,6% au Congo et 31,2% au Gabon et chez les jeunes femmes, il était de 21% au Congo et 42,1% au Gabon ; en effet, les statistiques relatives au chômage pour ces pays montrent des taux de chômage plus élevés dans ces deux sous-groupes de la population.

Le chômage a un visage féminin pour la plupart de ces pays notamment au Cameroun, au Congo, au Gabon et au Tchad aussi bien en 2000 qu'en 2018. Cette tendance est aussi présente en Afrique et dans le monde comme l'illustre le tableau 4 ci-dessous.

RAPPORT CAMEROUN



Tableau 4 : TAUX DE CHOMAGE PAR SEXE DANS LES PAYS DE LA ZONE CEMAC EN 2000 ET 2018.

	Chômage, hommes (% de la population active masculine)		Chômage, femmes (% de la population active féminine)		Chômage, jeunes hommes (% de la population active masculine de 15 à 24 ans)		Chômage, jeunes femmes (% de la population active féminine de 15 à 24 ans)	
	2000	2018	2000	2018	2000	2018	2000	2018
Cameroun	8,5	2,9	6,6	3,8	12,2	5,4	10,2	6,3
Congo	18,6	9,1	21,2	10,3	40	22,6	38,8	21
Gabon	15,5	14,3	20,2	28,1	33,8	31,2	42,5	42,1
Guinée Equatoriale	6,8	6,6	6,7	6,1	12,5	12,7	12,1	11,5
République Centrafricaine	4,1	3,8	3,8	3,6	6,7	6	6	5,4
Tchad	1,4	2	0,6	1,6	2,5	3,5	1	2,6
Afrique Sub-saharienne	6,5	5,7	6,7	6,7	12,3	10,5	12,5	13,1
Monde	5,7	5,3	5,9	5,6	13,6	14,7	14,5	17

Source : Auteurs à partir des données de la Banque Mondiale⁴.

Ces taux de chômage assez bas tels que le montre le tableau 6 ci-dessous ne présente qu'un aspect du marché du travail dans les pays de la zone CEMAC. En effet, la caractéristique principale du marché du travail est le caractère vulnérable des emplois occupés par les personnes actives. Dans son guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le BIT (2009) considère comme situation vulnérable dans l'emploi, les statuts des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés. Ainsi, le taux d'emploi vulnérable est égal à la part des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois. Le tableau ci-dessous présente le taux d'emploi vulnérable dans les pays de la CEMAC, en Afrique subsaharienne et dans le monde. A l'exception du Gabon, tous les pays de la zone CEMAC ont un taux de d'emploi vulnérable supérieur à 70% du total d'emplois dans la période 2000-2019. La situation est plus criarde en République Centrafricaine et au Tchad où plus de 90% des emplois disponibles sont considérés comme vulnérables. Ces taux sont largement au-dessus de la situation dans le monde où moins de 50% des emplois sont vulnérables. Cette situation peut être expliquée par la dominance du secteur informel dans ces pays. L'absence d'identité juridique, les

⁴ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.FE.ZS>

RAPPORT CAMEROUN



mauvaises conditions de travail, la non adhésion aux systèmes de protection sociale, l'incidence des accidents et maladies liés au travail sont autant de faiblesses qui caractérisent l'économie informelle et contribuent à précariser les travailleurs actifs dans ce secteur (BIT, nd).

Tableau 5 : ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOIS VULNERABLES DANS LES PAYS DE LA CEMAC DANS LA PERIODE 2000-2019.

Années	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cameroun	78,86	77,25	76,55	75,84	75,12	74,39	74,20	74,03	73,88	73,72	73,56
Congo, République du	77,56	76,43	76,34	76,24	76,15	75,99	75,95	76,02	76,09	76,06	75,98
Gabon	41,75	31,37	31,38	31,40	31,41	31,42	31,43	31,44	31,45	31,46	31,46
Guinée équatoriale	80,75	77,52	77,32	77,12	77,14	77,11	77,19	77,25	77,27	77,27	77,29
République centrafricaine	91,96	91,60	91,54	91,48	91,73	91,67	91,61	91,55	91,50	91,44	91,38
Tchad	94,46	93,23	93,22	93,11	93,04	92,95	92,92	93,02	93,07	93,04	93,02
Afrique subsaharienne	77,52	76,00	75,52	75,08	74,70	74,31	74,06	73,92	73,81	73,75	73,70
Monde	52,23	48,70	48,10	47,29	46,84	46,35	45,81	45,38	44,99	44,65	44,60

Source : Auteurs à partir des données de la banque Mondiale (2020)⁵.

La prédominance de l'économie informelle dans les pays de la CEMAC contribue à accroître les emplois vulnérables dans ces pays. Sachant que le chômage touche plus les populations jeunes et les femmes, ces derniers sont donc plus enclins à trouver un emploi dans le secteur informel et plus souvent vulnérable du fait de la faible barrière à l'entrée et à la sortie dans ce segment du marché du travail. Par conséquent, des solutions appropriées sont nécessaires en venir à bout.

⁵ <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=2&type=metadata&series=SL.EMP.VULN.ZS#>

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

II-1 Objectif principal

Cette étude a pour objectif général d'outiller davantage les décideurs publics en matière de prise en compte des dimensions technico scientifiques dans le processus décisionnel de définition, d'exécution et/ou d'évaluation des politiques publiques sur l'employabilité des jeunes et l'entrepreneuriat féminin.

II-2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il est question de :

❖ Faire l'État des lieux :

1. des politiques publiques en matière de création d'emplois pour jeunes et de création d'entreprises pour femmes au Cameroun. Indiquer les succès et les échecs des dispositifs mis en place, et formuler des recommandations ;
2. de la recherche sur les 2 thèmes sus indiqués au Cameroun ;
3. de l'existant en institutions de conseil et institutions similaires au Cameroun et leurs mécanismes respectifs d'intégration des dimensions technico scientifiques dans leurs avis à leurs Gouvernements respectifs ;
4. de l'existant en structures de recherche pour le développement au Cameroun et leurs mécanismes respectifs de transmission des connaissances scientifiques aux institutions de conseil et/ou aux gouvernements ;

❖ Proposer des :

1. niches concrètes de création d'emplois pour jeunes et/ou de création d'entreprises pour femmes ;
2. mécanismes simples et rapides de formalisation en entreprises des Groupements d'Intérêts Économiques, Associations et Coopératives de Femmes ;
3. options de mise en place d'une plateforme ou d'une structure permettant de fluidifier le partage de connaissances et de projets de définition de politiques publiques entre les scientifiques et les gouvernements.

III. METHODOLOGIE

Conformément à la logique d'intervention applicable à ce type de travail, l'approche participative a été privilégiée. A ce titre, la réalisation de cette étude s'est articulée autour de six (06) principales phases, à savoir : i) le cadrage de la mission et la validation du chronogramme de travail avec le commanditaire ; ii) la revue documentaire ; iii) la collecte des informations ; iv) l'analyse et l'interprétation des informations ; v) la rédaction et la soumission des différentes versions de rapport et des projets d'articles ; vi) la consolidation et la soumission de la version finale du rapport final de l'étude ainsi que les projets d'articles consolidés.

En ce qui concerne la collecte des données, elle a débuté par l'élaboration des outils d'enquête. Il s'est agi des fiches d'enquête, des guides d'entretien et des matrices d'analyse. Pour une meilleure évaluation des systèmes nationaux et le recueil des perceptions des parties prenantes, des guides d'entretien et des questionnaires ont été élaborés pour chaque catégorie d'acteurs. Les groupes d'acteurs identifiés sont : les Administrations en charge de l'emploi des jeunes et d'entrepreneuriat féminin, les ONG internationales et nationales ; les Associations ; les Bureaux d'études agréées ; les centres et instituts de formation et de recherche ; les personnes-ressources disposant d'une expertise en matière d'employabilité des jeunes et d'entrepreneuriat féminin et les populations cibles.

III-1 Cadrage de la mission

Elle s'est faite avec le chercheur principal. Elle a permis de valider le cadrage de la mission ainsi que le calendrier d'exécution.

III-2 Revue documentaire

La revue documentaire a consisté à : i) collecter et à analyser la documentation nationale sur les dispositifs juridiques, institutionnels en matière d'employabilité des jeunes et d'entrepreneuriat féminin au Cameroun et en Afrique centrale ; ii) identifier les outils, les guides et les directives y afférents ; iii) apprécier les ressources techniques et documentaires (administrations, organisations internationales, centres de formation, laboratoires, universités, grandes écoles, société civile) ; iv) recenser dans la mesure du possible le nombre, la fréquence statistique et la qualité des projets/initiatives afférentes à l'employabilité des jeunes et d'entrepreneuriat féminin au Cameroun ; v) apprécier les avancées et les bonnes pratiques nationales ; v) ressortir les écarts entre les objectifs internationaux/communautaire, les cadres juridiques et institutionnels et les pratiques nationales ; et vi) identifier les défis à relever, les contraintes, les opportunités et enfin les niches.

III-3 Collectes des informations

III-3-1 Entretiens directs et semi-directs

Les entretiens se sont tenus en deux grandes phases. La première sur le terrain avec les femmes, jeunes et autres acteurs locaux et la deuxième au niveau des administrations centrales.

RAPPORT CAMEROUN



Pour la première phase, les entretiens semi-directifs ont été menés auprès de 50 personnes. Les personnes touchées étaient aussi bien les femmes que les hommes. Les profils étaient les suivants : chef d'entreprise, responsables administratifs, chef traditionnel, présidents d'association, étudiants, employés, auto-entrepreneurs, chômeurs.

Pour la deuxième phase, les entretiens ont eu lieu avec les membres des administrations. Les échanges se sont faits en ligne à travers deux webinaires et en présentiel. Les différentes administrations suivantes ont été rencontrées (14) : Premier Ministère, MINPROFF, MINPEESA, MINAS, MINMIDT, MINJEC, MINCOMERCE, MINEPAT, MINPOSTEL, Assemblée Nationale, Député. Les structures suivantes ont été aussi rencontrées : Le Fond National de l'Emploi (FNE), CUSO International, REA Suisse et Alternatives pour le Développement Durable.

III-3-2 Focus groups

5 groupes de discussion ont été organisés et repartis tels que suit :

- 1 dans la ville de Mokolo,
- 1 dans la ville de Maroua,
- 2 dans la ville de Garoua,
- 1 dans la ville de Ngaoundéré.

Le total des participants à ces groupes de discussions était de 39.

III-3-3 Observation directe

L'observation directe a constitué une source importante de données. En effet, elle a permis de voir aussi bien les jeunes que les femmes dans leurs quotidiens sans filtre, ni semblant. Elle a aussi permis d'identifier les potentiels existants dans les différentes villes visitées et également permis de mettre le doigt sur les informations qui ne sont pas souvent partagées dans les médias ni dans les rapports. Elle a donc joué un rôle important dans l'identification des niches.

III-3-4 Sondages

Afin d'avoir des informations quantifiables, un sondage a été organisé au sein de la population cible que sont les jeunes et les femmes. L'outil utilisé est le questionnaire.

Le questionnaire joint en annexe à la présente étude a été soumis aux différents participants – acteurs publics conformément aux objectifs de la présente étude ainsi que les bénéficiaires (femmes et jeunes). Les participants – acteurs publics ont ainsi émis leurs avis sur les différentes politiques publiques relatives à l'employabilité des jeunes au Cameroun et les actions gouvernementales pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

III-3-5 Etudes de cas

L'université de Buéa a servi d'étude de cas pour évaluer l'employabilité des jeunes en milieu académique. De ce fait un questionnaire en ligne a été adressé à 764 étudiants des niveaux Masters de 115 filières et programmes.

III-3-6 Atelier de restitution et de validation

Afin de s'assurer de la validité des données collectées ainsi que des analyses faites par l'équipe des experts, un atelier national de restitution et de validation s'est tenue les 28 et 29 avril 2021 à la salle des conférences du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation présidé par Madame le Ministre. Cet atelier a vu la participation effective du président de l'Académie National des Sciences et Techniques du Sénégal, le chercheur principal, le Conseil Économique et Social du Cameroun, l'Académie des Sciences du Cameroun et toutes les administrations publiques impliquées dans la gestion des questions d'employabilité des jeunes, d'entrepreneuriat féminin et de conseil scientifiques. D'autres parties prenantes comme les organisations de la société civile ainsi que des chercheurs y ont pris part. L'atelier a été l'occasion de communiquer sur le projet et sur les perspectives. Il a aussi permis de faire une lecture suivie par les participants de l'avant-projet de rapport afin d'ajouter et retrancher des éléments selon la nécessité. Après cette session, l'équipe d'experts a introduit les différentes modifications et a soumis le projet de rapport aux participants. Suite à cela, une dernière rencontre a eu lieu en ligne pour la validation finale du rapport.

III-4 Echantillonnage

Dans le cadre de la présente étude, 135 personnes ont été interrogées par le biais de questionnaires rédigés en langue anglaise ou française en fonction de la langue des répondants dont 33% relève du secteur public et 67% du secteur privé. Du fait de la présence de COVID 19 et le risque d'infection, les questionnaires ont été administrés en ligne et par téléphone.

III-5 Méthode d'analyse des données

Plusieurs méthodes d'analyse ont été déployées notamment les analyses statistiques des données collectées grâce aux questionnaires, des analyses SWOT des politiques publiques et mécanismes existant autour des problématiques de l'employabilité des jeunes, de l'entrepreneuriat féminin et du secteur de la recherche au Cameroun et enfin, une analyse de contenu pour les entretiens individuels et en groupe.

IV-RESULTATS

IV-1 Employabilité des jeunes au Cameroun

Dans cette partie, nous nous proposons d'examiner le cadre conceptuel, le cadre institutionnel et instrumental des politiques en faveur de l'employabilité des jeunes au Cameroun.

IV-1-1 Cadre conceptuel des politiques d'employabilité des jeunes

Le Cameroun a fait de l'emploi l'un des axes majeurs dans sa stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté arrivée à échéance en 2020. Dans le DSCE, l'intégration de l'emploi se déclinait à travers trois principaux axes relatifs à l'accroissement de l'offre d'emplois décents ; la mise en adéquation de la demande d'emploi ; l'amélioration de l'efficacité du marché. Dans le DSCE, l'emploi spécifique des jeunes n'était pas clairement évoqué. La prise en compte des jeunes n'intervenait que dans la sous composante « mise en œuvre et rationalisation des programmes spécifiques d'emplois pour les couches défavorisées » au même titre que les femmes, les groupes vulnérables, les personnes handicapées qui font également partie des couches dites défavorisées.

L'analyse du marché de l'emploi révèle les difficultés des jeunes à accéder à un emploi décent. En effet, le chômage et le sous-emploi des jeunes atteignent des niveaux très élevés. Selon le document de politique nationale de jeunesse, les jeunes ont d'énormes difficultés d'insertion dans la vie active et la majeure partie des chercheurs d'emploi a abandonné les études avant d'avoir achevé le cycle primaire. Seulement 56% de la population scolarisée termine le cycle. Aussi, on relève que le nombre de jeunes, hautement qualifiés mais sans perspectives d'emploi, s'est accru (MINJEC, 2015, p. 25-26).

Pour le Plan National de l'Emploi des Jeunes (PENEJ), la situation des jeunes sur le marché de l'emploi est tributaire d'un certain nombre de problèmes à savoir :

- ✓ la faible croissance économique, peu favorable à la création d'emplois nouveaux;
- ✓ la sortie précoce de nombreux jeunes du système éducatif;
- ✓ les pertes d'emploi dans les entreprises privées et le gel des recrutements dans l'administration publique;
- ✓ l'insuffisance quantitative et qualitative du système de formation professionnelle;
- ✓ l'exploitation insuffisante des opportunités d'emplois;
- ✓ la faible employabilité des jeunes;
- ✓ la faiblesse de la culture entrepreneuriale chez les jeunes;
- ✓ l'absence d'éducation entrepreneuriale ;
- ✓ le cadre macroéconomique institutionnel peu incitatif à la création d'emplois;
- ✓ le système productif fortement dominé par l'économie informelle.

Sur le plan politique, et en matière de création d'emploi pour jeunes au niveau national, le Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) 2016-2020 constitue le principal cadre d'action publique sectorielle auquel il faut associer le Plan Jeunesse qui ambitionne aussi de favoriser l'accès des jeunes à un emploi décent (MINJEC, 2015). Le PANEJ est le document de

politique constituant le socle de la promotion de l'emploi des jeunes. Il vise à donner une chance aux jeunes d'acquérir un métier et d'accroître ainsi leur chance d'insertion professionnelle.

Dans sa nouvelle stratégie de développement, le Cameroun estime qu'« une stratégie efficace de réduction du sous-emploi consisterait donc à agir sur des leviers pouvant permettre de promouvoir la formalisation des activités du secteur informel en levant réellement les goulots d'étranglement à l'entrepreneuriat formel. » (SND30, p, 88).

IV-1-2 Cadre institutionnel des politiques d'employabilité des jeunes

Le cadre institutionnel pour l'employabilité des jeunes au Cameroun est assez transversal. Il fait intervenir plusieurs acteurs. Nous nous intéressons ici aux acteurs publics.

- a) **Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)** : Ce ministère en charge des questions liées aux jeunes et à l'éducation civique est garant de la gouvernance dans le cadre de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes. Pour réduire ou éliminer le chômage des jeunes. Il coordonne la multitude des programmes et projets mis en place pour accompagner les jeunes.
- b) **Ministère de l'Emploi et Formation Professionnelle (MINEFOP)** : Il est en charge de la gouvernance des infrastructures et des politiques qui visent à favoriser l'emploi et la formation professionnelle. Il a la charge d'élaborer la politique du Gouvernement dans les aspects d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.
- c) **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)** : en charge de l'élaboration et de l'application des politiques publiques pour ce qui est des relations professionnelles, des statuts des travailleurs et de leur sécurité sociale. Il élabore les politiques de prévoyance et de sécurité sociales et s'assure de leur application ; il contrôle le respect du Code du Travail ainsi que des Conventions internationales ratifiées par le Cameroun, portant sur le travail; en collaboration avec les autres entités gouvernementales, les organisations syndicales et patronales.
- d) **Fonds National de l'Emploi (FNE)**. La création en 1990 dans le cadre de la dimension sociale de l'ajustement structurel, le Fonds National de l'Emploi (FNE) en vue de l'intermédiation du marché et la promotion de l'emploi.
- e) **Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP)**. Pour assurer la transparence du marché de l'emploi et transformer le secteur informel, a créé l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- f) **Centre d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (COSUP)**. Il s'agit d'une initiative du gouvernement camerounais à travers le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP). Ce projet, le premier du genre au Cameroun,

répond parfaitement aux mesures annoncées qui sont la promotion de l'insertion socioprofessionnelle en général et celle des jeunes en particulier.

- g) **Comité Interministériel de Suivi de l'Emploi (CISE)** créé en 2013 en collaboration avec les ministères sectoriels (MINJEC, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, MINPMEESA, MINPROFF, MINTP, MINHDU, et MINAS).
- h) **Coopération au développement en matière de l'emploi des jeunes.** Le système des Nations Unies (SNU) accompagne le Cameroun dans la promotion de l'emploi dans le cadre de l'UNDAF 2013-2017, en son axe de coopération 2 qui est basé sur l'Appui à la promotion de l'emploi décent ; et au-delà, le projet piloté par le PNUD et le MINJEC lancé en 2019 dénommé *Youth Connekt Cameroon*. La coopération en matière d'emploi se fait avec de nombreux partenaires au développement international, notamment ceux du Système des Nations Unies, BIT, PNUD, FIDA, Banque Mondiale, UNFPA. Il faut y ajouter la BAD, l'Union Européenne, l'Union Africaine, la CEMAC, l'AFD et l'OIT. Ces partenaires au développement accordent des appuis techniques et financiers dans la plupart des projets en matière d'insertion d'emploi en faveur des jeunes. (Plan National pour l'Emploi des Jeunes, p. 27).

IV-1-3 Cadre instrumental des politiques d'employabilité des jeunes

Le cadre de politique générale est assorti d'instruments, c'est-à-dire des programmes et des projets spécifiques d'insertion socio-économique, développés en faveur de la jeunesse, en collaboration avec les partenaires au développement, notamment dans les domaines de l'emploi.

Au Cameroun, le marché de l'emploi est marqué par une très forte prépondérance des emplois informels (95% des jeunes actifs), de plus en plus précaires, indépendants et faiblement rémunérés. Ce qui entretient le fort attrait de l'emploi public qui continue de symboliser la réussite. (MINJEC, 2015, p. 25-26). Avec la stratégie d'emploi contenue dans le DSCE, le Gouvernement comptait réduire la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale et générer dans le secteur formel, des dizaines de milliers d'emplois par an.

Le Gouvernement entend doter les jeunes d'outils appropriés en vue de renforcer l'efficacité de leur participation au développement national. C'est ainsi que d'importants programmes et projets spécifiques de mobilisation, de formation et d'insertion socio-économique sont développés en faveur de la jeunesse, en collaboration avec les partenaires au développement, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

Le tableau 6 ci-dessous présente les politiques et programmes mises en œuvre afin d'accroître l'insertion socio-économique des jeunes au Cameroun.

Tableau 6 : TABLEAU DES PROGRAMMES ET PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION DES JEUNES

RAPPORT CAMEROUN



Institution/ administration	Programmes	Axes d'interventions
MINJEC	Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine	Formation, placement en emploi salarié, octroi des micro-crédits
	Observatoire National de la Jeunesse du Cameroun	Organisation de la rencontre entre les demandes des jeunes en matière de formation civique, d'insertion sociale et de promotion économique et les offres proposées par les programmes gouvernementaux et non-gouvernementaux. Produire des statistiques croisées entre les demandes des jeunes et les offres mises à leur disposition afin de faciliter la prise de décision.
	Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par la création des micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS)	Micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif
	Plan Triennal « Spécial jeunes »	Intensifier l'éducation civique et l'insertion sociale et économique des jeunes à travers leur mobilisation, leur formation civique et entrepreneuriale, leur emploi ou leur installation en unités de production et des services.
	Fonds national d'insertion des jeunes	Promouvoir l'intégration des jeunes dans les circuits de production par le biais du financement de leurs projets productifs innovants et de la subvention des organisations qui les préparent et les accompagnent à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat
	Observatoire National de la Jeunesse (ONJ)	Plateforme jouant le lien de centralisateur entre d'une part les demandes des jeunes (insertion sociale, formation civique, développement économique) et les offres procurées par différents programmes des institutions publiques et privées. Il produit des statistiques périodiques et croisées des demandes des jeunes exprimées et les offres ; travaille avec des décideurs des institutions gouvernementales, des partenaires au développement (nationaux et internationaux) et à la société civile.

RAPPORT CAMEROUN



	Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ)	encadre les jeunes pour un épanouissement extrascolaire ; Ils offrent des dispositifs adéquats d'activités socioculturelles, socio-éducatives, socio-économiques, sportives, et socioprofessionnelles aux jeunes ; assurent l'appui méthodologique, la planification et la réalisation du développement local et communautaire
	Agence du Service Civique National de Participation au Développement	mobilise les énergies des jeunes pour un développement économique, social et culturel inclusif du pays ; booster la valorisation du sentiment national et patriotique formations professionnelles variées ; L'accomplissement des travaux d'intérêt général dans les domaines d'activités du secteur public ou privé
	Du Programme National d'Alphabétisation (PNA)	qui vise à doter les populations et particulièrement les jeunes des compétences indispensables à l'exercice de la citoyenneté et à l'amélioration de leur bien-être
	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI)	dont le but est, d'une part, d'assurer un meilleur encadrement des jeunes opérant massivement dans le secteur informel et, d'autre part, de maximiser en quantité et en qualité les possibilités de création de nouveaux emplois productifs, stables et décents
	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U)	ambitionne de placer des jeunes ruraux en emploi salarié, soutenir des micro-activités et créer des juniors entreprises.
MINADER	Programme d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs (PEA-jeunes)	Installation sur sites aménagés par l'État, subvention financière, accompagnement
MINEFOP	Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel	Assurer un meilleur encadrement des jeunes opérant massivement dans le secteur informel et, d'autre part, maximiser en quantité et en qualité les possibilités de création de nouveaux emplois productifs, stables et décents
	Fond national de l'emploi (FNE)	Intermédiation et promotion de l'emploi
	Institut de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (INFFDP) de Yaoundé	vise à équiper les formateurs avec des techniques permettant de former et mettre en place des programmes efficace pour le développement

RAPPORT CAMEROUN



	Centres de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE)	ces centres sont en train d'être établis dans chaque région
	Centres de Formation aux Métiers (CFM)	ils ont pour vision de remplacer les SM et les SAR en les professionnalisant
MINEFOP	Centres de Formation Professionnelle Rapide (CFPR)	le gouvernement ambitionne les établir dans toutes les représentations administratives du pays
	Centres de Formation Professionnelle Rapide des Employés de Bureau et de Métiers Industriels	ces centres visent à rentabiliser les métiers industriels par des formations à la carte
	Centres de formation privés agréés	les agréments et facilités données aux privés pour pouvoir créer des centres de formations
FNE	Programme Emplois Diplômés	Stages pré-emploi qui vise l'insertion dans le circuit de production des jeunes diplômés sans expérience professionnelle, et à la recherche d'un emploi.
	Programme d'appui au développement des emplois ruraux	Formation aux méthodes modernes d'exploitation ; moyens matériels et financiers, appui à la gestion et à la vente des produits
	Programme Spécial d'Emplois Urbains	Création des emplois de proximité à travers des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), dans les villes du Cameroun, en contribuant à l'assainissement et à l'amélioration du cadre de vie publique de ces villes, et en luttant contre le chômage
	Programme Emploi Diplômé (PED)	Programme de stage pré-emploi capacitant les jeunes diplômés sans expérience (enrichissement de CV pour faciliter l'insertion professionnelle
	Centre Intégré d'Information pour l'Entreprenariat des Jeunes (CIIEJ)	Donne des informations aux jeunes créateurs d'activités, sur les Sources de financements disponibles, les différents marchés des produits divers tant au Cameroun qu'ailleurs les secteurs d'activités d'envergure
	Programme Retraite Emploi Jeune (P.R.E.J).	Couplage pour apprentissage un jeune et un employé proche de retraite, pour permettre le transfert facile et optimal des compétences au poste concerné, gage de gain de productivité
	MICROPAR	visé à accroître le nombre de partenariats entre promoteurs de petites entreprises et responsables d'entreprises de grande taille, pour affermir leur croissance et favoriser les partenariats pour le transfert des croissances.

RAPPORT CAMEROUN



Le Programme d'Appui à l'Insertion des Diplômés de l'Enseignement Supérieur (PRAIDES)	Soutenir l'embauche des diplômés de l'enseignement supérieur.
La semaine pour l'emploi des Jeunes	Chaque année, pendant la Fête de la Jeunesse, des journées portes ouvertes pour l'Emploi des Jeunes sont organisées. Plusieurs acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle y prennent part. L'exercice vise à relever le niveau de l'information des jeunes sur les formations, les métiers et qualifications d'avenir, la démarche et les possibilités d'insertion
Orientation Professionnelle en Milieu public (OPP)	Met à la disposition des informations sur possibilités d'emploi surtout pour les jeunes. Ceci aux moyens d'affichage dans les lieux publics (sous-préfectures, mairies, chefferies...)
Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais (PARIC)	Réintégration socioprofessionnelle des Camerounais ayant étudié/ travaillé hors du pays. Convention signée avec des organismes allemands spécialisés: WUS (Wold Univesity Services) et ZAV (Zentralstelle Für Abeitsver Vittlung)
Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)	Séminaire/séances permettant aux chercheurs d'emploi de comprendre le rôle central de leur insertion, et d'adopter des démarches efficaces leur recherche d'emploi. Les ARE, (Ateliers de Recherche d'Emploi) vise le même objectif
le guide du chercheur d'emploi	pourvoit au chercheur d'emploi : une documentation abondante informant des potentialités de l'emploi ; un fichier d'entreprises cible selon leur champ d'activités, un répertoire d'idées de projets, des orientations pour chercheurs d'emploi désirant s'installer à leur compte Pour les employeurs il y a : des données informatisées de chercheurs d'emploi, toute qualification confondue ; des cadres idoines pour les recrutements ; des tests et aide au processus de recrutement ; un guide du recruteur
Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois au Cameroun (ROMECC)	

RAPPORT CAMEROUN



	Référentiels de Formations (RF)	Établis sur les Référentiels d'Emplois d'Activités, et de Compétences (REAC). Ces outils portent actuellement sur 15 métiers. Le développement d'autres est en cours.
	les programmes en attente de financement	
	Pacte National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ)	Utilisation d'une double approche économique et cohésion/solidarité nationale (l'esprit patriote des organisations), Il permet de pouvoir la possibilité aux jeunes d'obtenir un emploi et d'accroître leur capacité d'insertion professionnelle, tout en bénéficiant d'un revenu.
	Urban Spécial Employment Program (USEP)	Création d'emplois de proximité dans les villes de Yaoundé, Douala et autres grandes villes, pour contribuer à l'assainissement de ces centres urbains et à l'amélioration du cadre de vie publique.
	Mesures d'Appui à l'Insertion des Handicapés (MAIH)	appliquant une approche de solidaire nationale et comptant sur l'esprit citoyen des entreprises, pour le soutien apporté aux couches vulnérables (handicapés) pour leur insertion socioprofessionnelle.
	Mesures d'appui aux entreprises	Des outils performants comme : Une base de données avec chercheurs d'emploi, toutes qualifications confondues ; Une batterie appropriée de tests de recrutement, facilitant le choix candidat idéal ; Des répertoires opérationnels de métiers et de diplômes ; Des salles pour entretiens de recrutement ; Des incitations à l'embauche
	Mesures d'appui aux Chercheurs d'emploi	Mise en relation avec les employeurs.
MINPMEESA/FNE	Programme PME/FNE	Bénéficie d'une dotation spéciale du Chef de l'Etat. Promeut l'auto emploi et le développement de la petite entreprise par les jeunes. Coordonné en partenariat avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).
CERAC/FNE	PROGRAMME FNE/CERAC	en collaboration avec le Cercle des Amis du Cameroun (CERAC), promeut les très petits projets en soutien aux couches défavorisées

RAPPORT CAMEROUN



MINAS/FNE	Programme d'Appui à l'Insertion et à la réinsertion Socio-Professionnelle des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV)	Valorise la prise en compte des couches vulnérables dans le développement national en veillant à l'insertion professionnelle des personnes aux situations économiques précaires en les octroyant des formations professionnelles. Promeut des projets d'auto emploi et de petites entreprises
MINESUP	Programme d'Appui à la Composante Technologique et Professionnelle de l'enseignement supérieur (PRO-ACTP),	Qui ambitionne d'améliorer les capacités de l'Enseignement Supérieur à accompagner le développement socio-économique du pays. Spécifiquement, il va améliorer les capacités du dispositif de pilotage et de management, renforcer le dispositif institutionnel d'appui à l'insertion et à l'implication du milieu socioprofessionnel, et la capacité de la composante technologique et professionnelle à produire des professionnels adaptés aux besoins du pays dans les filières de la santé, l'ingénierie et l'éducation
MINPMEESA	Programme d'Appui à la Création et au Développement des petites et Moyennes Entreprises de Transformation et de Conservation des Produits Locaux de Consommation de Masse (PACD/PME),	le programme est ouvert aux promoteurs des entreprises de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse sur l'ensemble du territoire national.
	Accompagnement des PME à la sous-traitance	BSTP-Cameroun a été mise en place le 05 aout 2011 sous forme de projet dans le cadre du programme pilote d'appui à la mise à niveau, la Normalisation et la Qualité, exécuté par l'ONUDI et financé par l'Union Européenne avec la contribution du Gouvernement camerounais,
	formation, production et commercialisation des produits de l'Artisanat dans les villages artisanaux	la mise en place et le fonctionnement des villages artisanaux répondent aux termes du décret N°2013/0009/PM du 07 janvier 2013 portant création des villages artisanaux, ainsi, ces derniers sont des lieux d'encadrement collectif d'activités de production, d'exposition, de commercialisation et d'animation réservées aux artisans et aux entreprises artisanales,
	programme intégré de	EMPRETEC est un programme qui se focalise

RAPPORT CAMEROUN



renforcement des capacités des entrepreneurs locaux.	particulièrement sur le développement personnel. Il est dirigé par le Secrétariat de la CNUCED à Genève et se caractérise par une méthodologie très spécifique basée sur l'apprentissage par l'expérience, fondée sur un enseignement interactif qui comprend des modules axés sur le développement des compétences entrepreneuriales,
programme de promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes au Cameroun	ce programme vise prioritairement les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi ou sans emploi,
programme National d'Incubation d'entreprises,	l'incubateur d'entreprise est une structure d'accueil, de formation et d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises et d'assistance aux entreprises et d'assistance aux entreprises créées depuis moins de 5 ans.
programme d'appui au prototypage (Fonds proto)	dispositif de facilitation de l'amorçage des projets innovants des PME et des créateurs d'entreprises au Cameroun
Le Programme Intégré de Valorisation et de Transformation des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TRANSFAGRI)	c'est un programme camerounais financé par les fonds du troisième C2D qui a pour finalité l'amélioration de la compétitivité et la productivité des PME œuvrant dans les maillons avals des chaînes de valeurs agricoles et agroalimentaires.
programme de Promotion de l'Esprit d'Entreprise en Milieu Jeunes (PE2MJ)	
Programme de Modernisation des PME par les TIC	ce programme consiste à former les promoteurs de PME à l'usage des TIC
programme Cameroon Food Packaging and Quality CAMPACK-Q	
programme de Diagnostic et Restructuration des PME	

Source : Les auteurs à partir de la littérature et les entretiens

RAPPORT CAMEROUN



Tableau 7 : TABLEAU DES PROGRAMMES ET PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION DES JEUNES

Organisation	Programmes	Zone géographique d'interventions
Réhabilitation Education Aide sociale (REA)	Centre social	Noun
	Alphabétisation fonctionnelle et renforcement des capacités de développement économique et social des adultes analphabètes ou semi-lettrés (Juillet 2017 – Juin 2020)	
	Formation professionnelle de jeunes (Juin 2015 – Août 2020)	
	Jeunes filles/mères (JFM) sante-éducation et entrepreneuriat rural féminin (Janvier 2019 – Décembre 2021)	
	Appui des Dynamiques des Organisations agricoles Paysannes (Septembre 2020 – Août 2024)	
Alternatives Durables pour le Développement (ADD)	Centre de formation professionnelle agricole créé à Zamakoé, le CAPAM	Centre, Sud et l'Est

La Stratégie Sectorielle de l'Education, tournée vers la professionnalisation des enseignements vise à : développer l'employabilité des diplômés des enseignements secondaire et supérieur ; refondre les SAR/SM en Centres de Formation aux Métiers (CFM) en y implantant les incubateurs d'entreprises ; adapter l'enseignement technique aux besoins réels du marché du travail avec l'implantation des incubateurs d'entreprises; domicilier dans les établissements d'enseignement technique (CETIC, Lycée technique) des filières correspondant aux spécificités des zones agro-écologiques d'accueil ; instaurer des passerelles entre les trois niveaux de la formation professionnelle : l'enseignement fondamental, le cycle d'orientation et le 2nd cycle ; professionnaliser l'enseignement supérieur en y intégrant des unités d'enseignement à l'entrepreneuriat.

En outre et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle du Développement Social (SSDS-Cam), quatre projets prioritaires sont mis en œuvre en faveur des jeunes : Le développement des centres spécialisés pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté ; Le développement des Maisons de la Jeunesse ; L'appui à la création des micro-entreprises et autres activités génératrices de revenus ; Le renforcement des structures d'appui et de soutien à l'auto-emploi. Les actions engagées jusqu'à présent dans divers domaines sont faiblement coordonnées et leur impact sur l'épanouissement de la jeunesse reste mitigé.

En somme, les jeunes au Cameroun sont confrontés à des difficultés qui entravent leur épanouissement et leur insertion socioéconomique. Celles-ci constituent autant de défis à relever pour leur épanouissement. Les défis à relever par ces politiques ont trait, entre autres, à

RAPPORT CAMEROUN



une faible intégration sociale des jeunes, au sous-emploi, à la dégradation de l'état sanitaire des jeunes, au faible accès des jeunes à une éducation de qualité et à une formation capacitante, à l'insuffisance offre de loisirs, au déficit de promotion des droits des jeunes et à leur marginalisation dans la gestion des affaires publiques, à la faible implication des jeunes dans la gestion et la protection durable de l'environnement, à l'insuffisante coordination dans les interventions des divers acteurs en faveur des jeunes et à l'absence d'une stratégie nationale de communication pour la jeunesse.

IV-1-4 Analyse SWOT des politiques en matière d'employabilité des jeunes au Cameroun

Tableau 8 : ANALYSE SWOT DES POLITIQUES EN MATIERE D'EMPLOYABILITE DES JEUNES AU CAMEROUN

Eléments	Analyse
Forces	<ul style="list-style-type: none">• Forte volonté politique• Existence d'un cadre juridique et réglementaire favorable• Existence d'un ministère en charge des questions de jeunesse• Existence de politique, plans, programmes et projets en faveur de l'insertion économique des jeunes• Approche inclusive -jeunes ruraux, handicapés, diasporiques-• Tissu associatif en milieu jeune dense et dynamique• Approche holistique de l'épanouissement de la jeunesse• Diversité des acteurs• Positionnement stratégique sur le terrain avec le maillage du territoire national par les unités opérationnelles
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none">• Faible considération de l'emploi des jeunes comme un levier important dans la lutte contre la pauvreté dans le DSCE.• Faible enveloppe budgétaire -public et partenaires au développement-• Financement marginal de la part du secteur privé• Sous-consommation budgétaire• Cloisonnement dans la circulation de l'information et des décisions• Faible production des données statistiques dans le secteur jeunesse• Multiplicité des acteurs• Faible coordination des actions• Aggravation du sous-emploi du fait de la faible espérance de vie des emplois générés à travers les différents programmes• Procédures complexes des mécanismes de financements qui ne correspondent pas toujours aux besoins exprimés par les plans d'affaires des jeunes• Faiblesse et fréquence des décaissements qui empêchent le respect des calendriers d'activités par les promoteurs des projets.

RAPPORT CAMEROUN



	<ul style="list-style-type: none">• Sortie précoce de nombreux jeunes du système éducatif• Pertes d'emploi dans les entreprises privées et le gel des recrutements dans l'administration publique• Absence d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes• Difficulté dans le suivi-évaluation des initiatives en faveur de la jeunesse.• Faible accès des jeunes à une éducation de qualité et à une formation capacitante• Faible implication de la diaspora dans le développement économique• Absence d'une stratégie nationale de communication pour la jeunesse• Marginalisation des jeunes dans la gestion des affaires publiques• Très longue chaîne d'intermédiation entre les bénéficiaires et les décideurs de politiques publiques en faveur de l'employabilité des jeunes (voir figure 9 en Annexe)• Faible protection sociale en faveur des jeunes• Précarité de la santé des jeunes• Difficulté à évaluer la contribution de la jeunesse à la croissance• Chevauchement de certains programmes• Faible rentabilité des fonds investis• Lenteur administrative• Mauvaise gouvernance
Opportunités	<ul style="list-style-type: none">• Jeunesse dynamique• Grande diaspora• Richesse naturelle abondante• Internet et l'économie numérique• Taille du marché national• Zone de Libre Echange Continental• Mise en œuvre effective de la décentralisation• Existence d'un cadre juridique international favorable à l'employabilité des jeunes
Menaces	<ul style="list-style-type: none">• Instabilité politique -Conflits avec les réfugiés, Boko Haram, crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, extrémisme violent et radicalisation au sein de la population jeune• Crise économique et sanitaire (COVID-19)• Instrumentalisation des jeunes désœuvrés• Exigüité du tissu économique, peu favorable à la création d'emplois nouveaux• Cadre macroéconomique institutionnel peu incitatif à la création d'emplois

- Système productif fortement dominé par l'économie informelle.
- Faible capacité des acteurs clés : Administration, organisations de jeunesse.
- Manque ou faible confiance des jeunes vis-à-vis du gouvernement

Source : Auteurs (2021)

IV-2 Entrepreneuriat féminin au Cameroun

Les femmes constituent un potentiel et une force de travail relativement importants au Cameroun. Elles représentent d'ailleurs, plus de la moitié de la population (50,5%). La quasi-totalité de la production vivrière destinée à nourrir les populations dans les zones urbaines est assurée par les femmes. Les activités génératrices de revenus et les multiples projets réalisés par les femmes participent à l'accroissement de la richesse nationale du pays, tout en créant des emplois qui contribuent à l'épanouissement de la femme et de la famille.

Toutefois, ce dynamisme n'empêche pas que la situation économique de la femme soit encore aujourd'hui assez précaire du fait notamment de la législation peu favorable en matière de droit de propriété et de certaines pratiques culturelles discriminatoires ; difficultés d'accès aux mécanismes financiers classiques ; accès limité aux informations appropriées et aux réseaux d'entrepreneurs ; surcharge des tâches ménagères et des responsabilités familiales (MINPROFF, 2020). À ces problèmes structurels, s'ajoutent les problèmes liés au statut de la femme. En effet, la société traditionnelle est patriarcale et l'image d'une femme leader s'accompagne encore malheureusement de préjugés qui constituent hélas des obstacles à l'éclosion des entreprises fondées et/ou dirigées par les femmes.

Une attention croissante est désormais portée sur la question de l'entrepreneuriat des femmes comme moyen d'autonomisation et comme moyen d'élargir leurs opportunités, notamment par les organisations internationales. Selon les estimations disponibles, au niveau mondial, entre un quart et un tiers des entreprises du secteur formel sont détenues et dirigées par des femmes (CNUCED, 2015). Au niveau du Cameroun, il se met progressivement en œuvre un cadre de promotion de cet entrepreneuriat.

Dans le cadre de sa stratégie de développement (SND30, 176), l'État du Cameroun entend renforcer les programmes d'entrepreneuriat et d'autonomisation des femmes. Ainsi, dans cette partie, nous examinons le cadre politique, les cadres juridiques de création d'entreprise ainsi que les instruments d'action publique qui encouragent l'entrepreneuriat féminin.

IV-2-1 Cadre conceptuel des politiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin

En 2013, le Ministère des Finances en collaboration avec tous les acteurs du secteur a élaboré un Document de stratégie nationale de la finance inclusive, dans le but de réduire la pauvreté de manière significative et durable à travers une offre de services financiers et bancaires de base à faible coût pour des consommateurs en difficultés et exclus des services financiers traditionnels,

surtout les femmes et les jeunes, leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de travail à travers l'accès au financement de leurs activités. Ceci va se traduire par l'élaboration du Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (PAPEF).

Le Gouvernement du Cameroun a signé en octobre 2014, le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) afin de promouvoir le travail décent pour tous. Ce dernier regroupe le Gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les partenaires techniques et financiers dont le chef de file est l'OIT. Au niveau de la Priorité 1 : « Accroissement des opportunités d'emplois décents et promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) notamment pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables » que la mise en œuvre du Plan d'Action National pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin (PANDEF) élaboré par le BIT et figurant dans le PPTD a été planifiée. Il s'agit ici de « Promouvoir une nouvelle génération de femmes chefs d'entreprises plus dynamiques et plus nombreuses, capables de gérer des entreprises durables pour des emplois décents favorables à la croissance, afin de sortir de la pauvreté ».

IV-2-2 Cadre institutionnel des politiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin

En décembre 2004, un Ministère chargé de la Promotion de la Femme et de la Famille a été créé. Sa mission consiste en l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures relatives au respect des droits de la femme. À ce titre, ce ministère veille :

- à la disparition de toutes discriminations à l'égard de la femme ;
- à l'accroissement de garanties d'égalité à l'égard de la femme dans les domaines politique, économique, social et culturel.
- La promotion de la femme correspond à la réduction de la pauvreté en milieu féminin, au renforcement des capacités de la femme, à l'amélioration de ses conditions de vie, à la promotion de ses droits et de ses devoirs et à la garantie de l'équité entre l'homme et la femme par la vulgarisation de l'approche dans tous les domaines de la vie.

En plus du Ministère chargé de la Promotion de la Femme et de la Famille dont les missions sont spécifiques à l'égard de la femme, plusieurs autres ministères et institutions ont également un volet entrepreneurial où les femmes ne sont pas exclues. Il s'agit :

- du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) qui met en œuvre la politique nationale de développement de ce secteur ;
- du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINIMIDT) dont l'appui porte sur l'assistance, le conseil, le suivi et l'encadrement des promoteurs ;
- du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) qui apporte des appuis techniques aux activités agricoles des femmes ;

- du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) qui assiste les femmes dans l'organisation des voyages d'échanges et des exportations et importations ;
- du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) qui encadre les producteurs de protéines animales et pour booster cette production ;
- du Ministère de la Forêt et de la Faune (MINFOF) qui implique les femmes dans l'exploitation forestière tout en faisant ressortir leur contribution dans la gestion durable des forêts ;
- du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINIMIDT) qui encadre les femmes dans l'exploitation minière ;
- du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) à travers le programme de vulgarisation des foyers améliorés ;
- de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et de la Société Nationale d'Investissement (SNI) qui accompagnent les entrepreneurs dans leur mission ;
- des Partenaires Techniques et Financiers du Cameroun, à l'instar du BIT qui a financé une étude sur la mise en place du Programme d'Appui à la Promotion Économique de la Femme (PAPEF) et élaboré le Plan d'Action National de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin (PANDEF). Toutes ces actions en faveur de la femme en général et de la promotion de l'entrepreneuriat féminin en particulier ont pour postulat l'opérationnalisation du Document de Politique Nationale Genre.

IV-2-3 Cadre instrumental des politiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin

De nombreux instruments sont entrepris par l'État afin de favoriser le développement d'une politique publique en faveur de l'entrepreneuriat féminin. On peut citer :

C'est ainsi que le MINPROFF a élaboré des projets pour l'amélioration de l'accès des femmes aux services financiers⁶. Il s'agit entre autres du :

- **Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (PAPEF)**. Il s'agit d'un mécanisme de financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des femmes.
- **Projet Genre et Autonomisation Économique des Femmes (PGAEF)** dans le Programme d'appui au secteur des transports, phase I : Aménagement de la route BATCHENGA – NTUI – YOKO – LENA. Ce programme prend en compte la problématique de la croissance inclusive par la mise en œuvre d'un important projet de développement économique et social de la zone d'influence du projet, à travers des activités connexes comprenant l'aménagement de pistes rurales, gares routières, hangars de marchés et activités spécifiques au profit des femmes et des jeunes.
- **Connexion des CPFF a l'internet**. Une convention de partenariat entre le MINPOSTEL et le MINPROFF, en vue de la connexion des différents CPFF du territoire camerounais a été

⁶ Plus de 92 % des femmes camerounaises œuvrent dans le secteur informel selon le MINPROFF.

signée le 31 juillet 2015. Elle vise à faciliter pour les apprenants de ces structures et leur entourage l'accès à l'information sur les actions gouvernementales et les opportunités économiques, d'échanger sur les savoirs, les savoir-faire et savoir-être du monde moderne, de se divertir et de ce fait, d'améliorer leurs conditions de vie.

- **La mise en place des maisons digitales.** Les Maisons Digitales sont des salles numériques disposant des ordinateurs, des tables, des serveurs, permettant de former les femmes à la maîtrise de l'outil informatique, afin de l'utiliser dans la gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Il s'agit de réduire l'inégal accès aux TIC et de permettre à un maximum de femmes de s'arrimer à l'économie numérique. Ce projet est encadré au Cameroun par une Convention signée entre le MINPROFF et ORANGE-Cameroun.
- **Central African Backbone (CAB).** Dans le cadre de ce projet, qui vise à doter les CPFF placés le long des projets routiers des Télé centres Communautaires Polyvalents (TCP) par leurs équipements en matériels informatiques, en énergie solaire et l'appui à la conception, la mise en œuvre des programmes de formation (TIC, Entrepreneuriat etc..., et suivi/évaluation du projet).
- **Le projet 5BY20.** Ce projet est le fruit du partenariat MINPROFF, ONU-femmes et Coca-Cola. L'initiative a pour objectif d'accompagner plus de 5 millions de femmes chefs d'entreprises d'ici 2020. Dans sa phase pilote, les promoteurs prévoyaient de former 1.000 femmes issues des couches vulnérables et sans emploi à décembre 2017 et d'autonomiser 5.000 femmes à l'horizon 2020 à travers tout le pays. Le projet forme les femmes en gestion financière, avec à la clé, des attestations et des kits des produits Coca-Cola, en vue de la promotion de l'auto-emploi.
- **Éducation et formation professionnelle des femmes.** Au Cameroun, l'État, afin de régler les déséquilibres hommes-femmes dans l'éducation et la formation, des mesures discriminatoires positives sont mises en œuvre, à l'instar de : l'allocation des bourses et primes d'encouragement aux filles des filières scientifiques et techniques ; l'octroi des prix aux meilleures élèves filles pour la poursuite de leurs études ; la sensibilisation des communautés sur la non-discrimination de la scolarisation de la jeune fille ; la multiplication des établissements d'enseignement technique et professionnel ; la création de Centres de Technologies Appropriées (CTA) ; la création des Centres de Promotion de la Femme dont une centaine déjà opérationnels.

Les Centres de Promotion de la Femme ont pour mission : l'information et l'orientation des femmes ; l'appui conseil aux femmes désireuses de créer leurs entreprises ou porteuses de projets ; le perfectionnement et la formation des femmes confrontées aux problèmes d'insertion socioprofessionnelle. Les actions menées dans ce cadre visent essentiellement à développer les connaissances et les aptitudes des femmes en matière de création et de gestion d'entreprises individuelles ou collectives. Ce qui se traduit par l'organisation à leur intention de

RAPPORT CAMEROUN



sessions de formation en montage des projets, gestion d'activités génératrices de revenus, techniques de transformation et de conservation des produits agropastoraux.

Comme autres actions, on peut citer :

- l'accompagnement des associations féminines dans leur regroupement en réseaux ;
- l'organisation des séminaires de formation des associations féminines au montage et à la gestion de projets de développement communautaire ;
- l'appui à la création des coopératives féminines ;
- le développement des capacités des femmes évoluant dans le secteur informel à travers des séminaires de formation et d'information ;
- l'intensification par le Fonds National de l'Emploi des actions de promotion à l'auto-emploi et le soutien aux activités économiques des femmes ;
- l'organisation des voyages d'échanges d'expériences et d'affaires.

Plusieurs autres projets et programmes ont été mis en place pour la promotion économique de la femme avec l'appui de la coopération bi et multilatérale et des organisations féminines internationales à l'instar de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises (FCEM) ou du Forum Entrepreneuriat Féminin (FEF) Cameroun-Sénégal.

- **Autres actions de soutien aux efforts de lutte contre la féminisation de la pauvreté**

Le Gouvernement camerounais a créé un cadre favorable à l'émergence des Établissements de micro-finance qui constituent les canaux les mieux appropriés pour les femmes, parce que répondant adéquatement à leurs besoins. Ce cadre est illustré par la déclaration de la Politique Nationale de Micro finance qui a été adoptée par le Gouvernement le 10 avril 2001.

L'entrepreneuriat féminin a été identifié comme un des moyens clés de réduction de la pauvreté dans le monde, et plus particulièrement en Afrique. En effet, pour les femmes exerçant dans le secteur tant formel qu'informel, en zone rurale qu'urbaine, la création et le développement des entreprises est une manière efficace de réaliser leur autonomie. Elles sont les actrices principales de leur propre développement, en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. Elles contribuent ainsi à la réduction des inégalités de genre et à la lutte contre la pauvreté.

IV-2-4 Analyse SWOT des politiques en matière d'entrepreneuriat féminin

Tableau 9 : ANALYSE SWOT DES POLITIQUES EN MATIERE D'ENTREPRENEURIAT FEMININ AU CAMEROUN

Éléments	Analyse
Forces	<ul style="list-style-type: none">• Forte volonté politique• Existence d'un cadre juridique et réglementaire favorable• Existence d'un ministère en charge des questions de jeunesse• Existence de politique, plans, programmes et projets en faveur de

RAPPORT CAMEROUN



	<p>l'insertion économique des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none">• Approche inclusive• Tissu associatif en milieu féminin dense et dynamique• Approche holistique de l'épanouissement de la femme• Diversité des acteurs• Positionnement stratégique sur le terrain avec le maillage du territoire national par les unités opérationnelles (les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille)
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none">• Absence de l'application du principe de continuité du service publique (le changement de ministre change souvent la dynamique entamée par la précédente)• Pesanteurs sociales• Faible représentativité de la femme dans les sphères de prise de décision• Faiblesse de l'enveloppe budgétaire• Faiblesse du capital humain en matière de planification sensible au genre et à la question entrepreneuriale• Faiblesse des politiques de formalisation des entreprises• Faible impulsion sur le financement de l'entrepreneuriat féminin• Persistance de la pauvreté• Persistance du chômage• Accroissement des importations des produits alimentaires• Non atteinte des objectifs fixés dans le DSCE
Opportunités	<ul style="list-style-type: none">• Population féminine dynamique et entreprenante• Les Objectifs de Développement Durable• Abondance et diversité des ressources naturelles• Diversité climatique• Internet et l'économie numérique• Taille du marché national• Zone de Libre Echange Continental• Mise en œuvre effective de la décentralisation• Existence d'un cadre juridique internationale favorable à l'employabilité des jeunes
Menaces	<ul style="list-style-type: none">• Instabilité politique -Conflits avec les réfugiés, Boko Haram, crise dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, extrémisme violent et radicalisation au sein de la population jeune• Crise économique et sanitaire (COVID-19)• Instrumentalisation des jeunes désœuvrés• Exigüité du tissu économique, peu favorable à la création d'emplois nouveaux

- Cadre macroéconomique institutionnel peu incitatif à la création d'emplois
- Système productif fortement dominé par l'économie informelle.
- Faible capacité des acteurs clés : Administration, organisations de féminine.
- Manque ou faible confiance des femmes vis-à-vis du gouvernement
- Qualité de la gouvernance

Source : auteurs.

IV-2-5 Cadre juridique de formalisation des activités économiques au Cameroun

Le Cameroun est membre de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). De ce fait, le droit économique en vigueur au Cameroun trouve son fondement dans les textes de cette organisation qui regroupe à ce jour 14 pays. Dans le processus de formalisation des activités commerciales au Cameroun, les individus ont plusieurs possibilités.

Établissement. Il s'agit d'une forme d'entreprise créée par une seule personne (exclusivement une personne physique) qui en répond de tous les actes. Le créateur doit être un majeur ou un mineur émancipé. C'est une forme très flexible car elle n'exige ni des statuts, ni un capital minimum. Elle permet la tenue d'une comptabilité flexible (TCHIDJO, 2019).

Société en Nom Collectif (SNC). La Société en Nom Collectif est celle dans laquelle tous les associés sont commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales. Le capital social est divisé en parts sociales de même valeur nominale. Les statuts peuvent désigner un ou plusieurs gérants associés ou non, personnes physiques ou morales, ou en prévoir la désignation dans un acte ultérieur.

La Société en Commandite Simple (SCS). La Société en Commandite Simple est celle dans laquelle coexistent un ou plusieurs associés, indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales, dénommés « associés commandités », avec un ou plusieurs associés responsables des dettes sociales dans la limite de leurs apports dénommés « associés commanditaires » ou « associés en commandite » et dont le capital est divisé en parts sociales.

Société à Responsabilité Limitée (SARL). La Société à Responsabilité Limitée est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être constituée par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Le capital social minimum doit être de cent mille (100.000) de francs CFA.

Société Anonyme (SA). La société anonyme est une société dans laquelle les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des actions. La société anonyme peut ne comprendre qu'un seul actionnaire. Le

capital social minimum est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CFA, divisé en actions d'un montant nominal supérieur ou égal à 10.000 francs CFA. Il doit être entièrement souscrit avant la date de signature des statuts ou de la tenue de l'assemblée générale constitutive. Les actions représentant des apports en numéraires sont libérées lors de la souscription du capital, d'un quart au moins de leur valeur nominale.

Groupement d'Intérêt Économique (GIE). Le GIE est une entité dont le but est la mise en œuvre pour une durée déterminée, de tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. Celle-ci doit se rattacher essentiellement à l'activité économique de ses membres dont le caractère ne peut-être que spécifique. Il est constitué par la réunion de deux ou plusieurs personnes physiques ou morales exerçant des activités économiques. Il est conçu pour permettre à des entreprises préexistantes de collaborer en vue d'accroître leurs activités (Dewedi, 2016).

Organisation Non Gouvernementale (ONG). La loi n° 99/014 du 22 décembre 1999 qui régit les organisations non gouvernementales au Cameroun définit une ONG comme une association déclarée ou une association étrangère autorisée conformément à la législation en vigueur, et agréée par l'administration en vue de participer à l'exécution des missions d'intérêt général. L'agrément est accordé pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction (La Voix du paysan, 2007).

Société coopérative. Une Société coopérative est, d'après la loi n° 92/006 du 14 août 1992, une organisation regroupant au moins sept personnes physiques et/ou morales ayant la qualité de membres fondateurs, qui s'associent librement pour atteindre des buts communs, par la constitution d'une entreprise privée dirigée de manière démocratique, et à laquelle les membres sont liés par un contrat appelé statuts, qui fixe leurs règles d'organisation et de fonctionnement (la Voix du paysan, 2007). Elle est exonérée de l'impôt, mais a l'obligation de déclarer des résultats au service du registre des sociétés coopératives et GIC. Par ailleurs, un capital n'est pas exigé au moment de la constitution et les membres définissent librement leurs droits et obligations dans leurs statuts. Une coopérative peut exercer dans différents secteurs d'activités notamment l'épargne et le crédit, l'approvisionnement et la distribution des produits, la collecte, le stockage et la distribution des produits, etc. La création d'une coopérative au Cameroun passe par trois étapes : l'inscription au registre des Sociétés Coopératives et des Groupes d'Initiative Commune ; l'immatriculation fiscale (Carte de contribuable) et des étapes supplémentaires qui sont fonction de l'activité que doit mener la coopérative : CNPS, Inspection du travail, Autorisations spécifiques (COBAC, Minfi, etc.) (Agriculture au Cameroun, 2019).

Association. La création d'une association est régie par la loi de 1990 portant libertés d'association au Cameroun. Les associations en principe sont à but non lucratif. Mais de plus en plus de personnes passent sous le couvert des associations pour mener des activités économiques.

Start-ups. C'est un jargon assez récent en contexte camerounais. Bien que ce ne soit pas un statut légal, de plus en plus de jeunes saisissent cette opportunité pour lancer leurs activités sans avoir à faire à l'administration fiscale, qui est assez répressive pour les jeunes entreprises.

Les recommandations suivantes peuvent être faites :

- Appliquer un délai de 3 mois pour la légalisation des associations, coopératives ;
- Accroître la période d'exonération fiscale pour les nouvelles entreprises à 3 ans en ajoutant comme condition la formation d'autres personnes à travers un stage ou un apprentissage ;
- Annuler la condition de présentation de l'acte de mariage pour les femmes voulant créer une entreprise ;
- Réduire les pièces exigées pour la création des entreprises ;
- Annuler l'exigence de l'extrait de casier judiciaire pour donner l'opportunité aux ex-prisonniers de se lancer dans l'entrepreneuriat si possible.

IV-3 Niches concrètes de création d'emplois pour les jeunes et d'entrepreneuriat féminin

Afin de mieux cerner les niches dans lesquels les femmes et les jeunes peuvent s'insérer, nous avons fait usage d'une approche qualitative de type entretiens ; focus groups ; observation directe et la recherche-Action. Les régions suivantes ont été couvertes : l'extrême-nord, le nord, l'Adamaoua, le centre, le Sud-Ouest, l'Ouest et le littoral.

Les observations générales montrent qu'en ce qui concerne les femmes, il n'y a pas de secteur réservé spécifiquement pour elles mais elles sont très présentes dans le secteur du commerce, de la restauration et de la confection. Plusieurs constats ont émergé comme niches concrètes.

L'identification des niches d'emplois et de création d'entreprises se fait sur la base de la combinaison de deux éléments : les secteurs prioritaires identifiés par le gouvernement et les nouveaux besoins de biens et services de la population. Le fil conducteur reste les besoins de base identifiés dans la base de la pyramide de Maslow : se nourrir, se vêtir, se soigner, se loger. A ces besoins peuvent s'ajouter les besoins de sécurité. Enfin, on doit surfer sur la vague du Made in Cameroun et ce sentiment de patriotisme économique chez les consommateurs.

Le fond National de l'emploi du Cameroun a commis un ouvrage qui répertorie 500 idées de projet qui peuvent être lancées au Cameroun assorties des montants nécessaires pour commencer et les contraintes additionnelles si applicables (régime d'autorisation, réglementation spécifique, etc.).

IV-3-1 Le secteur agricole

Du fait de sa position géographique et de son climat, le Cameroun a un avantage comparatif dans la production agricole. Mais son potentiel n'est pas encore suffisamment exploité. Les opportunités ici peuvent être regroupées à trois niveaux : la production, la commercialisation et les activités connexes.

a) La production :

Les femmes peuvent produire différentes spéculations. D'une part, les produits traditionnels d'exportation : le café, le cacao, le coton, l'huile de palme ; d'autres part, ils peuvent produire les produits vivriers qui sont soit dédiés à l'alimentation quotidienne des terres (ignames, etc.), soit de portée plus locale. Dans ce cas, cela dépendra donc du climat local et des habitudes alimentaires locales.

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée sur des spéculations comme les fraises, les pommes-fruits et d'autres spéculations qui sont importées et rentrent de plus en plus dans le mode alimentaire des populations camerounaises.

Illustration 1 : DES JEUNES INGENIEURS PISCICULTEURS DANS LA BANLIEUE DE YAOUNDE



Un des aspects sensibles de l'agriculture au Cameroun et la commercialisation des produits notamment les produits rapidement périssables. De ce fait, les femmes peuvent se positionner sur ce segment pour faire la liaison entre les bassins de productions et les marchés dans les centres urbains. Les plus téméraires peuvent s'attaquer à l'exportation des produits agricoles car la diaspora adore les produits locaux. Les spéculations ici sont soit de portée nationale (maïs, arachide, plantain, ananas, oignon, légume-feuille, riz, tomate, agrumes, pommes).

a) Les activités connexes :

Plusieurs activités connexes avec de fort potentiel viennent se greffer au secteur agricole :

- Vente des intrants agricoles
- Transports : propriétaires de véhicule ou conducteur ou encore manutentionnaire. Brouettiers.
- Création et vente de matériel agricole
- Développement des applications pour faciliter la production et/ou la commercialisation.
- Création des sites internet pour les fermes agricoles et les coopératives exerçant dans le secteur.
- Financement des activités agricoles. La question du financement reste un élément sensible dans ce secteur d'activité. Ainsi, les gens peuvent se positionner comme offrant des

financements (investisseurs) ou comme intermédiaires entre les producteurs et les investisseurs.

En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, on constate une demande croissante pour la viande. Ainsi, la production bovine et d'autres animaux en cours a besoin d'être accrue. De plus, il existe un marché de plus en plus croissant pour la viande dite blanche notamment la volaille, les lapins, les poissons, les escargots etc. A titre d'illustration, le Cameroun a importé le poisson en 2017 pour l'équivalent de 114 milliards de francs CFA. La production annuelle de poisson est de 15.000 tonnes par année sur un potentiel de 230.000 tonnes⁷.

IV-3-2 Le secteur industriel

Le secteur industriel est presque embryonnaire au Cameroun. Du fait de la complexité de ce secteur, très peu de personnes se lance dans ce domaine. Et pourtant, c'est le secteur qui produit la plus grande valeur ajoutée et qui génère beaucoup d'emplois. Mais la transformation de certains produits ne nécessite pas forcément une grande technologie ou des appareils très sophistiqués. C'est le cas par exemple de la production des jus de fruits ou encore du chocolat ou encore des produits cosmétiques.

La charcuterie (Saucisses et saucisson, fromage) fait partie des produits de plus en plus demandés du fait de la modification du mode de vie. Il y a de plus en plus des initiatives de production de vins à base produits et plantes locales.

Le secteur hôtelier est en plein essor au Cameroun. Or, il existe un besoin de produits personnalisés pour l'entretien des clients. Ces produits peuvent se faire localement et le packaging fait de manière personnalisée et surtout en haut de gammes (savonnette, serviette, huile, etc.).

Un autre aspect de la cosmétique est **la production d'huiles essentielles**. Les agrumes par exemples sont abondants dans notre pays (dans toutes les régions) en pleine saison des pluies. Or les jeunes ou les femmes peuvent se faire former à la production d'huiles essentielles qui génèrent beaucoup d'argent et sont très demandées.

⁷ <https://www.businessfrance.fr/cameroun-les-pisciculteurs-peaufinent-une-strategie-pourbooster-l-aquaculture>.

RAPPORT CAMEROUN



Illustration 2 : QUELQUES PRODUITS TRANSFORMES



Peau de bœuf fumée destinée à la consommation dans la ville de Maroua



Gingembre simple 2000 F, Gingembre au curcuma 2500 F, Gingembre à la menthe 2500 F
683 08 37 71

Gingembre transformé par une jeune promotrice dans la ville de Douala



Vin d'ananas produit par une jeune



Marque de cosmétique développée par un jeune de la ville de Yaoundé.



Détergent liquide fabriqué et Commercialisé par une jeune à Yaoundé.



Savonnette d'hôtel



Paquet de 15 citrons acheté à 100 francs entre Ngaoundéré et Garoua en Août 2020.



Stand d'une association de transformatrices au marché artisanale de la ville de Garoua.



Jeune tailleur faisant la promotion de sa réalisation

IV-3-3 Le secteur du bâtiment

Le secteur des BTP est en plein essor au Cameroun. Dans toutes les villes du pays, des chantiers sont visibles. Ils varient des petites maisons aux grands immeubles en passant la construction des routes et d'autres chantiers publics. D'autres métiers observés et qui ont de l'avenir sont :

- Le commerce du matériel de construction
- La fabrique des parpaings ;
- La fabrication des pavés, balustres ;
- La décoration intérieure,
- La menuiserie ;
- Paysagiste ;

RAPPORT CAMEROUN



Illustration 3 : QUELQUES JEUNES EN ACTION DANS LE SECTEUR DU BATIMENT



Des jeunes sur un chantier de construction de maison



Atelier d'un jeune menuisier métallique



Jeune électricien installant une maison



Meubles fabriqués à partir des pneus de véhicules



Ouvres d'un jeune à Yaoundé



Jeune fabriquant des pavés à base des bouteilles plastiques à Yaoundé



IV-3-4 La restauration

La restauration fait partie des secteurs qui ne connaissent jamais de crise car les gens ont toujours besoin de manger. C'est un secteur naturellement dominé par les femmes mais qui le font de façon plus au moins archaïque. Plusieurs formules existent allant de la vente à la sauvette à la création de restaurant VIP.

Un segment de la restauration qui croît avec le niveau de vie ce sont les fast foods modernisés. Il s'agit des ventes de chawarmas, pizza, hamburgers, glaces, et toute la panoplie de fast foods existant dans les pays occidentaux.

Une tendance de plus en plus observée et qui prendra de l'ampleur ce sont les repas prêts à être cuisinés.

IV-3-5 Le secteur de l'éducation

L'éducation est un secteur qui va aller croissant au Cameroun et en Afrique car la population est en pleine croissance. Par conséquent, la demande d'éducation sera de plus en plus grande.

IV-3-6 L'économie numérique

Le numérique est la nouvelle révolution économique. Le Cameroun s'y est arrimé en mettant sur pied un plan stratégique sur la période 2015-2020. Une observation de l'économie montre que les objectifs assignés à ce plan n'ont pas été atteints. Le fait que les activités économiques deviennent électroniques crée de nouvelles opportunités en matière d'emplois et de créations d'entreprises. Entre autres nous pouvons citer : l'infographie, la création web, la création d'applications ; l'intelligence artificielle ; l'agriculture connectée ; le E-commerce ; le montage

vidéo, la photographie ; le commerce des appareils électroniques : téléphones, ordinateur, routeurs, etc. ; le commerce des accessoires pour vidéo : micro ; lumières ; etc.

IV-3-7 Le secteur de la santé

Plus la population s'accroît, plus la demande pour les soins de santé grandit. Les niches ici incluent : devenir personnels de santé ou gestionnaire d'hôpital/cliniques ; créer les applications pour avoir accès aux soins de santé, commercialiser du matériel sanitaire devenir promotrice d'école de formations ou encore investir dans l'éducation de masse sur les questions de santé.

IV-3-8 L'industrie d'habillement

Chaque personne en moyenne met trois tenues différentes en une semaine. Par conséquent c'est un secteur en perpétuelle expansion. Ex : couture ; broderie ; vente de tissus ; vente des accessoires, friperie, commerce des tenues cousues et brodées ; stylistes ; modélismes ; formations.

IV-3-9 Le secteur de la beauté et de l'esthétique

Plusieurs corps de métiers existent et sont pratiqués dans ce secteur on peut retrouver : coiffeur/coiffeuse, propriétaires de salon de coiffure/institut de beauté ; masseur agent de manucure/pédicure ; le commerce des appareils et accessoires pour coiffure et esthétique, la vente des produits pour coiffure et esthétiques, la formations.

IV-3-10 Le commerce

C'est le moyen le plus rapide de gagner de l'argent. Le commerce touche à tous les secteurs de la vie puisque tous les types de produits et services peuvent faire l'objet de vente en gros et en détails. Les plus visibles sont la distribution des produits alimentaires à différentes échelles et sous différentes formes : ambulant, petit kiosque, boutique ; mini-marché, supermarché ; hypermarchés.

IV-3-11 Les services à la personne

- Freelance
- Coaching
- Formation

IV-4. Conseil scientifique au gouvernement : Cas du Cameroun. Etat des lieux et propositions

Lorsque l'on veut construire un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI), il faut au préalable doter le pays d'une politique nationale de recherche et d'innovation. Un SNRI est généralement composé d'instances et de structures suivantes : le Gouvernement ; les structures de financement, de conseil, de coordination et d'évaluation ; les institutions d'exécution et d'interfaçage (AUF, 2019). Le Gouvernement assure le niveau le plus haut de la gouvernance. Il élabore la politique nationale en matière de recherche et d'innovation. Dans ses missions, il peut être aidé par des instances de conseil et/ou de coordination. L'on voit que la

mise en place des politiques efficaces passe au préalable par la recherche puis au conseil du gouvernement qui élabore ces politiques.

Dans cette section, nous allons nous atteler de faire un état des lieux en contexte du Cameroun des institutions de conseil scientifique aux gouvernements, des structures de recherche et des mécanismes d'intégration des avis technicoscientifiques et de transfert des connaissances scientifiques aux gouvernements.

IV-4-1 Présentation des Institutions de conseil scientifique

Les structures de financement, de conseil, de coordination et d'évaluation se situent à un niveau juste inférieur de celui du gouvernement. Ces structures (conseils, académies, agences) ont généralement pour rôle l'implémentation des politiques du gouvernement, leur financement et des activités d'intelligence et de soutien (AUF, 2019).

Le concept de conseil scientifique repose sur la valorisation politique des résultats de la recherche scientifique. Cette valorisation consiste à utiliser les résultats de la recherche par les pouvoirs publics pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques. Les résultats de la recherche peuvent en effet apporter des outils d'aide à la décision pour les politiques publiques (AUF, 2019). Ce concept reste encore peu exploré en Afrique, dans la sous-région Afrique Centrale et plus particulièrement au Cameroun, toutefois, dans ce pays des initiatives sont à noter depuis quelques années. Dans le domaine environnemental, des sciences biologiques, physiques/mathématiques, on note l'existence des académies (Académie des Sciences du Cameroun (CAS)) et la Cameroon Academy of Young Scientists (CAYS) qui est le bras séculier de la prestigieuse Académie des Sciences du Cameroun). Au niveau économique et social on note l'existence du Conseil Economique et Social, des assemblées de corps professionnels (Chambre du Commerce, Chambre d'agriculture), les groupements professionnels dont le plus important est le Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM), les mouvements des entrepreneurs dont le plus important est Entreprises du Cameroun (ECAM), les ordres nationaux, les associations syndicales, les organisations internationales et nationales Non Gouvernementales (GIZ, IRD, PNUD, AFD, BM, SNV, etc.).

a) **Domaine environnemental, des sciences biologiques et des sciences physiques/mathématiques**

L'Académie des Sciences du Cameroun a été reconnue officiellement le 29 mai 1991 par le gouvernement du Cameroun. Son objectif global est de promouvoir le progrès de la science et de la technologie pour le développement économique, social et culturel du Cameroun. Il est donc question de promouvoir la recherche et la formation supérieure mais aussi de conseiller le gouvernement et les décideurs nationaux et internationaux sur les questions relatives à la science et aux technologies.

La CAS a pour but de promouvoir la recherche, porter la voix des jeunes scientifiques, encourager le développement des approches novatrices faces aux défis nationaux et

internationaux. La CAYS quant à elle est un forum de renforcement des capacités scientifiques et d'applicabilité de la science pour résoudre les problèmes et fournir aux décideurs et au public des conseils basés sur les évidences scientifiques. Par ailleurs, le Réseau International de Conseil Scientifique au Gouvernement (INGSA), présent dans plus de 70 pays dont le Cameroun à travers l'INGSA-Africa (mise en place en 2016 en Afrique du Sud), est une plateforme d'échange où les décideurs politiques, les praticiens, les scientifiques échangent et développent des approches pour mettre à la disposition du gouvernement des données probantes pour l'aide à la décision des politiques publiques.

Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) à travers ses instituts et le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) à travers ses universités jouent aussi le rôle de conseil scientifique quoique très peu consultés dans l'élaboration des politiques ou des stratégies de développement ; ce qui fut encore le cas dans la riposte contre la pandémie de la Covid-19 ou dans l'élaboration des documents stratégiques de développement comme le DSCE.

Le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES) est un organisme de coordination des problèmes de l'Enseignement supérieur dans les pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar. Il regroupe à ce jour seize (16) États francophones d'Afrique et de l'Océan Indien. Il joue un rôle important dans la coordination de la politique de l'enseignement supérieur.

Il est à noter que plusieurs centres de recherche possèdent en leur sein des conseils scientifiques qui peuvent être sollicités, c'est le cas par exemple pour le Centre International de Référence Chantal BIYA (CIRCB), du Centre d'Excellence Africain en Technologies de l'Information et de la Communication et de l'Académie des Sciences du Cameroun.

b) Domaine économique et social

Le Conseil Économique et Social du Cameroun (CESC) est une Assemblée consultative composée de représentants des différentes catégories professionnelles dans les domaines économique, culturel et environnemental. Il a pour mission de conseiller le pouvoir exécutif en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. Il donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret qui lui sont soumis par le Président de la République. Il peut aussi à la demande du Chef de l'État, procéder à des enquêtes sur la mise en œuvre du plan de développement économique, social, culturel et environnemental, sur l'évolution de la conjoncture et proposer des mesures susceptibles d'améliorer la production et la consommation (CESC, 2017).

Le Conseil National de la Protection Civile (CNPC) est un organe consultatif placé sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Le Groupement Inter-patronal du Cameroun (GICAM) est une association formée des entreprises, des organisations professionnelles et des regroupements d'entreprises. Il a pour objectifs : de représenter le patronat camerounais auprès des pouvoirs publics, des syndicats

RAPPORT CAMEROUN



des travailleurs, des chambres consulaires, des patronats étrangers, des organismes internationaux à caractère économique, financier ou social, de la société civile et, plus généralement, partout où sera nécessaire ; représenter et défendre les intérêts des entreprises auprès des différentes instances de la République du Cameroun, notamment auprès de toutes institutions ou organismes publics, semi-publics ou privés, et de toutes organisations non gouvernementales ; mettre en exergue le rôle moteur de l'entreprise en tant que principal acteur de création des richesses et de développement économique et social ; valoriser l'image de l'entreprise en renforçant l'éthique de l'acte d'entreprendre ainsi que sa dimension sociétale ; promouvoir et mettre en œuvre une politique générale de développement de l'entreprise et de l'investissement en République du Cameroun, basée sur la liberté d'entreprendre ; contribuer à un dialogue social constructif dans les entreprises et les organisations professionnelles ; contribuer activement à l'instauration des conditions nécessaires au renforcement du financement de l'économie, aux exigences de la transparence, de la libre concurrence, de l'instauration de la justice fiscale, et à la suite contre les pratiques qui nuisent à la stabilité et au développement des affaires ; procéder à des études sur les problèmes économiques, juridiques et/ou sociaux du Cameroun et de la sous-région Afrique Centrale afin d'inspirer une politique de progrès économique et social bénéfique à tous les intérêts en cause et s'appuyant sur le développement des entreprises industrielles et commerciales, quelles que soient leurs formes et leurs tailles ; assurer l'information permanente des membres sur les questions économiques et veiller à la cohésion et à la bonne entente entre les membres ; mettre à la disposition des entreprises et associations professionnelles, des services d'assistance technique, de conseil spécialisé, d'information, de formation et tous services pour le développement de l'entreprise ; œuvrer au règlement des différends commerciaux à travers les modes alternatifs de règlement des conflits ; favoriser et encourager le partenariat international ; et d'une manière générale mener toute action, prendre toute mesure à même de contribuer à améliorer l'environnement général de l'entreprise afin de permettre l'émergence d'une entreprise camerounaise moderne et compétitive (GICAM, 2014).

Au Cameroun entre les Fédérations Nationales des Syndicats, les Syndicats Nationaux, les Unions Régionales et les Unions Départementales des Syndicats qui adhèrent aux présents statuts une centrale syndicale dénommée Confédération des Syndicats Autonomes du Cameroun, en abrégé « CSAC » regroupant tous les travailleurs membres de ces organisations. La Confédération des Syndicats Autonomes du Cameroun régie par les présents statuts a pour but fondamental de veiller à l'épanouissement de l'ensemble des travailleurs en général et de ses membres en particulier par l'étude, la défense, le développement, la promotion et la protection de leurs intérêts professionnels, économiques, industriels, commerciaux, agricoles, sociaux, culturels et moraux (CSAC, 2005).

L'Agence Française de Développement (AFD), opérateur principal du dispositif français d'aide publique au développement en faveur des populations camerounaises se fait dans le cadre d'un partenariat. Le Cameroun et la France entretiennent des relations privilégiées et nourrissent un partenariat dense inscrit dans la durée. L'AFD apporte son soutien technique à l'élaboration et

la mise en œuvre des politiques publiques, finance des programmes et projets de développement économique et sociaux portés par des acteurs publics et privés, ainsi que par des collectivités locales, des associations ou des ONG. Cette coopération historique et très forte fait du Cameroun l'un des premiers bénéficiaires des financements du Groupe AFD. L'AFD a toujours été aux côtés du Cameroun et a accompagné son histoire économique et sociale, dans ses phases de croissance comme dans ses périodes de difficultés.

Plusieurs autres structures internationales partenaires du gouvernement camerounais conseillent aussi le gouvernement lorsqu'elles sont sollicitées c'est le cas par exemple de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, et les grandes structures de recherche comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la FAO qui ont toutes des démembrements sur le sol camerounais etc.

IV-4-2 Mécanismes d'intégration des dimensions technicoscientifiques dans leurs avis à leurs Gouvernements respectifs

Dans les pays industrialisés, un certain nombre d'experts ont tendance à mettre en avant la valorisation de la recherche à tout prix, la liberté de la recherche ou la liberté du marché et des entrepreneurs. Dans le Sud, le principe de précaution est souvent perçu comme une entrave au développement, et on lui oppose le principe de nécessité. Ces difficultés tiennent souvent à ce que le principe de précaution est généralement considéré, à tort, comme un appel à limiter la science et la technologie de manière absolue.

La production et la diffusion de connaissances dépendent d'un système national de recherche et d'innovation, qui résulte des interactions entre les entreprises, les industries, les institutions scientifiques de recherche et d'enseignement et les organisations gouvernementales. De manière générale, les systèmes tenus pour les plus efficaces se caractérisent par la densité des relations entre ces différents acteurs. Or les systèmes d'innovation des pays en développement ne disposent pas des mêmes capacités d'intégration que ceux des pays industrialisés ou des pays du Sud qui ont su mettre en place des structures performantes (UNESCO, 2005).

Au Cameroun, le secteur privé et la société civile se félicitent des efforts déjà faits par l'Etat camerounais pour prendre en compte les avis de ceux-ci dans l'élaboration des politiques et comme par exemple le vote du budget annuel de l'Etat. Parmi ces efforts, on note la mise en place de plusieurs plateformes d'échange comme la plate-forme nationale des organisations de la société civile camerounaise (PLANOSCAM) qui permet au gouvernement de discuter avec la société civile, le *Cameroon Business Forum* (CBF) qui permet de discuter avec les entreprises.

La PLANOSCAM, mise en place en 2010, se donne pour objectifs d'instaurer un cadre permanent d'échanges et de concertation entre les faitières des organisations de la société civile, renforcer les capacités des organisations de la société civile dans le dialogue avec les acteurs, assurer la représentation nationale de la société civile face aux autres acteurs notamment le gouvernement, le parlement, le Conseil économique et social, le secteur privé, les

RAPPORT CAMEROUN



communautés économiques régionales, les partenaires au développement, dans le dialogue sur les politiques publiques. Elle est une initiative qui permettra à la société civile camerounaise d'être encore plus présente dans l'espace public, notamment en matière du dialogue et négociation sur les politiques. Le CBF mis en place aussi depuis une dizaine d'années, permet à l'État camerounais d'améliorer l'environnement des affaires avec pour objectif d'attirer des investissements locaux et directs étrangers nécessaires à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations.

Toutefois, les mêmes plaintes (non intégration de leurs avis dans l'élaboration des politiques) et recommandations reviennent chaque année de la part de la société civile et des entrepreneurs. Il faudrait donc renforcer la communication, les échanges, l'application et la prise en compte des avis de toutes les parties prenantes œuvrant pour le développement du pays. Malgré ces efforts du gouvernement camerounais de prendre les avis des acteurs du développement, des stratégies et mécanismes sont mis en place par ces acteurs externes au gouvernement, pour apporter appui et conseil au gouvernement dans la gestion des biens publics. Nous allons libeller ces mécanismes selon les institutions de conseil au gouvernement citées plus haut.

Au niveau scientifique, pour atteindre ses objectifs, et apporter appui au gouvernement camerounais, l'Académie des Sciences du Cameroun mène plusieurs activités. L'on peut citer les conférences, les séminaires, les publications de revue, la mise en œuvre des rapports à l'attention des décideurs. Concernant le Conseil Économique et Social peut être associé à l'évaluation des politiques publiques à caractère économique social culturel et environnemental. Il peut en tant que besoin, soumettre au Président de la République ou au Gouvernement des propositions de réforme qui lui paraissent nécessaires, dans les domaines relevant de ses attributions. Chaque année, au titre de l'exercice budgétaire suivant, un programme d'activités soumis au Président de la République, pour approbation. Tous les six (06) mois, le Conseil soumet au Président de la République un rapport sur la situation économique, sociale, culturelle et environnementale du pays. À la fin de chaque année, le Conseil adresse un rapport d'activités au Président de la République.

Au niveau climatique, l'intégration des risques liés aux catastrophes et aléas climatiques dans la planification des projets, des stratégies et du développement apparaît essentielle. Cette intégration est notamment facilitée par le guide d'intégration développée en collaboration entre la Banque mondiale et le Gouvernement du Cameroun (Banque Mondiale, 2017). Dans l'entrepreneuriat, les groupements professionnels organisent des foires d'exposition, pour montrer leur savoir-faire aux différentes administrations, nous avons comme exemple la foire de promotion des entreprises (PROMOTE).

Un conseil scientifique regroupant plusieurs de tous les domaines de la science n'est pas vraiment mis en place. Le gouvernement fonctionne dans la majorité des situations avec les avis des ministères et de certains groupements de professionnels cités plus haut. Dans le cadre de l'agriculture et du développement rural, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

se réfèrent à l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) et parfois à des rapports de certaines ONG. En ce qui concerne la santé et la gestion des forêts et de l'environnement, le gouvernement (le Ministère de la Santé (MINSANTE), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)) consulte rarement les instituts de recherche et se fient à leurs organes consultatifs internes ou à des rapports des ONG. Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) et ses instituts sont très peu consultés voire presque pas car ce ministère est toujours dans l'ombre du ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) plus valorisé. De plus, le bien-fondé de la recherche n'est pas toujours perceptible ni intégré dans les mœurs et la politique gouvernementale camerounaise. Aussi, les rapports des organisations non gouvernementales sont peu consultés ou ignorés.

Au vu des considérations évoquées précédemment, il est assez complexe de définir des mécanismes propres d'intégration des dimensions technoscientifiques des avis des conseils scientifiques si ceux-ci existaient réellement. Toutefois, aujourd'hui, de nombreux membres du gouvernement sont des scientifiques de haut niveau. Il en est de même de ceux qui, en charge de l'éducation et de la recherche, essaient d'introduire une politique scientifique dynamique que l'héritage de la crise empêche de concrétiser. L'absence de financements et le manque d'opportunités pour conduire des recherches pour le bien public limitent la capacité des chercheurs à œuvrer pour le développement de leur pays. Ce manque d'engagement au regard des besoins de la population contribue à la dégradation de l'image du chercheur aux yeux de l'opinion publique (Gaillard *et al.*, 2003).

Dans les sociétés du savoir, les relations étroites qui lient population, environnement et sécurité alimentaire—doivent être abordées de manière intégrée et interdisciplinaire; une telle intégration de la recherche, d'une part, et des politiques, d'autre part, devrait être favorisée par la mise en commun des ressources cognitives et par l'essor de la transdisciplinarité : on peut donc raisonnablement espérer que des sociétés fondées sur la connaissance encourageront avec des atouts nouveaux la promotion de la sécurité humaine. De toute évidence, on ne pourra faire progresser simultanément la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement sans exploiter massivement les ressources de savoir toujours renouvelées que mettront à notre disposition la recherche scientifique et l'expertise technique (UNESCO, 2005).

Une stratégie qui se contente d'importer des connaissances et des technologies sans générer de « plus-value cognitive » n'est pas durable, car elle ne permet pas de forger une capacité de production scientifique, technique et industrielle propre. La fracture scientifique tient en effet surtout aux inégalités dans la capacité à produire du savoir. Sans système d'innovation, qu'il soit local ou régional, un pays n'est pas en mesure de mener des stratégies de développement qui soient véritablement autonomes. Un investissement politique et financier dans les activités de recherche et d'innovation s'impose.

Il importe en effet de remettre en cause l'idée reçue selon laquelle une politique de développement ayant pour objectif prioritaire la réduction de la pauvreté ne peut que considérer la recherche scientifique comme une sorte de luxe. Il reste encore beaucoup à faire pour favoriser l'utilisation des résultats de la recherche africaine par les décideurs (au sens large) en Afrique de l'Ouest et du Centre (CRDI, 2009).

IV-5 État des lieux des structures de recherche pour le développement au Cameroun

L'organisation de la recherche et de l'innovation est sous-entendue, en amont, par la politique de recherche et d'innovation définie par le pays. Au niveau du Cameroun, cette politique est soutenue par le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation qui l'implémente à travers des structures de recherche. Les structures de recherche sont des institutions d'exécution et d'interfaçage. Elles sont au plus bas niveau de gouvernance des politiques de recherche et d'innovation. Ce sont les institutions d'exécution de la recherche et de l'innovation (institutions d'enseignement supérieur, organismes de recherche, entreprises) et les institutions d'interfaçage, généralement entre le secteur public de la recherche et le monde industriel (incubateurs et pépinières d'entreprises, bureaux de transfert de technologie, clusters, technopôles etc.). Ces structures vont du public au privé en passant par le secteur entrepreneurial. Dans les sections suivantes, nous allons faire un état des lieux de du système national de la recherche et de l'innovation au Cameroun et leurs mécanismes de transmission des connaissances scientifiques.

IV-5-1 Présentation du Système National de la Recherche et de l'Innovation (SNRI)

La recherche constitue la pierre angulaire du processus de développement dans plusieurs pays. Conscient de cet enjeu, l'Etat du Cameroun l'a incorporé dans sa politique de développement en lui accordant une place de plus en plus importante. Afin de faire de la science et de la technologie un moteur du développement économique, social et culturel, le gouvernement a entrepris des actions en vue de structurer ledit secteur. L'impulsion la plus importante est la création du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique pour remplacer la Délégation Générale de la Recherche Scientifique et Technique. Du fait de la crise économique, le Système National de la Recherche, qui avait commencé à se structurer, s'est complètement fragilisé et effrité. D'où la nécessité d'une restructuration et la mise sur pièce des motivations pour redonner du poil de la bête à ce secteur stratégique. C'est donc la création du Ministère de la Recherche Scientifique et Technique en 1997 puis le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation en 2004. Cette mutation observée dans ce secteur montre la volonté politique de « placer désormais le développement de l'ingéniosité et de la valorisation des résultats de la recherche au centre de l'intérêt national. Il s'agit spécifiquement de transformer en actions de développement les nombreux résultats obtenus par les chercheurs, de créer de nouvelles sources de richesses en

RAPPORT CAMEROUN



vue d'accompagner la relance de la croissance et la création d'emplois pérennes, et de redonner à la recherche camerounaise son rôle régalién d'éclaireur des décideurs.» (République du Cameroun, 2019b, P7). Afin d'être en harmonie avec les stratégies de développement du Cameroun, le MINRESI a élaboré une Stratégie de Recherche Scientifique et d'Innovation qui est ancrée au document guide de l'action gouvernementale.

Le Décret N° 2012/383 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation lui assigne les missions suivantes :

- animer, coordonner et contrôler les activités de recherche scientifique sur toute l'étendue du territoire, en vue de la promotion du développement économique, social et culturel ;
- valoriser, vulgariser et exploiter les résultats de la recherche, en liaison permanente avec tous les opérateurs des secteurs de l'économie nationale et avec les départements ministériels et organismes intéressés ;
- assurer la coopération internationale en matière de recherche scientifique et de l'innovation en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère de l'Enseignement Supérieure et les Administrations concernées ;
- assurer la veille technologique en liaison avec les Administrations concernées ;
- assurer le suivi de la recherche dans le domaine des pharmacopées traditionnelles, en liaison avec le Ministère de la Santé Publique et les Départements Ministériels concernés.

Du point de vue opérationnel, le MINRESI a sous sa tutelle plusieurs organismes de recherche qui sont présentés dans le tableau 11 suivant.

Tableau 10 : LISTE DES ORGANISMES DE RECHERCHE PUBLICS PLACES SOUS LA TUTELLE DU MINRESI

N°	Organisme	Création	Mission
1	L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)	Créé par Décret N° 96/05 du 12 mars 1996, puis réorganisé par Décret N° 2019/075 du 18 février 2019	Assurer la conduite des activités de Recherche visant la promotion du développement agricole, dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques, forestières et dans le domaine de l'environnement, ainsi que des technologies alimentaires et agro-industrielles.
2	L'Institut National de Cartographie (INC)	Créé par Décret N° 92/049 du 24 Mars 1992 et réorganisé par Décret N° 2018/665 du 05 novembre 2018	Exécuter les travaux relatifs à la cartographie (géodésie, photogrammétrie, topographie, rédaction cartographique, etc.) et à la télédétection, Délimiter les frontières internationales et des unités administratives, Conduire la recherche géographique.
3	L'Agence Nationale de Radioprotection (ANRP)	Créé par Décret N° 2002/250 du 31 octobre 2002	Assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les effets de rayonnements ionisants.

RAPPORT CAMEROUN



4	L'Institut de Recherches Médicales et d'Etude de Plantes Médicinales (IMPM)	Créé par Décret N° 79/495 du 04 décembre 1979 et réorganisé par le Décret N°93/215 04 août 1993	Elaborer et d'exécuter des programmes de recherche fondamentale et appliquée, Assurer le développement de la recherche, dans toutes les disciplines médicales en vue de l'amélioration des conditions de santé, par une meilleure connaissance des aspects pathologiques, thérapeutiques, préventifs et nutritionnels des populations.
5	L'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM)	Créé par Décret N° 79/495 du 04 décembre 1979 et réorganisé par Décret N°2018/632 du 30 octobre 2018	Assurer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de recherche scientifique et d'innovation dans le domaine des ressources géologiques, hydrologiques, énergétiques, minières et environnementales.
6	La Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO)	Créée par Décret N° 90/1353 du 18 Septembre 1990, puis réorganisé par Décret N° 2018/594 du 17 octobre 2018	Valoriser l'emploi des matériaux fabriqués localement en vue de réduire les coûts de réalisation des équipements nationaux.
7	Le Centre National d'Education (CNE).	Issu de la transformation de l'Institut National d'Education (INE) en 1976	Répondre aux besoins de l'amélioration permanente du système éducatif camerounais. Il se veut un outil stratégique de réflexion prospective, de recherche et de coordination des politiques éducationnelles du pays.
8	Le Comité National de Développement des Technologies (CNDT)	Créé par Décret N° 78/109 du 1er Avril 1978, modifié et complété par le Décret N° 82/126 du 18 Mars 1982	Coordonner, réfléchir et informer en matière de transfert et de développement des technologies.

Source : Auteurs.

D'autres centres et instituts de recherche publique existent et sont placés sous l'autorité d'autres administrations. Il s'agit :

- ❖ Le **Centre International de Référence Chantal BIYA** pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/Sida (CIRCB). Inauguré le 23 février 2006, le CIRCB a pour objectif général la Recherche sur la Prévention et la Prise en charge du VIH/SIDA. Ses missions sont la recherche, la santé publique, les essais cliniques, la formation. Le but de ces missions est non seulement d'améliorer la prise en charge des malades, mais d'apporter un appui aux programmes initiés par le MINSANTE.
- ❖ Le **Centre d'Excellence Africain en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC)** est un centre de formation et de recherche créé par le

RAPPORT CAMEROUN



Gouvernement Camerounais avec le soutien de la Banque Mondiale, au sein de l'École Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Yaoundé I. Il a pour mission de développer des programmes innovants de formation et de recherche, pour satisfaire la demande du marché en expertise dans le domaine des TIC, et soutenir la production de services électroniques à haute valeur ajoutée et présentant un fort avantage compétitif, qui contribuent à l'émergence de l'Afrique. Son objectif général est de construire un réseau d'institutions qui mobilisent des enseignants-chercheurs et des professionnels de très haut niveau pour mettre en œuvre des programmes de formation et de recherche en TIC, afin de préparer de jeunes et talentueux étudiants à devenir les leaders du changement.

En plus des centres de recherche logés au sein des 8 universités publiques, on observe aussi les structures publiques dans le sous-système d'intermédiation à l'innovation. Ce sous-système est constitué par des institutions dédiées à : la vulgarisation, la formation, l'information, la protection intellectuelle ou à son accompagnement (Klerkx *et al.*, 2012). Elles sont distribuées au sein de différents ministères publics dont principalement l'agriculture (MINADER et MINEPIA), l'industrie dont le ministère des mines et du développement des industries (MINMID), le Ministère du plan dont le ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT). Certaines sont institutionnalisées au sein de sociétés ou d'entreprises publiques (SODECOTON, SODECAO...) dotées d'une certaine autonomie. D'autres consistent en des instituts spécialisés à l'instar de l'Institut National de la Statistique (INS), principale source d'informations sur les entreprises. Néanmoins, ce sous-système se diversifie avec la croissance des institutions privées (ONG internationales ou nationales) qui ont émergé à la suite du désengagement public (Temple *et al.*, 2017). Les activités de la recherche ont été renforcées au cours des années 90 avec le Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA) hébergé au ministère de l'agriculture et du développement rural, ce projet avait bénéficié du concours financier de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement. Depuis l'arrivée à terme de ce programme, la RA tourne au ralenti. Au sortir de la crise, l'Etat continue à financer le fonctionnement des structures de recherche et des fonds de contrepartie alors que les activités de la recherche bénéficient de deux mécanismes de financement (bilatéraux et fonds compétitifs acquis de manière compétitive). Actuellement le volume de ressources de l'Etat mobilisés pour la recherche n'atteint pas le 1/3 des montants alloués avant 1990. Ces ressources ne lui permettent pas de remplir efficacement ses missions.

L'écosystème de la recherche au Cameroun compte aussi les organismes de recherche partenaires et en coopération tels que le Centre International de Coopération en Recherche Agricole pour le Développement (CIRAD), la Société Internationale de Linguistique (SIL), le Centre Internationale Africain de Recherche sur Bananier Plantain (CARBAP), l'Institut Internationale de Recherche en Agriculture Tropicale (IITA), le Centre International de Recherche en Agroforesterie (ICRAF), l'institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), et l'AVRDC etc. Il est important de relever développement timide mais visible des think tanks tels que le Cercle d'Analyses Politiques et

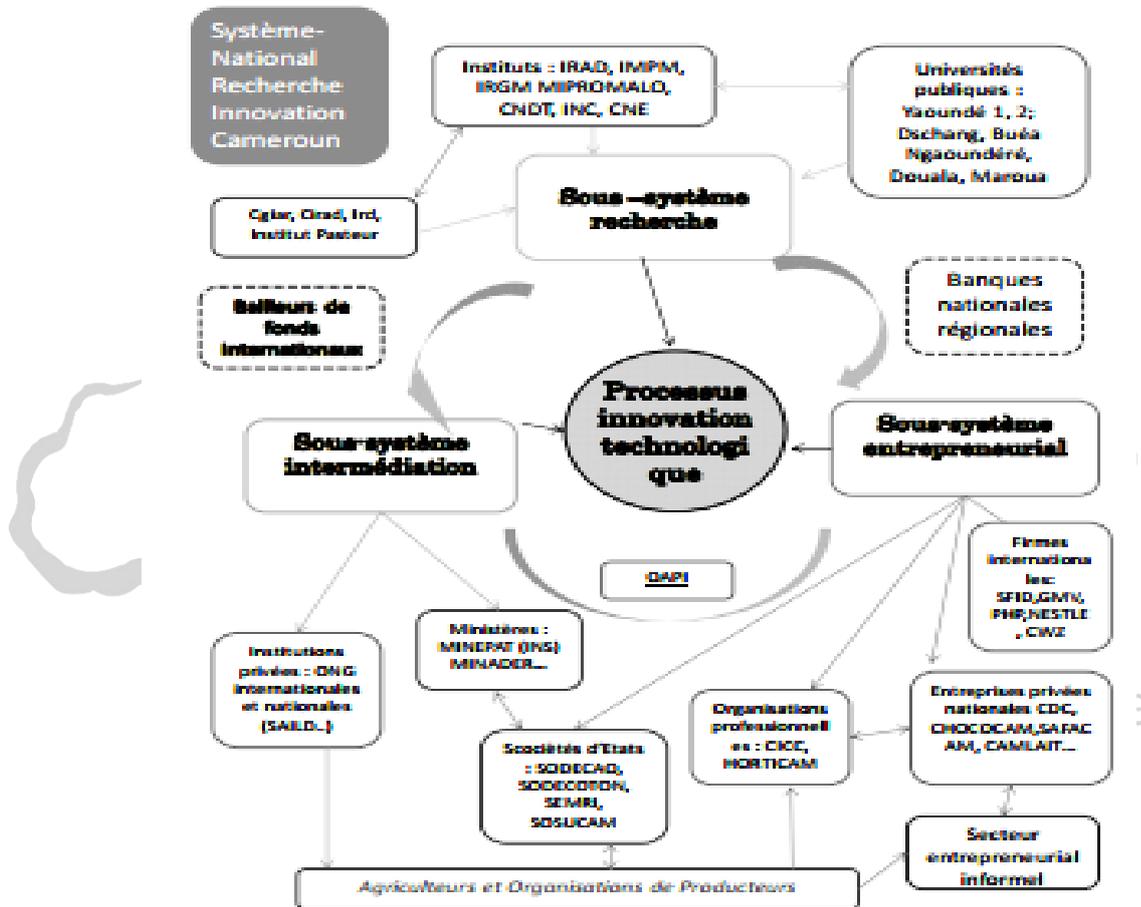
RAPPORT CAMEROUN



Économiques (CAPE), le Centre africain d'Études Internationales, Diplomatiques, Économiques et Stratégiques (CEIDES), Africa 21 Cameroun, le Nkafu Policy Institute, etc.

A ce jour, le SNRI du Cameroun peut être schématisé comme l'illustre la figure 8 ci-dessous.

Figure 8 : VUE D'ENSEMBLE DU SYSTEME NATIONAL DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DU CAMEROUN



Source : Temple, Mathé, Machicou, Hensel, Fongang et Ndoumbe (2017, pIX)

IV-5-2 Analyse SWOT du Système National de la Recherche et de l'Innovation

Afin d'identifier des passerelles et des mécanismes innovants pour promouvoir les politiques publiques basées sur le conseil scientifique, une analyse SWOT du secteur de la recherche a été effectuée et présentée dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : ANALYSE SWOT DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR DE LA RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Éléments	Analyse
Forces	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un ministère dédié à la recherche • Existence d'un syndicat des chercheurs du secteur public

RAPPORT CAMEROUN



	<ul style="list-style-type: none">• Existence des instituts de recherche dans divers secteurs économiques et sociaux• Existence d'un accord de partenariat avec le GICAM• Promotion et vulgarisation des résultats de la recherche publique et privée à travers les Journées Excellence de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au Cameroun• Ouverture du débat sur la contribution de la recherche au développement• Mise sur pied d'un nouveau programme de développement de moyen• Longévité du ministre (ce qui peut lui permettre d'implémenter sa vision de façon continue ; Le ministre est présent depuis 2004)
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none">• Absence de la loi d'orientation de la recherche• Faible organisation du Système Nationale de la Recherche et de l'Innovation• Faible investissement dans le secteur par les pouvoirs publics – moins de 0,02% du PIB très en deçà de 1% préconisé par l'UA• Lenteur dans le processus de déblocage des fonds• Forte dépendance au financement extérieur• Dominance du secteur pas les organismes de recherche étrangers• Absence d'un système de publication des productions scientifiques• Mauvaises conditions de travail du personnel chercheur• Existence de concurrence entre la recherche et l'université• Absence d'un institut de recherche en Sciences humaines et sociales• Faible compétitivité institutionnelle des instituts pour répondre à des appels d'offres internationaux• Age de départ à la retraite correspondant à la période de maturité du chercheur/se (60 ans)• Priorité accordée au secteur agro-sylvo-pastoral (dit secteur rural) au détriment d'autres secteurs.• Bibliothèque très peu fournie en ouvrages récents• Faible inscription aux bases de données et bibliothèque en ligne• Inexistence de bibliothèque numérique• Inexistence d'assistance financière des chercheurs, surtout les jeunes, dans le processus de publication• Départ des chercheurs vers le MINSUP du fait d'une différenciation notable des salaires et avantages de service• Equipement de recherche vétuste• Absence de laboratoire de recherche en sciences humaines et

RAPPORT CAMEROUN



	<p>sociales</p> <ul style="list-style-type: none">• Doublage des recherches dans les autres administrations• Faible capacité de mobilisation de financement dans le secteur privé• Faible capacité à promouvoir l'innovation• Faible qualité de la gouvernance• Sous-consommation budgétaire• Faible motivation du personnel• Difficultés à mesurer l'impact de la recherche sur le développement• Très faible collaboration entre les organismes de recherche• Longévité du ministre (ce qui empêche d'avoir un regard neuf et de profiter du réseau qu'aurait pu apporter un nouveau ministre)
Opportunités	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un grand besoin de recherche• Faible présence de la recherche privée• Diversité des champs de recherche relatifs à la diversité naturelle et culturelle• La position de leader en Afrique centrale• Demande nationale de plus en plus élevée• Existence de la zone de libre-échange continentale• Internet pour faire des revues numériques• Financement privé pas encore exploité
Menaces	<ul style="list-style-type: none">• Certains décideurs clés ne prennent pas la pleine mesure du rôle de la recherche dans le développement du Cameroun, ainsi que la société civile et le secteur privé• Les organismes de recherche étrangers ayant de grands moyens financiers• La grande dépendance des financements de l'extérieur qui peut conduire à la modification des priorités nationales en matière de recherche• Faible capacité de réponses aux catastrophes naturelles, et des nouvelles maladies émergentes et ré-émergentes (exemple COVID-19)• Dépendance entière aux innovations importées

a

Source : Auteurs.

IV-5-3 Structures de recherche pour le développement : mécanismes de transmission des connaissances scientifiques aux institutions de conseil et aux gouvernements

Les résultats mis en exergue au Cameroun soulignent que les relations entre les sous-systèmes qui forment la structure d'un potentiel système national de recherche et d'innovation ne sont ni régulières, ni stables. Au regard de ces observations ce système national de recherche et

d'innovation n'existerait pas en tant « qu'objet » que peut révéler l'analyse. Il existe en tant que « projet » qui pourrait être construit par la mise en cohérence de politiques de recherche et d'innovation en cours. Ce projet est contraint par une fragilité institutionnelle qui renvoie à l'amélioration de la gouvernance globale.

Par exemple dans le secteur de l'agrofourmiture, au niveau de la politique de recherche, il n'y a pas d'information disponible sur les résultats de la recherche, les programmes notamment en chimie, les compétences mobilisables, les laboratoires fonctionnels. Il n'y a aucun mécanisme d'appui des interactions pour produire, utiliser des « connaissances collectives » sur les conditions d'usages des inventions des chercheurs ou encore tester des risques sanitaires, environnementaux ou d'écotoxicité.

Les partenariats entre les organisations d'intermédiation et les instituts de recherche sont soulignés comme peu institutionnalisés. Ils sont essentiellement portés par des relations interindividuelles. Le désengagement de l'État des politiques publiques dans les années 1980 à 2000 en relation avec les programmes d'ajustement structurel a stimulé l'émergence d'une multitude de nouveaux acteurs : Organisations Non Gouvernementales, Organisations de Producteurs. Un certain nombre d'entre eux polarisent les activités sur le renforcement des capacités. Par ailleurs les complémentarités d'actions avec les activités de vulgarisation publique (semences améliorées, nouvelles techniques de production, etc.) manquent de mise en cohérence politique (Fofiri *et al.*, 2016). En fonction de ces résultats la critique sur la faible connectivité des résultats de recherche aux besoins portés par les structures d'intermédiations publiques ou privées peut se spécifier selon deux trajectoires d'innovation qui ne sont pas forcément convergentes.

Les chercheurs ont de plus en plus recours à des méthodes et des supports de communication modernes. Le recours généralisé aux nouvelles technologies de l'information et de la communication a permis à de nombreux chercheurs d'améliorer leur communication grâce aux efforts de modernisation des structures de recherche qui ont largement amélioré la qualité de leurs équipements, souvent à travers leur participation à des projets de recherche appuyés par les partenaires au développement. Les institutions de recherche organisent de plus en plus des journées portes ouvertes pour montrer au public les résultats de la recherche qui peuvent les intéresser et une partie des recherches en cours ; c'est le cas par exemple avec les Journées d'Excellence de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au Cameroun (JERSIC) organisées par le ministère de la recherche scientifique et de l'innovation.

Un fort pourcentage (70 % environ) des chercheurs au Cameroun appartiennent à des centres et institutions publics de recherche, à des structures de formation de type ou de niveau universitaire. À partir de ces indications, on aurait pu imaginer une passerelle plus directe entre la recherche et l'action publique, les décideurs et les gouvernants de l'État n'ayant qu'à prendre en compte les résultats de recherche produits par des institutions publiques ou d'État. Pourtant, et fort paradoxalement, l'appartenance majoritaire des chercheurs à des institutions

publiques n'empêche pas que l'utilisation de leurs résultats dans l'action publique reste limitée (Mbock *et al.*, 2004).

On pourrait imaginer que les études commandées aient une fonction autre que d'informer la décision publique : qu'il s'agisse de la confirmer de manière complaisante, d'afficher un intérêt en quelque sorte « somptuaire » pour la recherche, ou de gérer des relations de clientèle. Les réponses sur les mécanismes d'attribution des contrats de recherche donnent quelques indications à cet égard. Selon les commanditaires, 52 % des contrats les plus significatifs ont été attribués après appel d'offre concurrentiel, pour 32 % de gré à gré dans le cadre de contacts personnels. Toutefois, si les objectifs des décideurs concernent l'orientation pratique et l'application concrète des résultats, les préoccupations des chercheurs peuvent être assez différentes. Il est clair, toutefois, que la participation à des recherches contractuelles répond avant tout à un objectif de carrière universitaire. Les modes privilégiés de diffusion des résultats en attestent, puisque les publications au sens large (articles, ouvrages, rapports, documents de travail, communications scientifiques...) représentent 82 % du total. Or, ce mode de publication, s'il sert les intérêts professionnels des chercheurs, n'assure pas forcément une véritable communication des résultats (Mbock *et al.*, 2004).

Les structures de recherche, dont l'essentiel des activités se passe sur le terrain, s'étaient déjà décentralisées et implantées à l'intérieur du pays. Ces structures décentralisées travaillent directement avec les acteurs locaux à travers les projets qui ont été initiés conjointement. Cette approche participative est confortée, voire renforcée par le processus de décentralisation administrative qui permet aux acteurs locaux de prendre des initiatives et des décisions sans se référer au préalable à l'autorité centrale (CRDI, 2009). Dans le domaine de la santé, les centres hospitaliers universitaires (CHU), qui sont sous la tutelle du ministère de la santé, sont animés par les professeurs de médecine et leurs stagiaires, étudiants en médecine qui, dans le cadre de la préparation de leurs thèses, font des recherches cliniques sur les malades tout en leur prodiguant des soins. Les enseignements qu'ils tirent de ces recherches leur permettent d'enrichir les curricula, et en même temps de prodiguer des conseils aux décideurs en matière de prophylaxie et de prévention sanitaire ou de lutte contre les endémies et les épidémies.

Les chercheurs font davantage d'efforts pour intégrer les médias dans leur stratégie de valorisation des résultats de leur recherche en allant au-delà d'une simple couverture d'un événement scientifique, mais en les considérant comme des partenaires qui doivent comprendre les enjeux de la recherche dans le processus de développement et jouer un rôle actif dans leur diffusion.

CAPE met en place des Commissions Thématiques dans les domaines précités pour permettre à chaque adhérent, expert, partenaire ou sympathisant d'apporter en temps réel sa contribution et ses compétences au travers des ateliers, conférences et publications dans le but de relayer lesdites propositions auprès de l'opinion publique et des Institutions de la République.

RAPPORT CAMEROUN



Les mécanismes de transfert des connaissances scientifiques restent butés face à la complémentarité entre les différentes ressources que génère la recherche et sur les capacités de mobilisation des ressources générées par la recherche par les dynamiques entrepreneuriales liées à l'évolution de la structure du système productif et les pouvoirs publics.

L'utilisation du savoir scientifique implique des réponses à de nombreuses questions : quelle est la nature et la perception du savoir scientifique au Cameroun ? Ce savoir est-il contemplatif ou opérationnel ? Ceux qui sont censés l'utiliser pour leurs actions et décisions en ont-ils une vision ou une conception quelconque ? À quels niveaux des processus de cette action ou de ces décisions conviendrait-il d'organiser des interactions entre le savoir scientifique et l'action publique ? L'opinion publique ne semble guère disposer de critères de reconnaissance du savoir scientifique. La complexité de cette problématique multisectorielle conduit à repenser les fondements scientifiques de l'action et de la décision publiques au Cameroun (Mbock *et al.*, 2004). Malgré l'avis globalement négatif des chercheurs, les décideurs sont unanimes à reconnaître que toute action publique gagne en efficacité chaque fois qu'elle est précédée ou inspirée d'une étude. Ils identifient clairement des besoins auxquels les mesures proposées par ces études pourraient répondre. Ils estiment notamment que les recherches sont utiles pour des besoins de planification, d'objectivité, de clairvoyance, de participation et de gouvernance, d'économie de moyens, de réalisme et de prospective.

L'utilisation du savoir est la suite logique en aval d'un choix fait en amont, celui de promouvoir la recherche et de valoriser le savoir qui en résulte. Ce choix, ou son contraire, exprime une politique et traduit une option de gouvernance, négative ou positive : on peut en effet choisir de gouverner avec le savoir, de gouverner sans le savoir, et même de gouverner le savoir, cette dernière option revenant à décider contre ce que suggèrent les connaissances relatives à l'objet de la décision. Dans le cas du Cameroun, la tendance dominante établie par la présente étude est que les résultats de la recherche ne sont pas spontanément pris en compte par les décideurs. Les causes de ce déficit sont multiples, certaines plus dissimulées que d'autres. En effet, le Cameroun occupe encore une place peu honorable en ce qui concerne l'Indice Mondial de l'Innovation (GII). Il est passé de la 103^{ème} place/125 en 2011 à la 117^{ème}/127 en 2017 (SND20-30, 2020).

Néanmoins, depuis l'année 2020, en vue d'améliorer l'efficacité de la recherche et sa contribution au développement du Cameroun, dans le document de « Stratégie Nationale de Développement » (SND30), le Gouvernement s'est engagé de mettre à disposition des facilités en vue d'une plus grande vulgarisation des fruits de la recherche, c'est-à-dire: (i) mettre en place un Système National d'Innovation (SNI) en définissant une politique nationale de la recherche et de l'innovation suivant les orientations stratégiques de développement du pays, notamment à travers la mise en place d'un cadre de concertation permanente de tous les acteurs du SNRI ; (ii) mutualiser les capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités en veillant au relèvement des plateaux techniques ; (iii) créer un mécanisme de financement pérenne de la recherche dans tous les secteurs en prenant des

mesures visant à financer des projets innovants, notamment à travers des bourses et des appels à projets d'innovation dans les différents secteurs de l'économie, et en créant un organisme de financement pérenne pour soutenir les activités de recherche et d'innovation tant dans les institutions publiques que dans le secteur privé; (iii) définir une stratégie de partenariat international dans le domaine de la recherche afin de capter les technologies et les connaissances qui auraient une plus-value significative pour le développement du pays; (iv) d'actualiser le statut des chercheurs en vue d'accroître leur performance et d'élargir leur implication dans les domaines prioritaires du développement national; (v) de renforcer le dispositif national de valorisation, de vulgarisation et de transferts des résultats de la recherche notamment à travers la mise en place de cellules y dédiées dans les chambres de commerce afin de raccourcir la distance entre la recherche et le monde de l'entreprise; (vi) et de promouvoir les incubateurs d'entreprises, les startups et les juniors entreprises issues des initiatives des élèves et étudiants (République du Cameroun, 2020).

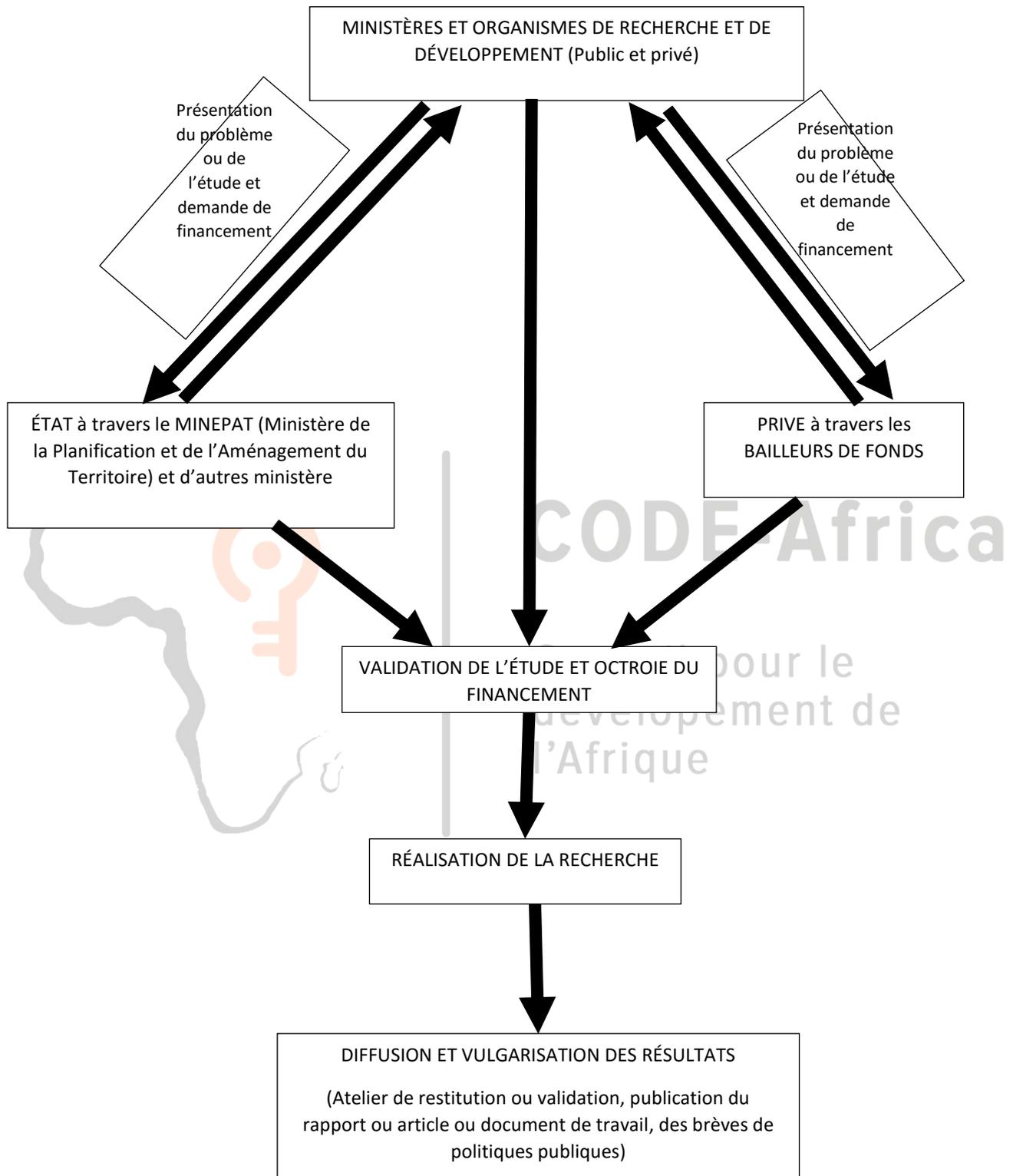
Esquisse d'un schéma de commande d'une étude/recherche et des mécanismes de transmission des connaissances scientifiques aux institutions de conseil et/ou aux gouvernements

Le schéma ci-dessous présente le circuit de commande d'une étude/recherche par les organismes publics et de vulgarisation des résultats/acquis de ces recherches. Ce schéma montre qu'en amont, ce sont les organismes qui sur le terrain détectent le problème et lancent l'alerte à travers une demande au niveau de l'État et/ou des bailleurs de fonds. Toutefois, cette demande est possible dans le sens contraire. Dans les cas des structures de recherche sous-tutelle des ministères comme le cas des structures du MINRESI, le problème posé par ces structures est soumis à leur ministère de tutelle qui le soumet à son tour soit au MINEPAT, soit aux bailleurs des Fonds externes, cependant, les structures de recherche peuvent aussi contacter directement des bailleurs de fonds externes. Après validation, de cette commande, l'étude est réalisée par les organismes de recherche. Ce schéma relate le fonctionnement général de toutes les structures de recherche (public ou privé) et de celui des organismes publics ou privés.

RAPPORT CAMEROUN



Figure 9 : SCHEMA DE COMMANDE D'UNE ETUDE/RECHERCHE ET DES MECANISMES DE TRANSMISSION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES AUX INSTITUTIONS DE CONSEIL ET/OU AUX GOUVERNEMENTS



Source : construit par les auteurs à partir de la littérature et des entretiens.

V- RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes peuvent être faites :

1. Renforcer la mise en place de la plateforme « Etat-Société civile » au niveau du Conseil Economique et Social du Cameroun, en y incluant le Parlement, la représentation de l'Académie des Sciences du Cameroun, de l'Académie des Jeunes Scientifiques du Cameroun (CAYS) et du secteur privé ;
2. Renforcer les capacités financières de l'Académie des Sciences du Cameroun, en vue de lui permettre de promouvoir des activités sous régionales de renforcement de capacités et le partenariat sous régional pour la Diplomatie Scientifique (le partage des connaissances et le réseautage) ;
3. Mettre en place un Cadre de Concertation des structures exécutrices et de soutien, en matière de politique d'employabilité des jeunes et d'entrepreneuriat féminin ;
4. Créer un portail de promotion des programmes et outils pour l'employabilité des jeunes et l'auto-emploi ;
5. Mettre en place une politique de vulgarisation de masse des programmes en cours et outils de soutien sur l'employabilité des jeunes et la promotion de la création d'entreprises ;
6. Renforcer l'Institut Nationale de la Statistique en capacités techniques et financières pour faciliter la mise en œuvre de la politique de l'accès libre aux données et programmes publics ;
7. Appuyer la participation camerounaise, du 5 au 6 juillet 2021 au Colloque International de Dakar et plaider pour la mise en place d'une plateforme régionale de Conseillers scientifiques opérationnels ;
8. Respecter le délai légal de 3 mois pour la légalisation des associations, coopératives ;
9. Accroître la période d'exonération fiscale pour les nouvelles entreprises à 3 ans en ajoutant comme condition la formation d'autres personnes à travers un stage ou un apprentissage ;
10. Annuler la condition de présentation de l'acte de mariage pour les femmes voulant créer une entreprise ;
11. Réduire les pièces exigées pour la création des entreprises ;
12. Annuler l'exigence de l'extrait de casier judiciaire pour donner l'opportunité aux ex-prisonniers de se lancer dans l'entrepreneuriat si possible.
13. Intégrer dans les programmes scolaires des stages de courte durée à la fin de chaque trimestre avec évaluation dès la classe de 6ème.
14. Introduire les stages pendant les grandes vacances ;
15. Introduire le développement personnel dans le système scolaire ;
16. Introduire l'éducation financière dans le programme scolaire
17. Réorienter les enseignements de mathématique, physique et chimie pour résoudre les problèmes réels de la société
18. Appliquer le modèle éducatif en alternance entre école et entreprise.

VI- CONCLUSION

L'emploi jeune est un défi de politique de développement et sécuritaire pour la plupart des pays notamment africains, et le Cameroun en particulier dont près de $\frac{3}{4}$ de la population se compte parmi des jeunes. Toutefois, les projets et programmes mis en place pour promouvoir l'emploi jeune affichent jusque-là un bilan mitigé.

La particularité curieuse du Cameroun qui est de présenter des taux de scolarisation et des niveaux d'instruction au-dessus de la moyenne africaine, combinée à un taux de chômage (et/ou de sous-emploi) des jeunes, illustre à souhait le dilemme, voir le défi qui engage le continent africain en général, celui de la promotion de la jeunesse.

Les efforts des pouvoirs publics devraient par ailleurs s'intensifier dans l'accompagnement des jeunes dans la démarche de développement des chaînes de valeur agricole et des technologies de service à valeur ajoutée pour garantir l'employabilité.

La question de l'employabilité des jeunes et de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun se pose avec beaucoup d'acuité. Etant donné que la population féminine est dominante et que la population est en majorité jeune, trouver des stratégies nouvelles pour offrir une autonomie économique à ces deux groupes dits vulnérables et pourtant majoritaires s'avère être une urgence.

De ce fait, le conseil scientifique au gouvernement doit être un outil stratégique sur lequel le gouvernement devrait se reposer car il permet, à partir des données probantes de prendre décisions présentes et prospectives qui collent aussi près que possible des besoins actuels et futurs de la population.

VII-PROCHAINES ETAPES

Afin que les résultats de ces travaux contribuent à l'amélioration des questions d'employabilité des jeunes, d'entrepreneuriat féminin et de conseil scientifique au gouvernement, les étapes suivantes sont importantes, voire indispensables. Il s'agit de :

- Mener un lobbying auprès des parlementaires à travers le réseau parlementaire pour la promotion de l'entrepreneuriat privé et le réseau parlementaire Espérance jeunesse ;
- Encourager et accompagner le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour qu'il porte ce rapport au sein du Gouvernement ;
- Encourager et accompagner le Conseil Économique et Social du Cameroun pour la prise en compte des recommandations dans l'exercice de ses fonctions auprès du gouvernement ;
- Préparer un policy-brief pour la vulgarisation des résultats ;
- Mettre un accent sur le volet communication.



CODE-Africa

Conseil pour le
développement de
l'Afrique

REFERENCES

1. BAfD, perspectives économiques en Afrique centrale, 2019
2. ONU, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, 2020
3. Organisation Internationale du Travail. 2006. Dialogue social sur la formation. Département des compétences et de l'employabilité. Document de travail No. 23. Genève.
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/ed_emp/ifp_skills/documents/publication/wcms_103986.pdf
4. BIT (Bureau international du Travail). N.d. GUIDE DE RESSOURCES SUR LES POLITIQUES, SOUTENIR LES TRANSITIONS VERS LA FORMALITE. 2. Mesure de l'économie informelle . Genève https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_emp/emp_policy/documents/publication/wcms_234960.pdf
5. www.pidma.cm, 2020
6. INS 2015 Institut National de la Statistique . Présentation des premiers résultats de la quatrième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4) de 2014.
7. INS 2017 Institut National de la Statistique: « Cadre physique et climatologique » Annuaire statistique du Cameroun, chap 1 PP 2-5 <http://www.statistics-cameroon.org/news.php?id=513>
8. Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique. 2018. « Rapport CAMPAGNE NATIONALE D'ÉDUCATION CIVIQUE ET D'INTEGRATION NATIONALE (CNECIN). Décembre.
9. Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. 2014. Etude sur l'Économie de la Recherche au Cameroun. Coordinée par le CIRAD. Rapport final.
https://agritrop.cirad.fr/579975/1/rapport%20final%20Etude%20economie%20de%20la%20recherche%20260415%20%20%20_6_.pdf Muller , P. (2018). Chapitre II. Les politiques
10. Republic of Cameroon. 2017. Les atouts économiques du Cameroun. 10ème édition.
11. Republic of Cameroon. 2019. Report of the Voluntary National Review of SDGs, High-Level Political Forum Sustainable Development Goals, June.
12. République du Cameroun. 2005. Politique Nationale de la Jeunesse. Octobre.
13. République du Cameroun. 2008. La Constitution de la République du Cameroun.
http://www.assnat.cm/images/La_Constitution.pdf . Consultée le 18 juin 2020.
14. Banque Mondiale. 2020. World Development Indicators.
<https://donnees.banquemondiale.org/pays/cameroun?view=chart>
15. ODUSOLA, A. nd. Mettre fin à la paradoxe de l'investissement direct étranger en Afrique, Dans Afrique Renouveau, <https://www.un.org/africarenewal/fr/a-la-une/mettre-fin-au-paradoxe-de-l%E2%80%99investissement-direct-%C3%A9tranger-en-afrique> consulté le 20/05/2020
16. MAKOUDEM T. M. 2019. « Analyse des effets du commerce international sur la pauvreté multidimensionnelle au Cameroun » dans Enjeux et Perspectives en Afrique francophone

- (Dakar 4-6 février 2019). Montréal : Observatoire de la Francophonie Economique de l'Université de Montréal, PP791-814.
17. MINEPAT. 2019. Travaux de planification de la deuxième phase de la Vision 2035 : contexte, enjeux, défis et principales orientations du projet de la Stratégie Nationale De Développement 2020-2030. Conseil de Cabinet du 28 Novembre 2019.
 18. Fambon, S., McKay, A., Timnou, JP., Kouakep, O. S., Dzossa, A. D. et Tchakoute N. R. 2016. « Slow Progress in Growth and Poverty Reduction in Cameroon » in Arndt, C., McKay, A. and Tarp, F. (ed), Growth and Poverty in Sub-Saharan Africa United Nations University World Institute for Development Economics Research (UNU-WIDER), Oxford
 19. Kingue, E. 2012. « 6 Novembre 1982-6 Novembre 2012 : Programmation économique : les plans quinquennaux enterrés avec Ahidjo », Le Messenger, www.cameroon.info.net/stories/0,38549,@,6-novembre-1982-6-novembre-2012-programmation-economique-les-plans-quinquennaux-.html
 20. Herrera, J. 1993. La nature de la crise financière camerounaise et les mesures prises pour la combattre : faut-il àjuster le programme d'ajustement structurel ? ORSTOM-Sud http://horizon.documentation.ird.fr/exldoc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_05/010004044.pdf
 21. Nembot et al. 2009. « Analyse spatiale de la croissance pro-pauvre au Cameroun : une double approche monétaire et non monétaire », Projet “Shared Growth and Spatial Considerations in Cameroon” de la Banque Mondiale, Rapport final.
 22. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)
 23. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)
 24. UNFPA (2020). <https://www.unfpa.org/fr/data>
 25. BIT (Bureau international du Travail). 2009. Guide sur les nouveaux Indicateurs d'Emploi des Objectifs du Millénaire pour le Développement : y compris l'ensemble complet des Indicateurs du Travail Décent Genève. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_110512.pdf
 26. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.FE.ZS>
 27. <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=2&type=metadata&series=SL.EMP.VULN.ZS#>
 28. Minjec, 2015. Plan national pour l'emploi des jeunes 2016-2020. <https://www.fnecm.org/>, 2020
 29. <https://www.minefop.gov.cm>
 30. Women's Entrepreneurship Reports (2016/2017 et 2018/2019)
 31. Temple, T., Mathé, S., Machicou Ndzesop, N., Hensel, G., Fongang, F., Ndoumbe Nkeng, M. 2017. « Système National de Recherche et d'Innovation en Afrique : le cas du Cameroun », Innovations 2017/0 (Prépublication), p. art14_I-art14_XXVI https://www.researchgate.net/publication/314281603_Systeme_National_de_Recherche_et_d'Innovation_en_Afrique_le_cas_du_Cameroun
 32. Zambo, G.F. 2006. « Nature et spécificités de l'entrepreneuriat camerounais » Master professionnel AIGEME (Application Informatique à la Gestion aux Etudes, au Multimédia

RAPPORT CAMEROUN



et à l'E-formation) option internet. Université de Marne-La-Vallée.

https://www.memoireonline.com/06/12/5991/m_Nature-et-specificites-de-l-entrepreneuriat-camerounais20.html.

33. Services du Premier ministre, « Exposé de Monsieur ALAMINE OUSMANE MEY, Ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire : travaux de planification de la deuxième phase de la Vision 2035 », Conseil de Cabinet du 28 Novembre 2019, 8p.
34. Gouvernement du Cameroun, « Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Pour la transformation structurelle et le développement inclusif », Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, 231p.

Webographie :

<https://www.spm.gov.cm/site/?q=fr/content/mounouna-foutsou> consulté le 29/06/2020.

<http://www.crtv.cm/2018/02/cameroun-principaux-programmes-dinsertion-socioeconomique-jeunes/>

<http://www.minjec.gov.cm/index.php/fr/pts-jeunes/192-accompagnement-des-jeunes-en-insertion-dans-le-secteur-informel-cas-du-piaasi>

<http://www.minjec.gov.cm/index.php/fr/pts-jeunes/191-pea-jeunes-soutenir-l-entrepreneuriat-agropastoral-des-jeunes-camerounais>

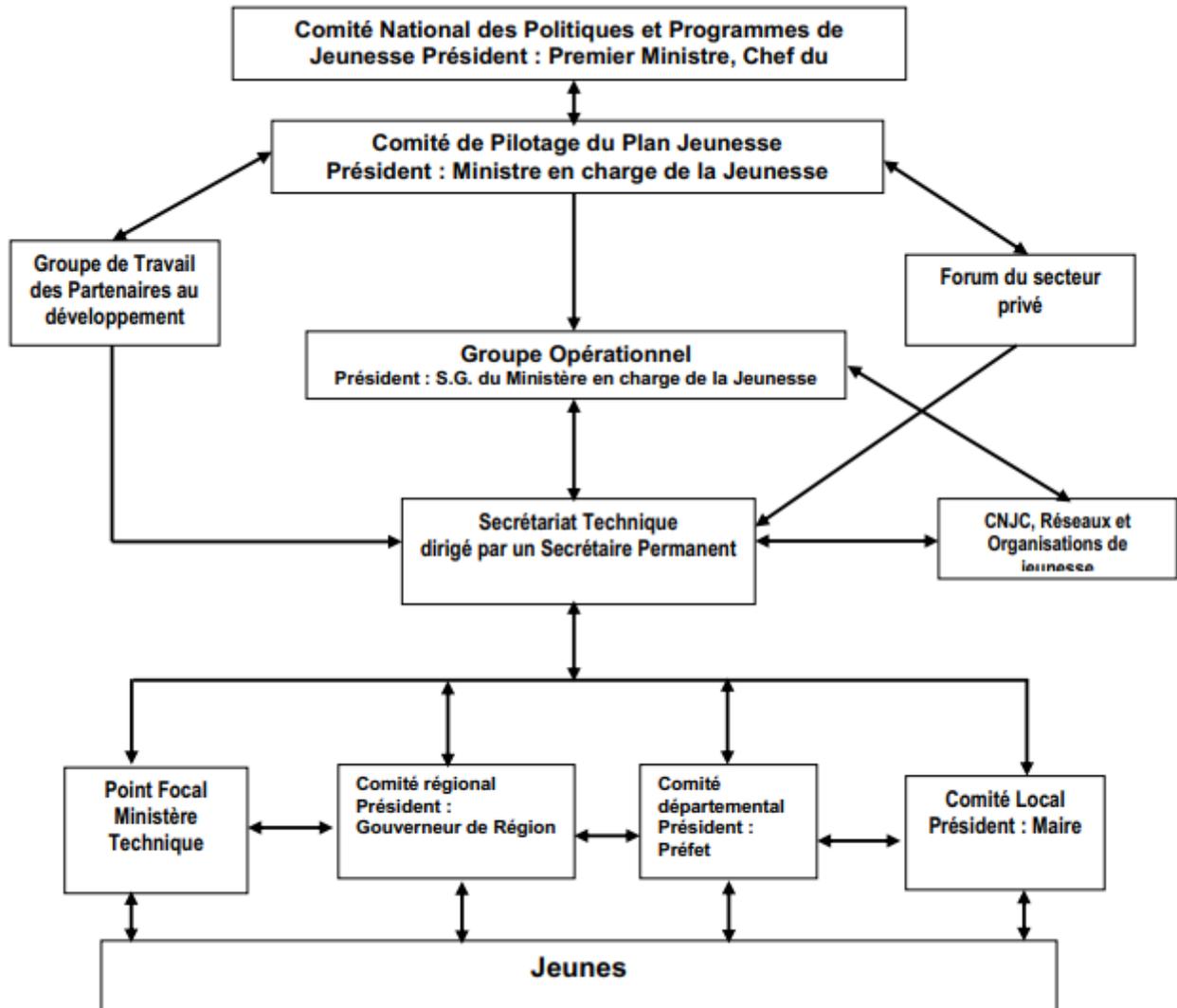
<http://www.minjec.gov.cm/index.php/fr/28-conseil-national-de-la-jeunesse-du-cameroun/391-conseil-national-de-la-jeunesse-du-cameroun-quelques-realizations-repertoriees>

<http://www.minproff.cm/entrepreneuriat-feminin/>

ANNEXES

Annexe 1 :

Figure 10 : LIENS ENTRE LES DECIDEURS DU SECTEUR DE L'EMPLOYABILITE DES JEUNES



Source : République du Cameroun (2019, p85).

Annexe 2 :

Questionnaire des jeunes formés prêts à entrer dans la vie active

Questionnaire

The purpose of this questionnaire is to collect data on background, academic, professional, other trainings and employment search of masters' level students (about to complete postgraduate studies) attending the Entrepreneurship class in the University of Buea. We aim to investigate factors motivating their inclination either for employment search or entrepreneurship.

(All information provided will be used solely for research purpose)

I. PERSONAL INFORMATION

1. Names and surnames
2. Age
3. City of origin
4. Marital status: (a) Married; (in a relationship); (c) single; (d) engaged; (e) divorced; (f) widow (er)
5. current title:

II. ACADEMIC INFORMATION

Faculty:

Department:

Programme:

Degree to obtain:

Highest degree:

Degree of undergraduate studies:

III. PROFESSIONAL TRAINING

1. Have you ever attended any professional training (a) yes (b) no
2. If yes outline those in relation with developing your entrepreneurship/carrier
 - 1.
 - 2.
 - 3.
 - 4.
 - 5.
3. Which other training do you think you need to improve your professional profile?

IV. EMPLOYMENT INFORMATION

1. Have you ever worked? (a) yes; (b) no
2. If yes in which institution?
3. For how long did you work there? (a) 0-4years (b) 5-9 years; (c) above 10 years
4. Which position(s) did you occupy there?

RAPPORT CAMEROUN



5. Which salary did you perceive there? (a) 0-40.000fr; (b) 41000- 80000; (c) 81000-120000; (d) 120000-300000; (e) above 300.000
6. If no to question 1 above, why?
7. Do you want to work or be an entrepreneur?

V. EMPLOYMENT SEARCH INFORMATION

1. Have you ever apply for jobs? (a) yes; (b) no
2. How many applications do you send in a week
3. How many do you send in a month?
4. How often do you conduct your job search? (a) occasionally; (b) often; (c) regularly; (d) constantly
5. Where do you conduct your job search? (Multiple choices can be selected) (a) internet; (b) newspapers (c) connexion; (d) Networking; (e) National Employment funds; (f) job fairs; (h) others sources, please specify

VI. PROSPECTIVE INFORMATION

1. At the end of the ENT 600 course will you like to be an entrepreneur or look for a job?
2. If you want to be an entrepreneur, which activity would you engage in?
3. If you want to be an employee, which position would you look for?
4. If you want to be an entrepreneur, where would you get the starting capital? (a) personal savings, (b) borrow from family; (c) get a bank loan; (d) fundraise
5. If you want to be an employee, in which sector would like to work in? (a) the government; (c) private
6. Provide at least 3 reasons for you answer in (5)
8. If you want to be an employee, which salary would you expect? (a) 0-40.000fr; (b) 41000- 80000; (c) 81000-120000; (d) 120000-300000; (e) above 300.000
9. Do you know about multiple sources of income? (a) yes; (b) no

VII. GENERAL INFORMATION

1. Do you know about the National Employment Funds (NEF)? (a) yes; (b) no
2. Do you know about the Cameroon youth policy? (a) yes; (b) no
3. Do you know about the Cameroon labour code? (a) yes; (b) no
4. Do you know about Cameroon ministry in charge of youth and employment issues (a) yes; (b) no
5. Why in the unemployment rate in Cameroon so high? (at least 03 practical answers with arguments)
6. Why are YOUNG Cameroonians not sufficiently employed? (at least 03 practical answers with arguments)
7. Do you know about salary rates in Cameroon?
8. Why are employees not financially satisfied? (provide at least 03 practical answers with arguments)
9. Will you encourage young Cameroonians into the informal sector? (a) yes; (b) no